

**Miss R. Slade. — L'attitude des missions protestantes
vis-à-vis des puissances européennes au Congo
avant 1885 (*).**

(Note présentée par M. J. Stengers).

Jusqu'aux environs de 1850, on ne s'intéressa que peu, tant dans les milieux laïques que dans les milieux religieux, à la pénétration de l'Afrique centrale. Les régions côtières étaient occupées, en plusieurs endroits par des marchands, des missionnaires, et des agents gouvernementaux, mais il n'y eut que quelques explorateurs pour tenter d'aller vers l'intérieur du pays. Le facteur décisif qui changea cet état de choses fut la vie et la mort de DAVID LIVINGSTONE ⁽¹⁾. Son ardeur à trouver un chemin par lequel le christianisme et le commerce pussent avancer de concert vers le centre de l'Afrique, le conduisit à entreprendre ses incessants voyages.

Cependant, dès que l'entrée du continent fut ouverte, l'intérêt se manifesta en Europe. La mort de LIVINGSTONE fut le signal d'une vague d'enthousiasme de la part des amis des missions en Angleterre, pour que l'on continuât son œuvre en Afrique. Ce mouvement, ainsi que l'agitation publique contre la traite, détermina, en plusieurs points de l'Afrique de l'Est, l'établissement de consuls britanniques et la suprématie du pavillon anglais. L'intérêt porté à l'Afrique se concrétisa dans la Conférence internationale de Géographie, réunie à Bruxelles, en septembre 1876, par LÉOPOLD II. A cette date, le but majeur du Roi était encore la percée de l'Est africain,

(*) Cette communication a été établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066).

(1) *Biogr. Col. Belge*, I, 607-611.

mais sur ce point, il avait été devancé par les missionnaires anglais et par l'influence britannique en général.

Cependant, depuis la descente du Congo par STANLEY (1), LÉOPOLD II réalisait l'importance de la route de la côte ouest pour atteindre le cœur de l'Afrique et, graduellement, il commença à concentrer son attention sur cette région. Il semblait qu'il pourrait trouver là un champ libre pour son énergie, car le gouvernement britannique ne paraissait avoir de ce côté aucune ambition territoriale, puisqu'il avait refusé l'acte de CAMERON (2) visant à annexer le bassin du Congo, en 1875 (3), et qu'il n'avait pas montré plus d'intérêt quand, en 1878, STANLEY tenta de déchaîner l'enthousiasme anglais.

D'autre part, la présence des missionnaires anglais au Congo avait aussi attiré l'attention de LÉOPOLD II, qui avait constaté que la présence des mêmes missionnaires dans l'Est africain donnait à la Grande-Bretagne une influence également politique. L'œuvre de LIVINGSTONE enflammait ce prosélytisme religieux et il ne se limitait pas à l'Afrique orientale. Déjà, les missionnaires avaient fait une tentative, à partir de la côte ouest et par le fleuve Congo. Et cela, grâce à la prévoyance d'un Anglais dont le désir était d'évangéliser tout le centre du continent.

L'ambition, nourrie du côté séculier par LÉOPOLD II, trouvait en effet son pendant du côté missionnaire chez Robert ARTHINGTON, homme qui s'intéressait profondément à l'évangélisation du monde, et surtout de l'Afrique centrale (4). Il savait par la correspondance entretenue avec le lieutenant GRANDY (5) (chef de l'expédition envoyée par la Société Royale de Géographie pour porter

(1) *Biogr. Col. Belge*, I, 864-892.

(2) *Ibid.*, 206-211.

(3) CORNET, R. J., *Katanga*, Bruxelles, 1946, pp. 16-17.

(4) CHIRGWIN, A. M., *Arthington's Million*, Londres, 1935.

(5) CORNET, R. J., *Maniema*, Bruxelles, 1952, p. 48.

aide à LIVINGSTONE, lequel en 1873, avait tenté sans succès de franchir les chutes du Bas-Congo), qu'il était possible de porter l'évangile au Congo supérieur : il savait également que, malgré une certaine influence des Portugais et des catholiques, le « Roi du Congo », résidant à San Salvador, était tout disposé à recevoir des missionnaires anglais. Il avait également connaissance de la suggestion émise par CAMERON, selon laquelle le Lualaba serait le Congo ⁽¹⁾. Il était fermement convaincu d'autre part que, si CAMERON avait descendu le fleuve depuis Nyangwe, il aurait atteint les chutes au-delà desquelles GRANDY n'avait pu passer. Il fit à la Société Missionnaire Baptiste (B. M. S.), en mai 1877, une offre de mille livres pour entreprendre le travail missionnaire au Congo, qui n'était pas éloigné d'ailleurs de son rayon d'action au Cameroun. Il espérait voir évangéliser les régions intérieures, et non les régions côtières, par la voie du fleuve Congo ⁽²⁾. Après examen de cette offre, et d'une seconde offre de cinquante livres pour un premier voyage d'exploration préliminaire, le comité de la société accepta. En septembre, le *Missionary Herald* annonçait la nouvelle tentative, et faisait un appel aux bonnes volontés et à l'argent. L'importance de cette décision fut mise en évidence, quand, le 17 septembre, le *Daily Telegraph* annonça l'arrivée de STANLEY à l'embouchure du Congo.

En janvier 1878, George GRENFELL ⁽³⁾ et Thomas COMBER ⁽⁴⁾ de la mission du Cameroun acceptèrent l'ordre du comité d'entreprendre la prospection du Bas-Congo ⁽⁵⁾. Ils commencèrent immédiatement un voyage qui les amena à l'embouchure du Congo, et remontèrent le

⁽¹⁾ CAMERON, V. L., *Across Africa*, Londres, 1876.

⁽²⁾ Le texte de sa lettre est publié dans BENTLEY, W. H., *Pioneering on the Congo*, Londres, 1900, vol. I, pp. 58-59.

⁽³⁾ *Biogr. Col. Belge*, I, 442-458.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 248-250.

⁽⁵⁾ FULLERTON, W. Y., *The Christ of the Congo River*, Londres, 1928, p. 27.

fleuve sur un parcours de cent quarante kilomètres jusqu'à Musuku. Ils établirent des relations amicales avec l'agent, chef du comptoir hollandais, à Banana, et envoyèrent une lettre au « Roi du Congo » l'informant de leur espoir de lui faire une prochaine visite.

La *B. M. S.* n'était pas la seule société s'intéressant au Congo, car, en 1877, HENRY et FANNY GRATTAN GUINNESS ⁽¹⁾ avaient réuni un petit comité pour fonder la *Livingstone Inland Mission*, dont l'objectif était la pénétration de l'Afrique par le fleuve Congo. L'exploration de GRENFELL et COMBER était à peine terminée, qu'en février 1878, STRÖM et CRAVEN arrivèrent à Boma. Cette avant-garde de la mission fut rejointe, après quelques mois, par TELFORD et JOHNSON. En juillet, GRENFELL et COMBER revinrent à Banana, remontèrent le fleuve jusqu'à Mukusu, et de là traversèrent le pays jusqu'à San Salvador, où ils furent reçus par le Roi. Ils espéraient, de San Salvador, être en mesure de pousser vers l'intérieur du pays et d'atteindre le fleuve au-delà des rapides. Cette idée les fit voyager vers le Nord-Est, dans la région de Makutu, et ils atteignirent Tungwa avant d'être arrêtés. Sans s'attarder à San Salvador, bien que prié par le Roi de rester, COMBER se hâta vers l'Angleterre pour obtenir des renforts ⁽²⁾.

En juillet 1879, il revint avec un groupe plus important — John HARTLAND ⁽³⁾, Henry CRUDGINGTON ⁽⁴⁾, et Holman BENTLEY ⁽⁵⁾. Leur but était d'atteindre le fleuve supérieur près du Stanley-Pool. Cordialement accueillis par le Roi, ils décidèrent cependant de se hâter au-delà de San Salvador, mais ils furent constamment retardés par les indigènes méfiants de la région de Makutu. Ces

⁽¹⁾ *Biogr. Col. Belge*, III, 405.

⁽²⁾ FULLERTON, W. Y., *op. cit.*, p. 32.

⁽³⁾ *Biogr. Col. Belge*, I, 496.

⁽⁴⁾ *Biogr. Col. Belge*, II, 210-212.

⁽⁵⁾ *Biogr. Col. Belge*, I, 115-120.

gens de la région intermédiaire craignaient que la pénétration des Blancs n'interrompît leur trafic rémunérateur d'ivoire entre le Pool et San Salvador. Dans une tentative de l'automne de 1884, COMBER fut atteint par une balle, et lui et HARTLAND échappèrent de justesse à la mort ⁽¹⁾. Mais tandis que COMBER était plein d'espoir au sujet de la route du sud du fleuve, BENTLEY et CRUDGINGTON décidèrent de faire un essai par la rive nord. Cette décision leur fut dictée par le fait que STANLEY avait établi une route contournant les chutes jusqu'à Isangila. De plus, SAVORGNAN DE BRAZZA, travaillant sous l'égide du Comité français de l'*Association Internationale Africaine*, était descendu du Pool par la rive nord. En février 1881, venant de Vivi, BENTLEY et CRUDGINGTON atteignirent leur but, après un voyage de vingt et un jours, et le premier objectif de la mission était atteint.

Dans leurs tentatives vers le Pool, les missionnaires avaient nécessairement été en contact avec les représentants de ces pouvoirs européens dont l'attention avait été attirée vers le Congo après la descente du fleuve par STANLEY. C'est en janvier 1878 que les émissaires de LÉOPOLD II rencontrèrent STANLEY à Marseille, et tentèrent de l'attirer à Bruxelles ⁽²⁾. Leur tentative échoua, car STANLEY désirait éveiller l'intérêt anglais pour son projet d'ouverture du Congo. C'était là ce que LÉOPOLD II craignait, car, bien que n'ayant encore nul dessein clairement établi, il désirait être à la tête de toute entreprise menée au Congo. La première partie du voyage de STANLEY avait amené une recrudescence de l'activité des missions britanniques dans l'Est africain. LÉOPOLD II craignait la même conséquence au Congo, d'autant plus

⁽¹⁾ JOHNSTON, H. H., *George Grenfell and the Congo*, Londres, 1908, pp. 94-95.

⁽²⁾ THOMSON, R. S., *Fondation de l'État Indépendant du Congo*, Bruxelles, 1933, p. 62.

que le drapeau suivait souvent les missionnaires. Il fut avisé de l'entreprise de la *B. M. S.*, car, à la suggestion de Arthur KINNAIRD, membre libéral du parlement, philanthrope et soutien des missions étrangères, le secrétaire, Alfred Henry BAYNES, avait approché le baron SOLVYNS, ministre de Belgique à Londres, pour lui faire part des projets de la société au Congo (1). LÉOPOLD II témoigna un intérêt immédiat (2), et exprima le désir de devenir souscripteur au *Missionary Herald*. La *B. M. S.* accueillit favorablement ce geste du Souverain, car l'*A. I. A.*, sous la présidence de Léopold II, avait promis son appui à toutes les missions religieuses, sans distinction. Une autre raison d'accueillir favorablement cet intérêt du Souverain résidait dans la crainte que les Portugais ne revendiquassent la souveraineté du fleuve Congo, et, dans ce cas, n'étendissent jusque là le commerce des esclaves (3).

La campagne de STANLEY pour intéresser l'Angleterre au Congo avait commencé par sa lettre au *Daily Telegraph*, et fut continuée par sa propagande au cours de 1878, par ses articles, des meetings publics et des conférences, spécialement dans le nord du pays, où il espérait éveiller le sens de la valeur commerciale du Congo. Les sociétés missionnaires semblaient rester insensibles à l'idée que la Grande-Bretagne pût occuper le Congo, probablement parce qu'elles étaient de l'opinion de ceux qui pensaient que STANLEY « voulait mettre le commerce

(1) A. KINNAIRD à D^r UNDERHILL, le 10 novembre 1877. Archives de la *B. M. S.*, qui se trouvent à la *Mission House*, Londres, et à *Regent's Park College*, Oxford.

(2) « *His Majesty wants to know all about Mr. Grenfell's mission. He thanks the society for the first installment of the documents, which he has perused with the greatest interest.* » SOLVYNS à BAYNES, le 7 décembre 1877 [*B. M. S.*].

(3) *Missionary Herald*, décembre 1877. Ceci faisait suite à un article du *Freeman* du 2 nov. 1877, organe officiel de la dénomination baptiste, qui exprimait son inquiétude au sujet des revendications portugaises, craignant l'influence catholique, et accueillant favorablement la décision du gouvernement britannique d'envoyer une canonnière sur le fleuve.

avant la religion » (1). Elles se tenaient donc à l'écart de STANLEY et de ses méthodes, ne réalisant pas encore combien leur seraient utiles les résultats de son travail (2). Elles comparaient la façon de faire de LIVINGSTONE à celle de STANLEY : son usage de la force, son manque de pitié, étaient sévèrement jugés (3). Toutes prêtes à accueillir l'intérêt bienveillant du roi des Belges, les sociétés missionnaires n'avaient aucun désir d'encourager la campagne menée par STANLEY pour susciter l'enthousiasme britannique en faveur de son plan de conquête du Congo par l'ouverture préalable d'une route vers le Pool (4).

Cependant, dans un domaine où la politique jouait un rôle si important, les missionnaires trouvaient impossible de maintenir leur attitude d'indifférence, bien qu'ils aient toujours eu soin d'éviter de donner l'impression qu'ils étaient au Congo pour les intérêts du gouvernement britannique (5). Leur première visite à San Salvador au cours de l'été 1878 leur avait montré que le Roi, PEDRO V, était sous l'influence des Portugais, ceux-ci l'ayant couronné de force en 1858 et ayant sept ans plus tard occupé un fort près de San Salvador (6). Pour la mission baptiste, « influence portugaise » était synonyme d'influence catholique (7), bien que les Pères

(1) STANLEY, Dorothy, *Autobiography of H. M. Stanley*, Londres, 1909, p. 334.

(2) « *We have not been among the blind admirers of Mr. Stanley's policy* ». (*Freeman*, 26 avril 1878).

(3) *Freeman*, 2 novembre 1877.

(4) « *One thing the Continentals, especially the Germans, have determined on — that England shall not be allowed to annex the newly discovered region. And they are right. The Congo should not be annexed to any nation, but should be free to all* ». (*Freeman*, 26 avril 1878).

(5) « *The other white man, M. de Brazza, had given him (a chief living near Stanley Pool) a flag before leaving; he hoped that we should do the same. We could not be rash in the distribution of English flags, so we gave him a square of red cloth* ». (BENTLEY, *op. cit.*, vol. I, p. 342).

(6) BENTLEY, *op. cit.*, vol. I, p. 142.

(7) « *The Portuguese officials... under the influence of the Catholic authorities of St. Paul de Loanda... will do their best to stop the expedition* ». (*Freeman*, 2 novembre 1877).

français du Saint-Esprit, établis à Ambriz, à Mossamèdes, et à Loanda en 1865, eussent été obligés, à la suite de l'hostilité portugaise, de se réfugier vers le Nord et de s'établir à Landana en 1873. Ce n'était pas tant à l'influence protestante qu'à l'influence étrangère en général que les Portugais étaient opposés. L'enthousiasme de PEDRO V pour l'établissement des missionnaires anglais conduisit à la décision de faire de San Salvador la base de la mission, bien que, de tout temps, le but réel ait été le fleuve supérieur.

Les membres de la seconde expédition avaient cru bon d'étudier le portugais en cours de voyage, car, le portugais étant la langue commerciale sur le Congo, ce serait une première façon d'entrer en communication avec les indigènes ⁽¹⁾. PEDRO V était prêt à accueillir favorablement cette expédition, mais il prévint ses membres que s'ils étaient désireux de « vivre toujours » à San Salvador, ils devaient y être autorisés par le gouverneur portugais à Loanda, faute de quoi le Roi pourrait avoir des ennuis. COMBER écrivit dans ce sens à Loanda. Il reconnaissait ainsi indirectement les revendications portugaises sur la région du Congo. Le consul britannique blâma cette action ⁽²⁾, mais néanmoins, il fit, pour le compte de la mission baptiste, des approches officieuses auprès du gouverneur portugais. Ce dernier, bien que désireux d'adopter une attitude de protection à l'égard de la région du Congo, alléguait des raisons religieuses pour n'accorder aucune assistance à la mission.

Il fallut peu de temps avant que les Portugais ne tentent de renforcer leur position au Congo, par l'envoi

⁽¹⁾ BENTLEY, *op. cit.*, vol. I, p. 136.

⁽²⁾ *It is « certainly irregular, taking into consideration the geographical position of the Congo, trying to place himself under the protection of the Governor General of Angola, and only addressing H. M. Consul incidentally ».* (F. O. 63/1087 : Le consul HUNT au Marquis de SALISBURY, 20 août 1879, Archives du Foreign Office, Public Record Office, Londres).

d'une expédition missionnaire à San Salvador. Les Pères du Saint-Esprit avaient fait une tentative à partir de Loanda, en 1879, et les autorités portugaises désiraient fortement occuper la région avant que ne s'intensifie l'influence française. Le consul britannique voyait clairement les buts politiques de l'expédition ⁽¹⁾, et craignait que celle-ci n'obligeât la mission protestante à abandonner ses travaux, menés jusqu'ici si heureusement et si pacifiquement. Les trois prêtres portugais, qui arrivèrent à Loanda en janvier 1881, étaient accompagnés par un officier militaire et par un officier naval, et apportaient des présents et une lettre du roi du Portugal, destinés à PEDRO V. Devant cela, GRENFELL conseilla le retrait de la mission de San Salvador, estimant que la compétition serait « un gaspillage d'énergie... alors que le champ était si vaste ailleurs » ⁽²⁾. Toutefois, ses collègues trouvèrent un accueil si chaleureux, quand ils revinrent, qu'on décida de ne point abandonner la station. PEDRO, conscient de sa position délicate, n'assista cependant à aucun des services religieux célébrés à San Salvador.

Les Français, aussi bien que les Portugais, témoignaient de l'intérêt pour le Congo. L'expédition du comte SAVORGNAN DE BRAZZA, entreprise pour le compte du comité français, était, en réalité, rivale de celle de STANLEY dans la tentative d'être la première au Pool. Tout d'abord, STANLEY ne la considéra guère comme une compétition sérieuse ⁽³⁾, mais COMBER avait une vue plus pénétrante des buts français ⁽⁴⁾, et cependant, il n'avait pas encore eu connaissance de l'acte de BRAZZA, posé en octobre 1880, annexant, pour la France, la rive

⁽¹⁾ « ...it will probably be the means of obtaining the consent of the king and people to a military occupation by the Portuguese ». (F. O. 84/1566 COHEN à GRANVILLE, le 10 décembre 1880).

⁽²⁾ GRENFELL à BAYNES, le 23 janvier 1881, B. M. S.

⁽³⁾ STANLEY, M. H., *The Congo and the Founding of its Free State*, Londres 1885, pp. 231-234.

⁽⁴⁾ COMBER à BAYNES, le 21 février 1881, B. M. S.

droite du Stanley-Pool, grâce à des traités conclus avec MAKOKO, chef des Bateke ⁽¹⁾.

Ce fut la nouvelle de la descente de BRAZZA par la rive nord qui confirma les missionnaires baptistes dans leur résolution d'atteindre le Pool par cette route, puisque tant d'essais par Makutu avaient échoué ⁽²⁾. BENTLEY et CRUDGINGTON, ayant finalement atteint leur but (février 1881), découvrirent ce que BRAZZA avait fait, car, sur la rive sud, ils reçurent un accueil hostile de la part des indigènes, brandissant lances et couteaux. Ils découvrirent que cette attitude était le résultat du passage de BRAZZA. Un des soldats noirs que ce dernier avait laissés à la garde du drapeau français, expliqua qu'il leur avait été dit qu'ils étaient actuellement des hommes français et que si d'autres (il signifiait par là STANLEY) venaient pour prendre possession de leur pays, ils devaient être chassés. Le soldat s'excusa pour l'erreur du peuple qui avait cru voir dans les missionnaires l'avant-garde de l'expédition STANLEY. Quand la nouvelle de cet incident atteignit l'Europe, il fut assez difficile pour le gouvernement français de l'expliquer ⁽³⁾, tandis que LÉOPOLD II put faire état des bons rapports de tous ses agents au Congo avec les missionnaires. BENTLEY et CRUDGINGTON furent les premiers à rapporter à STANLEY la nouvelle déplaisante de l'établissement du drapeau français au Pool, tandis qu'ils descendaient la rive nord. Dès qu'ils atteignirent Musuku, ils firent prévenir le consul britannique ⁽⁴⁾. Quand la nouvelle atteignit Bruxelles, une attention plus grande fut portée aux ambitions fran-

(1) THOMSON, *op. cit.*, p. 80 ; *Biogr. Col. Belge*, I, 640-644.

(2) BENTLEY, *op. cit.*, vol. 1, p. 298.

(3) « Sanford ... a vu de Lesseps ... il lui a parlé avec regret de l'affaire du renvoi du missionnaire anglais du Stanley Pool et du drapeau. M. de Lesseps paraissait assez monté, il a déclaré que les Français respectaient les stations, que l'on n'avait pas renvoyé le missionnaire... » [LÉOPOLD II à STRAUCH, 21 août 1881. Ministère des Affaires étrangères ; papiers STRAUCH].

(4) CRUDGINGTON à COHEN, le 14 avril 1881 [F. O. 84/1801].

çaises au Congo (1). Cet obstacle aux plans de LÉOPOLD II amena ce dernier à définir plus nettement ses propres ambitions (2).

Pour la *B. M. S.*, l'influence française, aussi bien que l'influence portugaise, était rattachée à la question catholique. Dès novembre 1879, le supérieur de la mission du Saint-Esprit à Landana avait écrit à PEDRO V pour le mettre en garde contre ses visiteurs protestants (3). DE BRAZZA s'était assuré la coopération des Pères du Saint-Esprit pour la poursuite de ses ambitions patriotiques (4). Au printemps 1881, le Père AUGOUARD concevait le plan d'installer une mission au Pool, entreprise dans laquelle il espérait que lui et DE BRAZZA pourraient s'apporter une assistance mutuelle. La mission baptiste craignait que, bien qu'ayant été la première à pénétrer jusqu'au Pool, elle ne soit devancée dans l'installation d'un poste.

De toute façon, les missionnaires baptistes avaient toujours insisté pour que le Congo soit placé sous contrôle international, et ils ne désiraient pas que les Français, pas plus que les Portugais, obtinssent un contrôle exclusif. Quand, au cours de l'été 1881, COMBER revint en Angleterre pour conférer avec le comité, et discuter la politique à suivre, maintenant que le Pool avait été atteint, il fit ressortir l'importance d'attirer immédiatement l'attention du gouvernement britannique sur le comportement des Français au Congo — ce qui fut fait (5). Dans la lettre adressée au gouvernement, le comité signala que les Français avaient monopolisé le commerce et qu'ils fermeraient la région à tous les autres.

(1) J. S. LUMLEY à GRANVILLE, le 7 mai 1881 [F. O. 84/1508].

(2) THOMSON, *op. cit.*, pp. 88-9.

(3) BENTLEY, *op. cit.*, vol. 1, pp. 160-61.

(4) STORME, M. B. *Léopold II, les missions du Congo et la fondation du séminaire africain de Louvain (Zaïre)*, janvier 1952, p. 14).

(5) BAYNES à GRANVILLE, le 25 juin 1881 [F. O. 84/1801].

Cette attitude « rendrait inutile le travail de STANLEY pour le roi des Belges et l'*A. I. A.*, pour l'établissement de communications ouvertes entre l'est et l'ouest de l'Afrique ». Il mettait l'accent sur l'intérêt de la *B. M. S.* à ce que tout le Congo fût ouvert à *toutes les nations*. La réponse du *Foreign Office* fut assez indifférente car, à cette époque, il ne s'était pas encore alarmé sérieusement des intentions de la France (1).

Pour LÉOPOLD II, la partie jouée par les missions en Afrique était un facteur impossible à ignorer. Les dépêches de Sir John KIRK, consul britannique à Zanzibar, communiquées au Roi pour son information par le *Foreign Office* en 1879, 1880 et 1881, en raison de son intérêt en Afrique, furent suffisantes pour lui démontrer, pour autant qu'il ait encore eu besoin de preuves, l'importance de l'attitude des missionnaires pour le pouvoir politique. Dès le début, l'*A. I. A.* avait mis l'accent sur son désir d'assister toutes les missions, sans distinction, et LÉOPOLD II était très soucieux de maintenir sa réputation philanthropique, grâce à une stricte adhésion à ce programme. Bien qu'il eût préféré des missions catholiques, il pensait qu'il valait mieux employer les missions protestantes anglaises au Congo, plutôt que des catholiques français, ceux-ci travaillant dans leur intérêt national. Le cardinal LAVIGERIE (2), qui se préoccupait surtout de la pénétration de l'Afrique par l'Est, considérait l'*A. I. A.* comme une entreprise protestante et de libre-pensée, et fit un rapport à cet effet à la Propagande de Rome, en janvier 1878, offrant ses Pères algériens pour l'évangélisation de l'Afrique Centrale (3). LÉOPOLD II savait que ceux-ci seraient l'avant-garde de

(1) « Lord Granville has not sufficient information to allow him to pronounce definitely on Count de Brazza's proceedings » [F. O. 84/1801 le 11 août 1881].

(2) *Biogr. Col. Belge*, III, 504-518.

(3) STORME, *op. cit.*, p. 6 ; OLIVER, R., *The missionary factor in East Africa*, Londres, 1952, p. 47.

la France aussi bien que du catholicisme, mais, dès avant avril 1878, LAVIGERIE avait accepté de servir le projet du Roi et de recruter des missionnaires belges pour la Société d'Alger ⁽¹⁾. Au Congo, toutefois, LÉOPOLD II ne fut pas aussi heureux. STANLEY, visité en 1879 par le Père CARRIE, l'assura de la sympathie de l'*A. I. A.*, mais il découvrit bientôt que celui-ci, comme le Père AUGOUARD ⁽²⁾, également un Père du Saint-Esprit, travaillait en coopération étroite avec BRAZZA ⁽³⁾ et était fermement désireux d'étendre l'influence française au Congo.

Malgré son désir de remplacer les missionnaires catholiques français au Congo par des Belges (désir qui conduisit pour finir à la fondation du séminaire africain de Louvain), LÉOPOLD II était bien persuadé de la valeur d'une opinion religieuse favorable en Angleterre, et, pourvu que les missionnaires ne fussent pas en opposition avec la politique de STANLEY (avec lequel ces missionnaires eux-mêmes avaient déjà estimé qu'il était préférable d'être en bons termes), il était disposé à faire de son mieux pour eux ⁽⁴⁾. Il témoigna son intérêt en offrant des appareils scientifiques à l'expédition *L. I. M.* qui partit pour le Congo au début de 1880, sous la conduite de McCALL, exactement comme il avait fait don d'une chasuble aux Pères du Saint-Esprit à Zanzibar, dans son effort de concilier à l'*A. I. A.* la faveur des missionnaires français. La *L. I. M.* sympathisa immédiatement

⁽¹⁾ STORME, *art. cit.*, p. 11.

⁽²⁾ *Biogr. Col. Belge*, I, 42-45.

⁽³⁾ STORME, *art. cit.*, pp. 13-14.

⁽⁴⁾ « Les missionnaires qui vont au Congo sont venus me prier de chercher à établir de bons rapports entre Stanley et eux et... je me suis montré disposé à l'essayer, dans le cas où les missionnaires de leur côté voudraient à titre de réciprocité se montrer déferents pour ce que Stanley pourrait leur demander ». [LÉOPOLD II à STRAUCH, le 17 août 1879. (Min. des Aff. Étr., Papiers STRAUCH)].

avec la société philanthropique, qui, dirigée par le Roi, avait chargé STANLEY d'ouvrir le Congo (1).

La B. M. S. avait bien quelque appréhension de voir les catholiques recevoir des droits de priorité sur la route que STANLEY avait construite pour franchir les chutes (2), mais c'était sans fondement. Lorsque CRUDGINGTON et BENTLEY se dirigèrent vers le Pool, par la rive nord, ils suivirent la route de STANLEY jusqu'à Isangila. A leur retour, STANLEY les accueillit même avec beaucoup de cordialité, bien que GRENFELL pensât qu'il était plutôt contrarié de ce qu'ils avaient usé si tôt de sa nouvelle route (3). Lorsque COMBER et HARTLAND (4), après un nouvel échec par la voie de Makutu, essayèrent de rattraper les autres, ils furent bien accueillis aussi par STANLEY, lorsqu'ils le rencontrèrent. Il était en train de tirer ses barges démontables le long de la route, et ils reçurent de lui de la nourriture et des conseils (5). Lorsqu'ils le virent à leur retour du Pool, CRUDGINGTON et BENTLEY furent impressionnés par l'enthousiasme de STANLEY pour l'œuvre de civilisation dans la région du Congo, ils lui surent gré de la bonté qu'il eut de les ramener dans son steamer jusqu'à Isangila, et ils furent aussi frappés par le bon accueil du peuple Bateke, qu'ils attribuèrent pour une grande part aux bons traitements que ce dernier avait reçus de STANLEY (6). Ils trouvèrent l'explorateur

(1) « *What an unspeakable cause of gratitude!... without any expense or trouble to the missionary societies, this expedition, it may be hoped, will open the road up which the missionaries may follow with comparative ease* ». [Regions Beyond, novembre 1879].

(2) BAYNES au Comité, mars 1880.

(3) « *Mr. Sparhawk (left in charge of Vivi station by Stanley) seemed vexed at the idea of the route being traversed before it was « thrown open » — he seemed to echo the sentiments of his chief. I said our society's movements could not interfere with the projects of the expedition: he said the first party to get up would secure the best ground for a station, very sharply* ». (GRENFELL à BAYNES, le 7 février 1881, B. M. S.).

(4) *Biogr. Col. Belge*, I, 496.

(5) COMBER à BAYNES, le 21 février 1881, B. M. S.

(6) BENTLEY, *op. cit.*, vol. I, p. 365.

enclin à discuter avec eux de l'établissement de la mission au Stanley-Pool, les pressant même de demander un petit bateau à vapeur en pièces détachées comme le sien ⁽¹⁾. Il n'était pas étonnant qu'en présence des ambitions françaises et portugaises, nos missionnaires se soient tournés avec soulagement vers cette Association pleine de promesse, supposée de caractère international, et dirigée par le roi des Belges dont les mobiles semblaient au-dessus de tout soupçon, et dont le représentant au Congo était si prêt à apporter son aide à leurs plans.

Pendant cette période, la *B. M. S.* comme la *L. I. M.* avaient toutes deux été beaucoup plus anxieuses de trouver une route vers l'intérieur que de s'installer près de la côte pour évangéliser. Pour l'une comme pour l'autre, le fleuve supérieur était le véritable objectif, le but de ce que STANLEY considérait comme un « duel bien disputé » ⁽²⁾, et l'établissement de postes en aval du Pool était un travail secondaire. Lorsque CRUDGINGTON retourna en Angleterre pour s'entretenir avec le comité de la *B. M. S.*, pendant l'été de 1881, ce dernier considéra la marche vers le Pool comme étant « d'une nécessité absolue ». Grâce au travail de STANLEY, ceci semblait réalisable. Ils décidèrent d'employer sa route par la rive nord, d'établir des postes intermédiaires à Isangila et Mbw, et aussi un poste de base sur la rive nord-ouest du Pool à Ibiu. GRENFELL devait retourner en Angleterre pour diriger la construction d'une barque à vapeur, destinée à être utilisée sur le fleuve supérieur, et on envoya à nouveau six hommes. Déjà un souscripteur de Plymouth avait procuré l'argent pour un bateau démontable en acier, comme celui fourni à STANLEY, et l'argent affluait de tous côtés, car la réussite du voyage au Pool avait suscité un enthousiasme énorme parmi ceux qui appuyaient la société.

⁽¹⁾ Procès-verbal du 21 juin 1881, *B. M. S.*

⁽²⁾ STANLEY, *op. cit.*, vol. I, p. 496.

Enfin, les missionnaires semblaient prêts à s'avancer jusqu'au fleuve supérieur. Leurs provisions pourraient aller à Isangila par la route de STANLEY, et de là, être amenées à Manyanga à bord du *Plymouth*. STANLEY était en train de poursuivre son chemin de Manyanga jusqu'au Pool, et on comptait sur lui pour tenir ouverte cette partie de la route. Il était évident qu'ils auraient besoin d'une autorité politique européenne pour maintenir l'ordre dans le Bas-Congo, et dans la région du Stanley-Pool, sinon ils ne pourraient jamais pénétrer au cœur du continent ni vivre en paix. Ils avaient déjà eu des difficultés avec les Portugais à San Salvador et avec les Français au Pool, et n'était-il pas naturel qu'en faisant rapport à Lord GRANVILLE sur les prétentions de BRAZZA, ils aient affirmé que « ces derniers rendraient inutile l'œuvre de STANLEY pour le roi des Belges et l'*Association Internationale* » (1) ? En fait, ils s'étaient déjà identifiés avec le travail de cette Association. Après LIVINGSTONE, ils avaient découvert que le missionnaire pionnier doit être à la fois géographe, explorateur, et philanthrope, et ils se considéraient heureux d'avoir trouvé une organisation séculière qui semblait leur ôter un peu de ce lourd fardeau, et permettait ainsi de hâter « la phase spirituelle du travail missionnaire » qui « n'avait pas encore été atteinte au Congo » (2).

Pendant l'année 1881, de bons rapports continuèrent entre la B. M. S. et les représentants du roi au Congo. Les missionnaires étaient anxieux de s'établir au Pool, mais les moyens de transport étaient lents, et ils étaient heureux de recevoir l'aide de l'agent de STANLEY à Vivi, pour l'expédition de quelques-uns de leurs chargements (3). Un autre poste intermédiaire était nécessaire,

(1) BAYNES à GRANVILLE, le 25 juin 1881 (F. O. 84/1801).

(2) *Regions Beyond*, février 1881.

(3) BENTLEY, *op. cit.*, vol. I, p. 385.

et en accord avec les chefs locaux, un emplacement fut obtenu à Manyanga, en face du dépôt de STANLEY, à la garde duquel celui-ci avait placé le lieutenant HAROU (1). Pendant plusieurs mois, BENTLEY y demeura seul pour construire un poste. Au retour d'Angleterre de CRUDGINGTON avec le *Plymouth*, la valeur de la route de STANLEY était prouvée, car y transporter des pièces démontées était « chose relativement facile » (2).

La *L. I. M.* se montra pour sa part désireuse d'une plus grande indépendance. En janvier 1882, elle fit une visite éclair jusqu'au Pool, et, après avoir comparé les routes de la rive nord et de la rive sud, elle décida d'employer cette dernière (3). En soulignant le fait que la *B. M. S.* voulait employer la route de STANLEY et avoir recours à la protection de ses soldats zanzibarites, Mrs. GUINNESS expliqua que la *L. I. M.* préférait la route du sud parce que la mission ne désirait pas se mêler à des groupes armés, son avance dût-elle être moins rapide (4). Inévitablement, dans l'accomplissement de sa tâche STANLEY s'était heurté à certaines résistances indigènes et le soupçon qui pesait antérieurement sur lui, réapparut. La mission éprouvait le besoin d'un gouvernement reconnu, pour combattre les maux de l'esclavage, mais elle fit des objections à l'action de STANLEY, parce que, semblait-il, celle-ci s'exerçait dans les intérêts d'une compagnie commerciale (5). La *L. I. M.* semblait même

(1) *Biogr. Col. Belge*, I, 493-496.

(2) BENTLEY, *op. cit.*, vol. I, p. 410.

(3) *Regions Beyond*, mai 1882.

(4) GUINNESS, Mrs. H. G., *Toiling On 1881-82*, Londres, 1882, p. 202.

(5) Le Comité d'Études du Haut-Congo, créé en décembre 1878, était, en effet, une compagnie ayant pour but de préparer la voie à une future exploitation commerciale au Congo. Bien qu'elle ait été dissoute à la fin de 1879, pour permettre à LÉOPOLD II d'exercer un contrôle absolu sur l'entreprise au Congo, et de poursuivre ses fins politiques là-bas, le Roi continua à employer ce nom jusqu'à la fin de 1882, quand la formule d'*Association Internationale du Congo* prit sa place. Les missionnaires continuèrent de se référer à l'*A. I. A.*, ou d'employer les différents noms indistinctement.

désireuse d'appuyer BRAZZA, qui avait promis à la société toute l'assistance possible au Pool, à la condition qu'elle reconnaisse la juridiction française. En réalité, s'appuyer sur la puissance française au Pool était chose futile, comme le constata plus tard le Père AUGOUARD ⁽¹⁾.

La *B. M. S.* toutefois, mécontente des prétentions de BRAZZA au nom de la France, voulait qu'elles ne fussent pas tenues pour négligeables, et en mars 1882, le secrétaire faisant fonction envoya à Lord GRANVILLE une copie du traité avec MAKOKO, fournie par GRENFELL. Il fit remarquer que celui-ci renforçait les représentations du mois de juin de l'année précédente ⁽²⁾. Son intérêt ainsi stimulé, le *Foreign Office* chargea Lord LYONS, ambassadeur à Paris, de rechercher si le traité était authentique, et, dans l'affirmative, s'il serait reconnu par le gouvernement français. Une réponse tardive arriva en octobre. Elle annonça au *Foreign Office* qu'en effet le traité était authentique, et que le gouvernement français avait l'intention d'examiner attentivement ses stipulations ⁽³⁾.

COMBER, qui avait passé plusieurs heures à Manyanga avec STANLEY avant le retour en Europe de ce dernier, était frappé par son désir d'aider la mission, et par le fait qu'il était parvenu à établir un poste à Stanley-Pool sans aucun combat, bien que les indigènes ne vissent pas encore d'un bon œil l'arrivée des Européens, et qu'ils eussent certainement incendié le poste s'ils l'avaient osé. STANLEY avait procuré à l'*A. I. A.* un grand terrain, dont il offrit à la mission en pleine propriété une part, où elle serait aussi libre de construire que si elle l'avait réellement achetée elle-même. En retour, elle reconnaît

⁽¹⁾ STORME, M. B., *Evangelisatiepogingen in de Binnenlanden van Afrika gedurende de XIX^e eeuw*, Bruxelles, 1951 (*Mémoires in-8^o de l'I. R. C. B.*, Sect. Sciences mor. et pol., XXIII), p. 573, note 1.

⁽²⁾ UNDERHILL à GRANVILLE, le 23 mars 1882 [F. O. 84/1802].

⁽³⁾ LYONS à GRANVILLE, le 25 octobre 1882 [F. O. 84/1804].

trait les droits de l'*A. I. A.* C'est dans ce sens que STANLEY écrivit à BRACONNIER ⁽¹⁾, le lieutenant qu'il avait laissé en charge à Stanley-Pool, et COMBER savait que si la *B. M. S.* [dont le poste à Manyanga aurait déjà été incendié sans l'intervention du lieutenant HAROU ⁽²⁾] refusait cette proposition, les missionnaires seraient continuellement en danger. Cependant, c'était chose importante de s'identifier à tel point à l'*A. I. A.* ⁽³⁾!

On accepta le risque, car COMBER savait que la mission ne pouvait perdre cette occasion de se procurer du terrain au Pool, sans quoi elle risquerait peut-être de voir les catholiques y prendre les devants ⁽⁴⁾. BENTLEY et lui montèrent jusqu'au Pool avec une caravane de soldats zanzibarites de STANLEY. Ils trouvèrent les indigènes bienveillants, sauf en un endroit, où les soldats de STANLEY qui empruntaient constamment cette route, calmèrent ceux qui étaient turbulents. Les deux missionnaires furent bien accueillis par le lieutenant BRACONNIER, à qui ils présentèrent la lettre de STANLEY et, le 18 juillet, ils signèrent un contrat avec lui pour la location d'un hectare de terrain, contrat à ratifier en Europe ⁽⁵⁾.

Ce contrat, le premier de son genre, car, précédemment, la *B. M. S.* avait conclu des ententes uniquement avec les chefs indigènes, attira évidemment l'attention à Bruxelles et à Londres, où LÉOPOLD II et le comité de la *B. M. S.* préféraient décider par eux-mêmes la question importante des conditions auxquelles les terrains de-

⁽¹⁾ *Biogr. Col. Belge*, I, pp. 155-160.

⁽²⁾ BENTLEY, *op. cit.*, vol. I, p. 429.

⁽³⁾ « *Are we to be protected by the « fort » and perhaps partly identified with the A. I. A. ? Or are we to run the risk of settling among the people who, for some long time, will not understand us or our mission ?* » COMBER à BAYNES, le 4 juillet 1882 [*B. M. S.*]. Il avait bientôt décidé. Le 7 juillet, il écrivit : « *Bentley and I go up to-morrow to Stanley Pool to secure our ground* ».

⁽⁴⁾ COMBER à BAYNES, le 24 juillet 1882 [*B. M. S.*].

⁽⁵⁾ Procès-verbal du 21 novembre 1882 [*B. M. S.*]. Ce procès-verbal contient une copie du contrat.

vaient être concédés ⁽¹⁾. Le sous-comité financier avait maintes objections quant aux conditions du contrat de COMBER avec le *Comité d'Études*, et les discuta lors d'une réunion au début de novembre. On accepta le loyer annuel de 150 livres, mais on voulut que l'option du renouvellement du contrat, à la fin de la période de trois ans, dépendît uniquement de la société, car celle-ci craignait « les influences cléricales de Belgique » et « celles-ci pourraient nous inviter à partir ». De fortes objections furent faites à l'article VI ⁽²⁾. Favoriser exclusivement le *Comité d'Études* paraissait être une erreur. Des missionnaires devraient être libres de venir en aide à « tous les gens respectables » ⁽³⁾. La société protestait aussi contre les entraves à sa liberté de mouvement qu'apportait l'article VIII ⁽⁴⁾, car « nous devons rester étrangers à toute rivalité et à toute association avec des corps séculiers, quels qu'ils soient ».

Il fut en conséquence décidé d'envoyer le Secrétaire à Bruxelles pour solliciter les bons offices de STANLEY, dans l'espoir d'obtenir son appui pour modifier le projet de contrat. STANLEY était parti en Espagne, mais BAYNES vint à Bruxelles pour rencontrer STRAUCH.

(1) « Vous ferez bien d'écrire à celui de nos agents que la chose concerne peut-être et à Londres et à Hanssens, qu'à moins qu'un accord soit intervenu avec les missionnaires anglais, on tâchera d'y arriver ici et de fixer ici les conditions auxquelles nous pourrions leur laisser le terrain ». LÉOPOLD II à STRAUCH le 16 août 1882 [Min. des Aff. Étr., Papiers STRAUCH].

(2) « Ils s'engagent à ne donner aucune information, aide ou assistance dans leurs plans commerciaux, à d'autres expéditions, qui pénétreraient dans le pays dans un but commercial ».

(3) Dans la copie de ce contrat reproduite dans un carnet de notes, COMBER ajouta que BRACONNIER avait déclaré que cette clause n'avait pas à empêcher les missionnaires de se montrer hospitaliers. [Tervuren, *Missions protestantes*, 50.47.175].

(4) « En considérant les facilités accordées, les missionnaires s'engagent à ne pas précéder notre expédition dans le haut Congo. Si à l'avenir, ils suivent notre expédition en amont du fleuve, sans consentement des membres de l'expédition, ils ne pourront s'installer dans n'importe quelle partie du fleuve ou de l'intérieur appartenant ou non au Comité, dont la longitude sera au-dessus du poste établi en dernier lieu par le Comité ».

D'autre part, puisque LÉOPOLD II lui-même avait émis le désir de le rencontrer ⁽¹⁾, BAYNES eut aussi un entretien avec le Roi, qui consentit à accepter le contrat dans la forme proposée par le Secrétaire de la *B. M. S.* Le contrat fut ratifié solennellement le 24 novembre lors de la visite de STRAUCH à Londres, et le *Missionary Herald* de décembre 1882 s'étendit sur l'amabilité du Roi, et sur celle des membres du gouvernement que BAYNES avait rencontrés.

LÉOPOLD II était satisfait de la bienveillance de la société, car il désirait créer en Angleterre un courant d'opinion favorable à ses projets pour le Congo. Le consul belge à Manchester, J. H. HUTTON, un homme d'affaires influent, travaillait ferme à cette fin, et il trouva un appui tout prêt à la Chambre de Commerce de Manchester, qui pour des raisons commerciales ne voulait pas que la France ni le Portugal se fortifient au Congo, puisque tous deux imposaient des tarifs élevés. A la fin de 1882, le Portugal, ranimant ses anciennes prétentions sur le Congo, suggérait que celles-ci fussent reconnues par la Grande-Bretagne, dont l'accord semblait probable, pressée qu'elle était par la crainte des projets français dans l'ouest de l'Afrique ⁽²⁾. Les difficultés avec les Portugais à San Salvador avaient déjà suffi pour éveiller l'hostilité des missionnaires contre les négociations engagées. La *B. M. S.* ne désirait pas plus soutenir le Portugal que la France, d'autant plus que les missionnaires protestants américains avaient eu à se plaindre des autorités françaises au Gabon. Mais la *L. I. M.* ne partagea pas cette opinion.

En novembre, HUTTON se mit en rapport avec les deux sociétés, pour les informer que la Chambre de Commerce de Manchester avait envoyé au *Foreign Office* une pétition qui prenait position contre le traité de BRAZZA et les

⁽¹⁾ LÉOPOLD II à STRAUCH, le 16 novembre 1882 [Min des Aff. Étr., Papiers STRAUCH].

⁽²⁾ CROWE, S. E., *The Berlin West Africa Conference*, Londres, 1942, pp. 16-17.

revendications du Portugal, et pressait le gouvernement de prendre les devants en essayant d'obtenir que les puissances européennes neutralisent les territoires du bassin du Congo (ce qui, en d'autres termes, revenait à soutenir l'Association « Internationale » de Léopold). Sir Charles DILKE avait répondu que le gouvernement favoriserait la neutralité, mais ne prendrait aucune initiative. L'Angleterre elle-même ne désirait pas le Congo, mais elle ne partirait pas en guerre afin d'empêcher d'autres de l'obtenir, et à cause de l'attitude de la France, elle favorisait les prétentions portugaises. HUTTON pensait que la France et le Portugal arriveraient à un compromis, aux termes duquel tout le territoire au nord de la latitude 5°12 irait à la France, et celui du sud au Portugal. De cette façon, le Portugal détiendrait tout le fleuve inférieur, la France le fleuve supérieur, ainsi que le Stanley-Pool. HUTTON souligna combien cette situation serait préjudiciable à l'œuvre des missionnaires protestants, ajoutant enfin à l'adresse des deux groupes missionnaires intéressés : « Nul doute que votre société entamera une action immédiate » (1).

Mrs. GUINNESS prit contact avec la B. M. S. à ce sujet, en demandant si les deux sociétés n'enverraient pas ensemble une députation chez DILKE, ou s'il ne serait pas préférable de laisser les choses telles quelles. Qualifiant l'état actuel des affaires comme « pratiquement anarchique », elle exprima l'opinion qu'une « annexion française serait *de loin* meilleure que pas de gouvernement du tout. Comme le gouvernement britannique ne semblait pas disposé à faire quelque chose par lui-même, cela semble être le mieux que l'on puisse espérer » (2).

La B. M. S. avait toutefois un lien plus étroit avec l'entreprise du roi Léopold, et n'avait aucun désir de

(1) HUTTON à BAYNES, le 18 novembre 1882 [B. M. S.].

(2) FANNY GUINNESS à BAYNES, le 18 novembre 1882 [B. M. S.].

travailler pour une annexion française. Le *Peace*, la chaloupe à vapeur de la *B. M. S.*, destinée au fleuve supérieur, et pour laquelle GRENFELL était retourné en Angleterre afin d'en surveiller la construction, avait été inspectée par le frère de HUTTON pour le compte du roi des Belges, et HUTTON lui-même, le consul de LÉOPOLD, avait envoyé quelques balles de tissu de son usine pour participer à la dépense que nécessiterait le transport de la barge jusqu'au fleuve supérieur. De cette façon, la société ne pouvait qu'approuver la manière dont le *Times* soutenait STANLEY contre DE BRAZZA. Un des arguments du journal pour encourager la bonne volonté des Anglais envers STANLEY et le Souverain qu'il représentait au Congo, était le fait que des missionnaires anglais tiraient profit des facilités procurées par l'œuvre de pionnier de STANLEY (1). Joseph TRITTON, trésorier de la société, était impatient de défendre la même cause devant la Chambre de Commerce de Londres (2), et de même la *B. M. S.* était prête à utiliser son influence pour soutenir Jacob BRIGHT dans les questions relatives aux intérêts commerciaux britanniques au Congo qu'il posa devant la Chambre des Communes les 27 et 28 novembre (3). L'agitation fut efficace, malgré le scepticisme du baron SOLVYNS à son égard (4).

(1) *Times*, 21 octobre 1882.

(2) TRITTON à BAYNES, le 27 novembre 1882 [*B. M. S.*]. TRITTON était intéressé au Congo à la fois comme trésorier de la société, et comme négociant. En avril 1884, il conduisit une députation au *Foreign Office* pour protester contre la ratification du traité portugais, sous prétexte des hauts tarifs imposés dans les colonies portugaises. Ce double intérêt pour le Congo permet d'expliquer pourquoi en Angleterre tant de personnes enthousiastes pour l'œuvre missionnaire étaient si anxieuses d'appuyer la philanthropie à double but de LÉOPOLD — le Roi visait à la suppression du trafic d'esclaves, mais aussi à ouvrir le Congo au commerce de toutes les nations. Cf. STENGERS, J., *La place de Léopold II dans l'histoire de la colonisation* (*La Nouvelle Cléo*, IX, octobre 1950, p. 528).

(3) HUTTON à BAYNES, le 27 novembre 1882 [*B. M. S.*].

(4) « On aurait tort de faire le moindre fond sur des sympathies et des influences qui se sont agitées ici, à Manchester et ailleurs, en vue de placer sous l'égide anglaise les intérêts de l'entreprise. Les influences sont absolument inefficaces,

Au Congo, toutefois, les choses n'allaient pas aussi facilement pour les missionnaires. Au Stanley-Pool, où la *B. M. S.* était très étroitement associée avec l'expédition, les gens qui n'auraient pas osé auparavant combattre « Bula Matari », devinrent rétifs après le départ de STANLEY. A Manyanga également, il y eut des combats entre les indigènes et les membres de l'expédition, mais bien que troublés par cette question, les missionnaires acceptèrent l'emploi de la force comme inévitable ⁽¹⁾. Les indigènes distinguaient les missionnaires des agents de l'*A. I. A.* par le fait qu'ils n'achetaient pas d'ivoire, et qu'ils guérissaient les malades, et, en conséquence, ils préféraient les *Ingleza* et les considéraient dans une certaine mesure comme leurs protecteurs. BENTLEY fut placé dans une situation difficile par le chef de Ndandanja, qui lui avait demandé d'ouvrir une enveloppe scellée, marquée « *A. I. C. Comité d'Études du Haut-Congo* : à n'ouvrir qu'en cas de contestation de territoire avec le peuple de Ndandanja ou de Mbanza », parce que son peuple était terrifié à l'idée qu'elle contiendrait des instructions pour brûler leur ville. En ouvrant l'enveloppe dans ces circonstances, BENTLEY put rassurer le peuple, mais aussi réaliser la manière dont l'expédition essayait de monopoliser tout le territoire disponible ⁽²⁾. BENTLEY

et l'agitation qu'elles ont cherché à produire n'a eu d'autre résultat que celui d'agacer et « d'irriter... il est inutile d'invoquer une protection qui ne nous sera pas accordée ». SOLVYNS à LAMBERMONT, le 2 décembre 1882 [Min. des Aff. Étr., *A. I. C.*, I/71].

⁽¹⁾ « *Yet...we thought the action of the A. I. A. quite right, and agreed with them that a severe lesson was necessary on this third effort of the people to drive away the expedition. Bentley and I have had many a talk about it, and as to what line of conduct we as Christian missionaries ought to take under these circumstances.* » [COMBER à BAYNES, le 5 septembre 1882 (*B. M. S.*)].

⁽²⁾ Deux des clauses précisaient : « Les chefs sont liés à ne jamais céder de terrain aux Européens autres que ceux en relation avec le Comité d'Études. Une exception est faite pour le terrain vendu à la *B. M. S.* Ceci deviendra la propriété du Comité d'Études si le locataire cesse de payer le loyer ou abandonne le terrain » : et : « Le Comité d'Études a le droit de construire des maisons, des routes, etc. à l'exclusion de tout Européen excepté le Comité ».

se tenait en garde contre les efforts constants du lieutenant VALKE pour obtenir la possession légale des terres de la B. M. S. et des rives à Manyanga, et à cause de sa politique d'exclusivité commerciale, le *Comité d'Études* lui devint suspect ⁽¹⁾.

En dépit de ces doutes, LÉOPOLD II fut capable de tirer bon parti de la gratitude que la B. M. S. avait exprimée publiquement pour son œuvre ⁽²⁾. La documentation qu'il envoya à Lord GRANVILLE en octobre 1882 ⁽³⁾ contenait deux lettres de COMBER datée du mois d'août 1882, l'une écrite à STANLEY, l'autre à BAYNES, et celles-ci parurent aussi un an plus tard dans l'*Indépendance Belge* ⁽⁴⁾, lorsque LÉOPOLD II eut à nouveau besoin d'un témoignage sur la façon philanthropique dont il travaillait au Congo.

L'importance des prétentions portugaises pour son entreprise au Congo résidait dans le fait que le Portugal réclamait l'embouchure du Congo, et, sans exutoire à la mer, l'État qu'il était en train de construire eût été sévèrement handicapé. LÉOPOLD II craignait donc vivement que ces prétentions ne soient reconnues par la Grande-Bretagne. Les missionnaires de la B. M. S., qui avaient encore à souffrir des difficultés de la part des Portugais au Congo, avaient toute raison de se joindre à l'agitation contre les négociations. En fait, il était à

(1) « *The King of the Belgians is no doubt a kindly philanthropic man, but there is behind all a large amount of scheming and speculation, which is making use of his money, and repute, also the officers of his army... The Expedition is without doubt a help to us, but might hinder and trip us up sometimes if we are not careful* ». BENTLEY à BAYNES, le 17 novembre 1882 [B. M. S.].

(2) Elle le défendit même contre les accusations de BRAZZA concernant l'exclusivisme du *Comité d'Études du Haut-Congo*. En mars 1883, BAYNES fut à même de nier publiquement que les missionnaires se soient engagés vis-à-vis du chef de poste de Léopoldville à ne pas donner assistance à aucune autre expédition, ainsi que DE BRAZZA l'avait déclaré ayant, sans doute, eu une copie de contrat provisoire signé par COMBER et BRACONNIER, contrat qui fut modifié par la suite en Europe.

(3) Laissez par le Baron SOLVYNS, le 5 octobre 1882 [F. O. 84/1802].

(4) Le 22 août 1883.

peine nécessaire pour HUTTON d'encourager la société. Lorsqu'une expédition missionnaire catholique portugaise vint à San Salvador en mai 1882 pour essayer de gagner à sa cause le Roi et son peuple, et qu'elle prétendit plus tard détenir une lettre du gouverneur de Loanda ordonnant l'expulsion immédiate des missionnaires B. M. S., Herbert DIXON écrivit anxieusement à COHEN, le consul britannique à Loanda, pour savoir si le gouvernement britannique reconnaissait la souveraineté du Portugal sur le territoire ⁽¹⁾, étant donné que les prêtres étaient évidemment là comme représentants de leur pays. COHEN le rassura en lui disant qu'à moins que le Roi ne désirât se reconnaître lui-même comme sujet portugais, les autorités ne pouvaient pas l'obliger à le faire ⁽²⁾. Plus tard, Senhor SERPA, le ministre portugais des Affaires étrangères, accusa COHEN d'exciter les indigènes contre le Portugal, et cela en connexion avec STANLEY et « certains missionnaires anglais à San Salvador » ⁽³⁾.

L'agitation en Angleterre contre la reconnaissance des prétentions portugaises, soigneusement suivie au jour le jour par LÉOPOLD II ⁽⁴⁾, augmenta en intensité au printemps 1883. Des questions furent posées au Parlement montrant l'anxiété de la Chambre au sujet des négociations ⁽⁵⁾, et le 3 avril, Jacob BRIGHT introduisit une résolution contre la reconnaissance de l'annexion par n'importe quelle puissance qui entraverait la liberté des organismes civilisateurs et commerciaux au Congo. Il fut à même de présenter à la Chambre la preuve des difficultés que la B. M. S. avait éprouvées à San Salvador du fait de la politique de répression des Portugais, et

⁽¹⁾ DIXON à COHEN, le 2 août 1882 [F. O. 84/1807].

⁽²⁾ COHEN à DIXON, le 30 décembre 1882, [F. O. 84/1807].

⁽³⁾ Brouillon GRANVILLE à COHEN, le 17 août 1883 [F. O. 84/1640].

⁽⁴⁾ « La lettre dans le *Times* est maladroite mais anti-portugaise. La *Pall-Mall Gazette*, très répandue à Londres, a eu quelques lignes anti-portugaises ». LÉOPOLD II à STRAUCH, le 24 février 1883 [Min. des Aff. Étr., Papiers STRAUCH].

⁽⁵⁾ Le 26 février, le 5 et 8 mars 1883.

déclara combien, par contre, les missionnaires étaient reconnaissants de l'œuvre de l'*A. I. A.* Malgré l'agitation du Parlement, SOLVYNS demeura toutefois sceptique quant aux résultats (1).

Lord Edmond FITZMAURICE, en répondant à BRIGHT au nom du gouvernement, déclara que celui-ci avait insisté sur la liberté religieuse et la protection adéquate des missions protestantes au Congo. Les traités qui avaient été conclus dans le passé et directement avec certains chefs indigènes, sans la reconnaissance d'aucune souveraineté portugaise (2), avaient stipulé que les missionnaires anglais seraient libres de s'installer dans la région, et le gouvernement britannique savait qu'il ne pouvait se permettre d'accepter moins des Portugais.

En fait, au cours des négociations anglo-portugaises, de grandes difficultés surgirent quant aux termes dans lesquels cette liberté devait être garantie (3). Le gouvernement britannique ne pouvait se satisfaire d'une terminologie ambiguë, étant donné la pression des sociétés missionnaires, pression qui trouvait sa répercussion au Parlement (4). Le Portugal était de son côté dans des difficultés considérables, car il ne désirait pas plus voir les missionnaires catholiques français que des protestants anglais dans ses possessions congolaises, et il gardait

(1) « Le *F. O.* étant fermement résolu à conclure, des influences locales et dont il peut ne tenir aucun compte, ne modifieront pas, je le pense, ses intentions à cet égard ». SOLVYNS à FRÈRE ORBAN, le 7 mars 1883 [Min. des Af. Étr., *A. I. C.*, II/24].

(2) Par exemple, le traité avec le roi de St.-Antonio, le 1^{er} juin 1865. « Les missionnaires ... doivent être autorisés de résider dans le territoire du Roi et ses successeurs, dans le but d'instruire le peuple ».

(3) « On a cru indispensable de remplacer l'expression *Missionary operation* par celle de *culto religioso, religious worship*. En laissant subsister la première expression, le gouvernement portugais aurait de grandes difficultés avec le Vatican ». Éclaircissements donnés par M. D'ANTAS, le 10 janvier 1883 [F. O. 84/1803].

(4) « *D'Antas* *bess us not to let them into difficulties with the Vatican. This is balanced by our difficulties with Parliament* ». Memorandum de H. P. ANDERSON [F. O. 84/1803].

jalousement le diocèse de Loanda contre la pénétration des Pères Blancs de LAVIGERIE, question sur laquelle il eut, à l'époque, des difficultés considérables avec Rome. Ce n'était pas un moment propice pour accorder des garanties à des missions protestantes ⁽¹⁾.

Les difficultés continuèrent tout au long des négociations du traité. En mars 1883, GRANVILLE insista à nouveau pour une liberté complète des missions, notant que « des congrégations religieuses sont facilement alarmées », mais à Lisbonne, la même situation persista ⁽²⁾. Une close de compromis fut proposée : après examen de la huitième révision du projet de traité pour le Congo, le gouvernement portugais se déclara prêt à accepter les sauvegardes pour la protection des églises protestantes telles que le gouvernement britannique les réclamait, moyennant l'adjonction des mots « sans aucune apparence de temples » ⁽³⁾. Cette clause n'était pas acceptable, mais en juillet, le clairvoyant ministre belge à Lisbonne nota qu'il semblait y avoir plus de chances de conclure les interminables négociations pour le traité, puisque les points restant à résoudre (parmi lesquels il comprenait celui de la liberté religieuse) étaient d'importance mineure ⁽⁴⁾. Au mois d'août, il apparut au *Foreign Office* que le gouvernement portugais, anxieux de conclure le traité le plus tôt possible, était prêt à concéder plusieurs points, y compris le retrait des restrictions au sujet des églises protestantes ⁽⁵⁾. Bien que le traité

(1) « Il est bien difficile que la cour de Lisbonne concède explicitement à des étrangers dissidents ce qu'elle refuse à d'autres étrangers professant la religion de l'État. C'est pourquoi M. DE SERPA ne voudrait s'engager qu'à accorder la tolérance religieuse sans la définir d'une manière plus précise ». GREINDL à FRÈRE-ORBAN, le 17 janvier 1883 [Min. des Aff. Étr., *A. I. C.*, II/5].

(2) Brouillon GRANVILLE à D'ANTAS, le 15 mars 1883 [F. O. 84/1804].

(3) F. O. 84/1806, le 29 mai 1883.

(4) GREINDL à FRÈRE-ORBAN, le 26 juillet 1883 [Min. des Aff. Étr., *A. I. C.*].

(5) Note de LISTER au sujet d'une entrevue avec D'ANTAS, le 1^{er} août 1883 [F. O. 84/1807].

donnât finalement pleine protection aux missionnaires protestants anglais (1), les sociétés missionnaires crurent néanmoins qu'elles ne pouvaient placer que peu de confiance dans l'exécution effective de ces stipulations.

Tout au long de l'année troublée de 1883 (2), tant la *B. M. S.* que la *L. I. M.* dénoncèrent constamment l'idée de la reconnaissance des prétentions portugaises au Congo (3), mais continuèrent à différer dans leurs vues sur la solution du problème politique dans la région. S'appuyant sur le désir exprimé par le roi LÉOPOLD II d'assister la *B. M. S.* (4), celle-ci lui accorda son plein soutien, mais la *L. I. M.*, tout en regrettant le fait que la Grande-Bretagne n'était pas entrée elle-même en compétition pour le Congo, soutint les prétentions françaises, n'aimant pas les buts commerciaux du *Comité d'Études* (5) ni sa politique d'exclusivisme. A Pala Bala, les missionnaires de la *L. I. M.* se joignirent à l'agent de la maison hollandaise pour traduire pour les chefs locaux le traité imposé par le lieutenant VAN DE VELDE (6), sur

(1) Article VI : « Toutes les formes de croyances religieuses et de cultes seront tolérées, et les autorités portugaises n'y feront aucun obstacle d'aucune sorte. Des missionnaires, indigènes ou étrangers, et des congrégations religieuses, auront parfaitement le droit d'ériger des églises, des chapelles, des écoles et d'autres bâtiments qui seront protégés par les autorités portugaises ».

(2) On devra conseiller aux missionnaires de la *B. M. S.* « en toute sympathie » de ne pas se marier « étant donné la situation indécise des questions politiques relatives à la souveraineté du fleuve Congo ». Procès-verbal, janvier 1883 [*B. M. S.*].

(3) Pétition de la *B. M. S.* à Lord GRANVILLE, le 21 mars 1883 [F. O. 84/1804]. *Regions Beyond*, juin et juillet 1883.

(4) STANLEY au chef de la mission baptiste, Manyanga, le 24 juillet 1883 [Tervuren, *Missions protestantes*, 50.57.147].

(5) « ...Stanley is simply working on behalf of a Belgian commercial company. De Brazza has higher and nobler aims ». F. GUINNESS à T. F. BUXTON, le 21 février 1883. Lettre laissée par BUXTON pour Lord FITZMAURICE, le 6 mars 1883 ; [F. O. 84/1804].

(6) De telles actions suscitaient les soupçons des représentants de Léopold : février 1883 : « Très défiants à l'égard des missionnaires anglais, qui fort souvent, précèdent les factionnaires de Sa très Gracieuse Majesté, nous voyions d'un œil soupçonneux les nombreuses démarches directes et secrètes que faisaient ces Messieurs chez les chef indigènes ». COQUILHAT, C., *Sur le Haut-Congo*, 1888, p. 103.

quoi les chefs déclarèrent, surpris, qu'ils avaient simplement cru que le comité avait désiré uniquement établir une factorerie, et qu'ils n'avaient pas compris qu'ils devaient écarter tout autre commerçant, ni qu'ils auraient à trouver eux-mêmes les hommes nécessaires pour construire des routes ⁽¹⁾. Une réclamation faite par Mrs. GUINNESS ne fut pas bien accueillie à Bruxelles, et la réponse indignée de STRAUCH dut être adoucie par LÉOPOLD. Le Roi ne permit pas une référence à la plus grande complaisance de la *B. M. S.* envers son entreprise congolaise, craignant que la société ne puisse en tirer avantage.

« Je n'aimerais pas avoir trop l'air de nous abriter derrière lui (M. BAYNES). Il le saura et deviendra plus exigeant à notre égard » ⁽²⁾.

La société était cependant pleinement satisfaite. En dépit de désaccords mineurs locaux et du regret secret de STANLEY en revisitant le Stanley-Pool de voir que le lieutenant BRACONNIER avait donné un si bon emplacement à la *B. M. S.* ⁽³⁾, l'*Association* avait bien traité la société en ce qui concerne la question des terres. Le retour en Europe du lieutenant BRACONNIER en été 1883, fut l'occasion d'un effort en vue d'obtenir une réduction du loyer payé pour le terrain au Stanley-Pool, et BAYNES fit une seconde visite à Bruxelles. Le résultat fut que non seulement le loyer annuel du terrain fut réduit de 150 à 10 livres, mais même cette somme fut restituée par LÉOPOLD II ⁽⁴⁾. Le *Missionary Herald* de décembre mentionna l'audience de BAYNES chez le Roi, et commen-

⁽¹⁾ Livre bleu, *Africa n° IV*, 1884, Dépêche du consul à Loanda, le 6 novembre 1883.

⁽²⁾ Note de LÉOPOLD II sur la lettre de STRAUCH du 23 septembre 1883 [Min. des Aff. Étr., Papiers STRAUCH].

⁽³⁾ « *Braconnier reported Stanley to have told him that in giving the B. M. S. their site, he had given them command of the Expedition* ». BENTLEY à CRUDGINGTON le 20 mars 1883 [B. M. S.].

⁽⁴⁾ Procès-verbal, le 18 septembre 1883 [B. M. S.].

ta avec enthousiasme la générosité de LÉOPOLD II. Les conditions existantes au Congo semblaient des plus favorables aux plans d'expansion de l'œuvre missionnaire. Vers la fin de 1883, GRENFELL mena le bateau *Peace* à une expédition de prospection sur le fleuve supérieur afin de chercher de nouveaux emplacements convenables. Le secteur qu'il choisit pour une occupation immédiate était près du poste de l'*A. I. C.* à Lukolela, le quatrième poste de STANLEY au-delà du Pool ⁽¹⁾. STANLEY était prêt à accorder la permission de résidence immédiate, et offrit pour la construction du poste un terrain de l'*A. I. C.* à un loyer minime ⁽²⁾.

LÉOPOLD II était naturellement toujours désireux de voir des missionnaires belges au Congo ⁽³⁾, mais au printemps de 1884, il trouva que les protestants anglais étaient très utiles comme alliés. Le traité anglo-portugais fut finalement signé le 26 février 1883, mais il était encore possible d'arrêter sa ratification, et LÉOPOLD II n'épargna aucun effort pour y arriver. La *B. M. S.* se joignit à l'agitation contre la ratification, présentant une pétition au Parlement le 25 avril, suivie par la *Baptist Union*, en même temps que le *Foreign Office* recevait d'innombrables pétitions de la part de congrégations protestantes individuelles, la première venant de Clapton Downs Chapel, Middlesex. Le *Freeman* du 18 avril imprima une copie de celle-ci, et conseilla à d'autres églises de suivre cet exemple, en envoyant les pétitions à la Reine et au Parlement. Tout en n'étant pas impressionné par les arguments avancés ⁽⁴⁾, le *Foreign Office* avait

⁽¹⁾ BENTLEY, *op. cit.*, vol. II, p. 53.

⁽²⁾ STANLEY à COMBER, le 16 février 1884 [*B. M. S.*].

⁽³⁾ STORME, *art. cit.*, pp. 15-16.

⁽⁴⁾ « *I believe these things are got up by paid agents, who go a round of dissenting chapels... Shall we acknowledge merely or answer that a careful study of the treaty will show that all points to which they refer have been considered?* » Note de LISTER [F. O. 84/1810].

à tenir un certain compte de l'agitation, laquelle insistait sur le fait que les garanties si difficilement obtenues du Portugal étaient inutiles, et qu'il n'y avait aucune possibilité pratique que ce pays change un jour de politique dans ses possessions africaines. Des officiels du *Foreign Office* craignirent que le gouvernement ne soit battu sur la question du Congo aux Communes ⁽¹⁾, mais ce fut en grande partie l'opposition de la France et de l'Allemagne au traité, qui entraîna la non-ratification ⁽²⁾.

Le droit de préemption accordé à la France en avril provoqua une soudaine diminution de la popularité de l'entreprise congolaise du roi des Belges, mais LÉOPOLD II avait beaucoup d'amis dévoués en Angleterre. BENTLEY, en congé dans son pays, était un infatigable partisan. Ses lettres à la presse ⁽³⁾ dénoncèrent le traité portugais en termes non équivoques, tandis qu'une de ses interviews fut publiée le 20 mai par la *Pall Mall Gazette*, qui, sous la direction de W. T. STEAD, commençait à avoir une très grande influence dans les cercles politiques et sociaux. Non seulement BENTLEY critiqua le traité portugais, mais il défendit activement l'*Association* ⁽⁴⁾. Très au courant de la crainte de la France, il déclarait que le traité anglo-portugais, s'il était ratifié, ne serait pas reconnu par la France, et de ce chef n'écarterait pas celle-ci du Congo. Ce dernier objectif serait bien mieux atteint en renforçant la position de l'*A. I. C.* STRAUCH, envoyé à Londres en mai pour calmer les craintes britanniques, causées par l'accord avec la France, constata que BENTLEY avait notamment réussi à rallier W. E.

(1) FITZMAURICE à GRANVILLE le 23 avril 1884 [F. O. 84/1810].

(2) CROWE, *op. cit.*, pp. 23-33.

(3) *Daily News*, le 12 avril ; *Times*, le 14 avril 1884.

(4) « *The best course would be to refuse to ratify the treaty, and then to hand over the lower Congo to the A. I. A... the King of the Belgians, not the King of Portugal, is the man who ought to be trusted with the guardianship of one of the greatest waterways of the world.* »

FORSTER, un parlementaire libéral d'une certaine influence, à la cause de LÉOPOLD II (1). STRAUCH trouva d'une utilité considérable les suggestions de ce dernier, qui sur plus d'un point concordaient avec les vues de la B. M. S., avec laquelle STRAUCH était également en rapport (2). Si Lord GRANVILLE était sceptique quant à la volonté de LÉOPOLD II de maintenir le caractère philanthropique de son entreprise au Congo, le monde religieux ne l'était pas, et donna au Roi son plein appui (3).

Le traité ne fut pas ratifié, et l'agitation autour des prétentions portugaises se calma, mais LÉOPOLD II avait néanmoins encore besoin d'une opinion anglaise favorable à son entreprise congolaise, étant donné qu'il travaillait à obtenir la reconnaissance des pleins droits politiques de l'A. I. C. Il espérait obtenir celle-ci lors de la Conférence de Berlin, convoquée vers la fin de 1884, pour régulariser autant que possible la « ruée vers l'Afrique ».

La B. M. S., en automne 1884, cherchait à étendre considérablement son œuvre sur le fleuve Congo. Une troisième visite de BAYNES à Bruxelles, en été, avait obtenu pour la société l'emplacement de Lukolela, le premier poste à être établi au-delà du Pool, pour un loyer nominal, et sous bail perpétuel. Cette même condition fut obtenue pour le site du Stanley-Pool (4). En exprimant la gratitude de la société pour le roi des Belges, le *Missionary Herald* de juillet publia une description de son œuvre au Congo, en exprimant l'espoir de voir naître un État basé sur le principe d'un commerce libre, avec la liberté religieuse assurée à tous. Dans l'entre-

(1) « M. FORSTER a désiré voir M. BENTLEY le missionnaire, et c'est à la suite de la visite de ce dernier que M. FORSTER a en quelque sorte obligé le *Pall Mall Gazette* à publier l'article que Votre Majesté a pu lire ». STRAUCH à LÉOPOLD, le 27 mai 1884. STENGERS, J., *Rapport sur le dossier « Correspondance Léopold II — Strauch »* (Bull. I. R. C. B., 1953, 1193-1209, Annexe I).

(2) *Ibid.*, Annexe II.

(3) FITZMAURICE (Lord), *Life of Lord Granville*, Londres, 1905 vol. II, p. 356.

(4) Procès-verbal, le 17 juin 1884 [B. M. S.].

temps, GRENFELL avait construit le *Peace*, et fut à même en juillet d'écrire à Londres qu'un voyage d'essai avait été fait, que maintenant le temps était venu d'établir des postes sur le fleuve supérieur, et que la nécessité de renforts devenait urgente ⁽¹⁾. En juillet, le comité, pressé par BENTLEY, établit un plan pour dix postes à installer entre le Stanley-Pool et les Falls, en commençant immédiatement par Lukolela ⁽²⁾. Il semblait qu'enfin le stade préliminaire était dépassé, et que l'œuvre sur le fleuve supérieur, qui restait toujours l'objectif, devenait maintenant une possibilité.

L'attitude britannique envers le Congo était d'une grande importance pour Léopold, au moment de l'ouverture de la Conférence de Berlin ⁽³⁾. Le drapeau de l'*A. I. C.* avait été reconnu par les États-Unis et par l'Allemagne, mais pas encore par la Grande-Bretagne. De nouveau, les points de vue des éléments commerciaux et religieux en Angleterre coïncidaient, et l'appui vint de part et d'autre au roi des Belges. STANLEY faisait de son mieux, en organisant des meetings de tous genres, pour souligner l'œuvre civilisatrice de l'*A. I. C.*, et ses paroles étaient reproduites avec approbation par le *Freeman* ⁽⁴⁾, après que ce journal eut rendu compte de nouvelles négociations à Bruxelles, hautement satisfaisantes pour la *B. M. S.* Lorsque LÉOPOLD II restitua à nouveau le loyer annuel dû pour les terrains, comme une marque de son intérêt pour l'action de la société, BAYNES obtint par un accord définitif que tout loyer dû suivant les baux de la *B. M. S.* ne deviendrait payable qu'après avoir été demandé par un fonctionnaire accrédité de

⁽¹⁾ BENTLEY, *op. cit.*, vol. II, p. 634.

⁽²⁾ *Missionary Herald*, août 1884.

⁽³⁾ « Les dispositions du public anglais à notre égard... serviront probablement de base aux instructions de sir EDWARD MALET ». STRAUCH à LAMBERMONT, le 2 octobre 1884 [Min. des Aff. Étr., C. de B, I, 59bis.].

⁽⁴⁾ Le 3 octobre 1884.

l'*A. I. C.* (1). Il sembla improbable qu'une telle demande serait faite. Le *Freeman* approuva la reconnaissance du drapeau de l'*A. I. C.* par les États-Unis, et formula l'espoir que le gouvernement britannique suivrait cet exemple, au lieu de continuer à favoriser une alliance avec le Portugal.

La *B. M. S.* était intéressée à la Conférence de Berlin non seulement du point de vue de la société au Congo mais aussi de son action au Cameroun, et ce fut principalement son souci pour cette dernière région qui conduisit le *Foreign Office* à suggérer qu'elle soit représentée à Berlin. BAYNES arriva en novembre, mais, au début de décembre, il télégraphia à BENTLEY de le rejoindre, le témoignage de ce dernier devant être utile. Cette conférence ne traita pas du tout officiellement des questions de souveraineté, mais la réunion de Berlin fut utilisée comme un endroit où ces questions pouvaient être débattues dans les coulisses, et elles furent en réalité traitées comme étant de la plus grande importance.

La France réclamait une grande partie du territoire de la rive sud du fleuve, se basant sur les traités avec MAKOKO, et le témoignage de BENTLEY était prévu comme pouvant aider l'*A. I. C.* à combattre ces prétentions, car il était à même de parler en parfaite connaissance de cause de l'étendue du territoire de MAKOKO, lequel n'était pas aussi grand que BRAZZA l'avait supposé. Il arriva le 9 décembre et se présenta immédiatement à STRAUCH et à VAN DE VELDE, pour connaître ce qui était attendu de lui. La *B. M. S.* avait supputé le risque d'un soutien de l'*A. I. C.*, et avait pensé que cela en valait la peine (2). A ce moment, l'*Association* était en train de

(1) Rapport de BAYNES au Comité, le 30 septembre 1884 [B. M. S.].

(2) « *There is no doubt that if the French get the territory they want, they will remember anything the B. M. S. says or does. But after all ...it would be pretty much the same, whether we speak or not, if the French succeeded. However, you will have counted all that cost, and if you have brought me here you mean me to open my*

livrer une rude bataille pour obtenir la rive sud du Stanley-Pool, et pour l'obtenir, il sembla qu'elle devrait abandonner sa prétention à la vallée du Niadi Kwilu, qui irait à la France, et faire des concessions au Portugal dans le Sud. La première question n'affectait pas la *B. M. S.*, mais la société espérait que son poste de San Salvador ne se trouverait pas en dehors du territoire accordé à l'*Association*, avec laquelle elle s'était entièrement identifiée ⁽¹⁾. La délimitation finale laissa toutefois San Salvador en territoire portugais, au grand regret de la société.

Avant de se rendre à Berlin, STANLEY avait travaillé ferme en Angleterre pour obtenir la reconnaissance de l'*A. I. C.* par la Grande-Bretagne, et ceci fut formellement accordé à Berlin le 16 décembre. Avant la fin de la Conférence, l'*Association* fut reconnue comme État indépendant par toutes les puissances qui ne l'avaient pas fait précédemment et en cette qualité, elle put adhérer à l'Acte général de Berlin en février 1885. La *B. M. S.* fut ravie, étant donnée la cordialité de ses relations avec l'*Association*. En janvier 1885, son Comité, au lieu de ratifier l'accord que COMBER et DE WINTON avait fait en septembre, aux termes duquel les officiers de l'*A. I. C.* à Ngombe seraient en cas de nécessité soignés par les missionnaires médecins de la *B. M. S.*, moyennant le paiement d'une somme de cinquante livres par an, offrit ce service gratuitement, heureux de « réciproquer d'une manière quelque peu modeste » la générosité de LÉOPOLD II envers la société. Si la *L. I. M.* n'était pas aussi

moult ». BENTLEY à BAYNES, le 10 décembre 1884 [Papiers privés de W. H. BENTLEY, Reading].

⁽¹⁾ « *I have begged Mr. Stanley not to yield to the Portuguese north of the Ambriz River, on which are the Arthington Falls; as the Portuguese will then get the great ivory factories but it will save San Salvador, all the Bakongo, and the best part of the Zombos... You will see the A. I. A. will have to make large concessions, but nothing vital to us, for what is vital to us is vital to them* ». BENTLEY à BAYNES, le 12 décembre 1884 [Papiers privés de W. H. BENTLEY].

enthousiaste, sa revue cita au moins certains des discours de STANLEY sur l'œuvre civilisatrice de l'A. I. A. (1). STANLEY fut honoré par la B. M. S. lors d'un déjeuner public le 28 mai, où il eut soin de déclarer que l'amabilité envers les missionnaires (pour laquelle il était remercié) répondait à un « ordre du Roi ». L'article VI de l'Acte général de Berlin accorda une protection spéciale aux missionnaires de toutes confessions, et il n'y avait aucune raison de prévoir, à en juger par l'attitude antérieure de l'Association, que ceci ne serait pas accordé. Le *Freeman* jugea cependant nécessaire de mettre en garde contre une association trop étroite avec l'État au Congo (2).

En juillet 1885, la B. M. S. présenta au Roi une adresse montée sur cylindres en ivoire d'Afrique, le congratulant pour la création du nouvel État Indépendant du Congo. Dans son discours de remerciement, LÉOPOLD déclara que « son seul désir quant à ses efforts en faveur de l'Afrique, était d'éclairer et d'élever les millions d'hommes de ses régions centrales, la suppression et l'extinction de la traite des esclaves, l'établissement du règne de la loi et de l'ordre et le développement d'un commerce honnête et légitime ». Dans cette entreprise, il « considérait les missionnaires de la B. M. S. comme ses amis et ses assistants ». Avec un tel programme pour le nouvel État du Congo, l'avenir des nouveaux postes à installer par la B. M. S. tout le long du fleuve supérieur, semblait en effet brillant. Avec la reconnaissance de l'État Indépendant du Congo, la période de fondation était clôturée, période au cours de laquelle le Roi et les missionnaires protestants anglais s'étaient prêtés dans l'ensemble une assistance mutuelle considérable. Le *Freeman* avait

(1) *Regions Beyond*, février 1885.

(2) « We hope our missionaries will not put their trust in princes, that they will jealously guard the independence of the communities they found, that they will not covet the patronage nor ask for any exclusive privilege of the powers that be » on the Congo ». *Freeman*, le 5 juin 1885.

quelque pressentiment que les choses ne pourraient pas se poursuivre toujours aussi facilement, mais soulignait qu'en cas de difficultés ou de malentendus « il y aurait un souvenir reconnaissant de la bienveillance montrée par STANLEY à nos frères dans les premiers jours de sa mission « par ordre du roi LÉOPOLD ». Dieu lui accorde une riche récompense par l'établissement d'un royaume prospère et opulent, sur les rives du Congo ! (1) »

17 mai 1954.

(1) *Ibid.*

**Th. Heyse. — Actes de Gouvernement et Conseil d'État. —
Actes détachables.**

Au cours d'un travail récent, nous avons été amenés à prendre connaissance de plusieurs études sur le Conseil d'État et, notamment, la compétence coloniale de cette institution. Nous avons retenu spécialement un article de notre collègue M. DURIEUX, juriste unanimement apprécié, et nous avons cru intéressant de soumettre à la Classe des Sciences morales et politiques comment se présente la théorie de l'acte de gouvernement. Nous arrivons, sur ce point, aux mêmes conclusions que M. DURIEUX ⁽¹⁾ et envisageons certaines éventualités de l'application de la doctrine, en matière d'administration coloniale.

Il nous paraît souhaitable que la connaissance de l'institution du Conseil d'État soit généralisée au Congo et au Ruanda-Urundi, car il importe qu'on se fasse à l'idée que l'indigène et l'Européen disposent, en Afrique centrale, d'un recours contre les excès et détournements de pouvoirs d'une administration puissante, ainsi que contre les décisions arbitraires tant des autorités administratives que des chefs coutumiers. La jurisprudence en fixera les possibilités et les limites.

Ainsi, on évitera les recours inconsidérés et l'absence de recours dans les cas d'abus de pouvoirs caractérisés.

La notion de l'acte de gouvernement suppose une distinction entre les actes de la puissance publique et les actes administratifs qui concernent, avant tout, la

⁽¹⁾ *Belgique coloniale et Commerce international* (Bruxelles, 1848, pp. 133-141).

gestion journalière des services publics conformément aux règlements du pouvoir exécutif.

Les actes qui se rapportent à l'existence de la Nation, à sa haute direction politique, à sa structure internationale et aux relations extérieures, sont d'une importance telle qu'il faut en laisser toute la responsabilité au gouvernement contrôlé par le parlement. L'acte de gouvernement ne relève pas de l'appréciation des tribunaux ni de la compétence du Conseil d'État. Il est difficile de définir cet acte ; aussi la plupart des auteurs procèdent-ils par énumération d'exemples. Toutefois, M. MAST a fort bien fait ressortir le caractère particulier de l'acte de gouvernement et il en présente une classification, non exhaustive, inspirée de la jurisprudence française ⁽¹⁾. Il range les actes de gouvernement d'après leur caractère en trois catégories : ceux qui concernent la politique intérieure, ceux qui relèvent des affaires diplomatiques et les faits de guerre. On vise, dans cette énumération, entre autres, les actes mettant en cause directement les rapports du gouvernement avec une puissance étrangère, par exemple la ratification des traités.

En politique intérieure, on comprend parmi les actes de gouvernement le droit de grâce, ceux prévus par les articles 70, 71 et 72 de la Constitution ⁽²⁾ et d'autres encore particulièrement importants qui, comme l'écrit P. WIGNY, tirent directement leur validité juridique d'un texte constitutionnel. Cet auteur rattache l'acte de gouvernement à la Constitution ou à des lois interprétatives de la Constitution. Nous pensons, cependant, qu'il y a des

⁽¹⁾ MAST, A., *De regeeringsdaden (Tijdschrift voor Bestuurwetenschappen*, Elsene, 1946, pp. 145-153).

SIMONARD, A., *Note d'observations (Recueil de Jurisprudence du Droit Administratif et du Conseil d'État*, 1950, pp. 203-206).

⁽²⁾ Droit de clôturer la session parlementaire, droit de convoquer les Chambres, de les dissoudre, de les ajourner. — Pour le droit de grâce, prévu à l'article 73 de la Constitution, voyez Note de WALINE dans *Revue du Droit public et de la Science politique* (Paris, 1947, p. 95).

actes de gouvernement qui peuvent résulter d'une loi, par exemple de la Charte coloniale. Certaines nominations ou révocations ont le caractère d'acte de gouvernement lorsqu'elles sont soustraites, à toute réglementation, par exemple celles de ministres, de gouverneurs de province, de commissaires d'arrondissement (article 66 de la Constitution); celles de membres du Conseil colonial.

Il n'y a pas que le pouvoir exécutif qui accomplit des actes de gouvernement. Le pouvoir législatif en accomplit aussi en exécution de la Constitution, par exemple par application de l'article 85 (choix d'une dynastie), de l'article 80 (prestation de serment du Roi), des articles 81 et 82 (organisation de la régence et de la tutelle) (P. WINGNY, *Droit constitutionnel*, 1952, pp. 133, 135, 136, n° 59).

Le pouvoir législatif nomme des membres du Conseil colonial qu'il choisit librement en exécution de l'article 24 de la loi coloniale du 18 octobre 1908, qui en fixe le nombre.

Les actes du pouvoir législatif échappent, de manière générale, à la compétence de la section d'administration du Conseil d'État.

A. DURIEUX s'est également demandé s'il n'y avait pas une définition des actes de gouvernement, qui sont l'expression du pouvoir politique et qui, d'après H. VELGE, « ne peuvent jamais donner ouverture à une action devant une juridiction quelle qu'elle soit » (VELGE, H., 1947, pp. 111-112).

Il se rallie aux conceptions du professeur HAURIOU qui a traité du critérium de l'acte de gouvernement dans son *Précis de Droit administratif et de Droit public* (Paris, 10^e édition 1921, pp. 431 et suivantes).

Rejetant la recherche de ce critérium du côté de la forme de l'acte, il l'examine du côté de sa nature ou de sa matière. Il adopte, quant à ce point, non sans toute-

fois faire de formelles réserves sur son extension éventuelle, la théorie suivante :

« ...le gouvernement a pour fonction de solutionner les affaires exceptionnelles et de veiller aux grands intérêts nationaux, tandis que l'administration a pour fonction de faire les affaires courantes du public ».

Mais quand un acte tombera-t-il dans l'une ou l'autre de ces deux catégories ? Parce que toutes les formules pour définir la fonction gouvernementale lui paraissent insuffisantes, HAURIUO estime qu'il n'y a plus qu'un moyen de sortir d'embaras : procéder par énumération.

Et de conclure :

« Finalement, l'acte de gouvernement est celui qui figure dans une certaine énumération d'actes politiques dressée par la jurisprudence administrative, sous l'autorité du Tribunal des conflits ».

Ainsi que l'écrit, de son côté, L. MOUREAU :

« ...Nous pensons qu'il vaut mieux laisser à la jurisprudence elle-même le soin de préciser exactement quels seraient ces actes de gouvernement » ⁽¹⁾.

Telle est la solution qui s'impose, conclut A. DURIEUX (*Belgique coloniale et Commerce international*, 1948, pp. 136-138).

C'est également l'opinion de H. VELGE qui constate que

« d'une manière générale, la définition des actes de gouvernement ne peut résulter que de la jurisprudence ; à leur égard, le Conseil d'État se trouvera dans la même situation que les juridictions de l'ordre judiciaire ; il bénéficiera de l'expérience acquise par les décisions de celles-ci » (VELGE, 1947, p. 112).

⁽¹⁾ L. MOUREAU, *L'institution du recours pour excès de pouvoir en Belgique*, p. 281.

Notons que subsiste toujours la possibilité de mise en accusation du ministre responsable par la Chambre des Représentants (article 90 de la Constitution).

Cet auteur fait remarquer, également, qu'il y a en cette matière une jurisprudence bien établie du Conseil d'État de France, et elle pourra incontestablement guider la section administrative de notre Conseil d'État.

Cependant, la doctrine n'est pas unanime ; il est des auteurs qui n'admettent pas la distinction entre actes de gouvernement et actes administratifs et qui estiment que tous les arrêtés royaux sont annulables. Marc SMERHAUSEN et Émile VANHAESSENDONCK ont procédé, dans une étude intitulée *Compétence du Conseil d'État* (Brux., *Revue Communale*, 1947, 48 pp.), à un examen critique des dispositions de la loi belge du 23 décembre 1946 ; ils n'admettent pas l'exception des « actes de gouvernement ». La notion de tels actes est importée de France et, dans ce pays, la distinction entre actes de gouvernement et actes administratifs s'impose en vertu du droit positif, d'un texte légal, c'est-à-dire de la loi française du 24 mai 1872, article 26, alinéa 1.

Il n'existe aucun texte correspondant dans notre législation, et nulle distinction ne doit être faite ; le pouvoir exécutif est un et il n'est pas permis de le scinder. Cette conception fait du Roi le fonctionnaire le plus élevé du pays et l'assimile au point de vue de sa mission au fonctionnaire le plus modeste ; elle est aux antipodes de la conception césarienne dont s'inspire le rapport des commissions parlementaires.

Qu'on ne dise pas qu'il serait absurde de soumettre à la section d'administration un recours en annulation contre un arrêté de dissolution des Chambres. Si un tel recours lui était soumis, la section le déclarerait recevable mais non fondé. A moins que l'arrêté n'ait été pris sans contreseing d'un ministre auquel cas l'annulation s'imposerait ⁽¹⁾.

(1) Le Conseil d'État et les actes de gouvernement en Belgique (Brux., *Revue internationale des Sciences administratives*, 1948, n° 4-5, pp. 339-341).

Cet arrêté n'aurait d'ailleurs aucun effet (art. 64 de la Constitution).

Il nous paraît que la thèse de MM. SOMERHAUSEN et VANHAESENDONCK ne peut être admise puisqu'il résulte des travaux préparatoires que le législateur a admis la distinction et l'incompétence de la section d'administration en cas d'acte de gouvernement.

Quant à l'assimilation du Roi au plus modeste fonctionnaire dans l'accomplissement de sa mission, elle est le résultat d'une conception théorique qui n'est pas celle de notre droit positif. Certes, le Roi et le modeste fonctionnaire sont au service de la nation, mais ils ne le sont pas de la même manière et avec la même autorité.

Ceci n'empêche que la plupart des arrêtés royaux pourront être soumis à l'appréciation du Conseil d'État par ceux qui ont un intérêt personnel et direct à s'adresser à cette juridiction administrative.

S'il s'agit d'un acte qui paraît avoir le caractère d'un acte de gouvernement, le Conseil d'État en tiendra compte « avec scrupule et bon sens », selon l'expression de M. DEVÈZE dans le rapport fait au nom de la Commission de la Justice de la Chambre.

Toutefois, les auteurs précités répondent que la lettre seule de la loi est à consulter lorsqu'elle présente un sens clair et précis et qu'il n'est pas permis de distinguer lorsque la loi ne distingue pas. Certes, la loi ne fait pas la distinction, mais il résulte des travaux préparatoires qu'elle n'a visé que les seuls actes administratifs du pouvoir exécutif.

Néanmoins, l'acte de gouvernement peut être soumis à des formalités légales et sa mise en œuvre peut nécessiter des actes administratifs. La Section d'administration pourra-t-elle faire usage de son pouvoir d'annulation à l'égard d'arrêtés royaux qui n'auraient pas été pris dans les formes prescrites ou sans l'accomplissement des formalités légales éventuellement prévues ? Le Con-

seil d'État se déclare compétent en matière d'arrêtés d'expulsion qui peuvent être considérés comme actes de gouvernement et comme actes d'administration, puisqu'ils supposent le respect de formalités administratives.

En tous cas, la doctrine et la jurisprudence semblent témoigner une tendance à réduire au minimum la notion de l'acte de gouvernement et, peut-être, arrivera-t-on ainsi à ne considérer comme tels que les actes constitutionnels que le pouvoir exécutif accomplit sans formalités imposées sauf le contreseing ministériel et quelques actes importants et exceptionnels, placés par les lois et la Charte coloniale dans la compétence du Roi ou du gouverneur général, intéressant la sécurité ou l'intégrité du territoire ⁽¹⁾. Toutefois, la notion de l'acte de gouvernement ne peut être écartée étant donné la volonté du législateur clairement exprimée par les travaux préparatoires.

Actes de gouvernement de caractère colonial. — Dans l'administration coloniale, on sera amené à faire également la distinction entre actes de gouvernement et actes administratifs, les premiers échappant au pouvoir d'annulation du Conseil d'État.

On admet la compétence du Conseil d'État en matière de recours en annulation contre la nomination d'agents de l'administration coloniale. Il ne s'agit pas là d'actes de nature politique ou d'une affaire exceptionnelle. Toutefois, certains admettent que la nomination du gouverneur général échappe à la compétence du Conseil d'État, ainsi que celle du vice-gouverneur général du Ruanda-Urundi (DURIEUX, *Belgique coloniale et Commerce international*, 1948, pp. 139-140). Nous y ajoutons la nomination des membres du Conseil colonial.

⁽¹⁾ CAMBIER, Cyr., La Section d'Administration du Conseil d'État. Compétence et procédure (Brux., Larcier, 1949, p. 53).

Le gouverneur général est le représentant du Roi et est investi de la plénitude du pouvoir exécutif (articles 21 et 22 de la Charte). Sa nomination revêt un caractère gouvernemental, étant donné l'importance exceptionnelle de ses fonctions. Cependant, le Roi doit respecter certaines conditions : le gouverneur général et le vice-gouverneur général doivent être belges. Supposons que le Roi nomme un étranger et que cet arrêté soit contresigné par le ministre compétent ! Le Conseil d'État a-t-il le pouvoir d'annulation sur recours en annulation d'un fonctionnaire évincé ? Ou bien la seule sanction réside-t-elle dans le contrôle parlementaire ou le refus éventuel des tribunaux à ne pas faire application de l'arrêté royal ? Nous ne pouvons préjuger de la jurisprudence qui interviendra et rien ne permet d'affirmer que le Conseil d'État ne considérera pas la nomination du gouverneur général ou celle du vice-gouverneur du Ruanda-Urundi comme celle d'un autre fonctionnaire ; mais il faudrait du moins l'assimiler à celle d'un gouverneur belge de province.

Le vice-gouverneur général du Ruanda-Urundi exerce des pouvoirs similaires à ceux du gouverneur général et a de plus la charge d'une mission de droit international qui peut influencer les relations extérieures.

Nous considérons comme un acte de gouvernement l'acte du Roi qui, aux termes de l'article 19 de la Charte coloniale, suspend, dans un territoire et pour un temps déterminé, l'action répressive des cours et tribunaux civils et y substitue l'action répressive des juridictions militaires. Un tel arrêté est basé sur des raisons de sûreté publique. Si ces raisons n'existent pas, il y a excès de pouvoir. Le gouverneur général a le même pouvoir en cas d'urgence, mais ne peut l'exercer qu'après avoir pris l'avis du procureur général. S'il fait usage de ce pouvoir, il s'agit d'un acte de gouvernement, mais s'il néglige de prendre l'avis préalable du procureur général il peut y

avoir excès de pouvoir et omission d'une formalité substantielle. Le Conseil d'État pourrait-il être saisi d'un recours en annulation ? Faut-il faire de la réglementation d'un acte administratif ou de sa non-réglementation le critère de l'acte de gouvernement ?

La jurisprudence en décidera éventuellement.

L'article 16 du décret du 14 juillet 1952 (*B. O.* 1952, I, p. 1981) autorise le gouverneur du Ruanda-Urundi à prononcer la déchéance du Mwami en cas d'indignité ou d'incapacité. N'est-ce pas là un acte de gouvernement ayant un caractère exceptionnel et intéressant la bonne administration générale du pays, peut-être la sécurité publique ? Et, cependant, le Mwami ne pourrait-il contester l'indignité ou l'incapacité qui doit étayer la décision de l'Autorité ? Il y a certes, un intérêt personnel et direct.

A notre avis, ont un caractère administratif les nominations de magistrats de carrière nommés définitivement par le Roi et qui n'auraient pas été d'abord désignés à titre provisoire pour une période dont la durée n'excédera pas trois ans (art. 18 de la Charte). De même, les déplacements de magistrats sans leur consentement pour des besoins urgents et par mesure provisoire (art. 18*bis* de la Charte). En ces cas, il peut y avoir détournement de pouvoir et méconnaissance de formalités légales et, comme l'écrit M. DURIEUX,

« On déforçerait inconsidérément la volonté du législateur, si on étendait à un grand nombre d'actes du pouvoir exécutif la notion ou le critère d'acte de gouvernement ou d'acte de nature politique » (*Belgique coloniale...*, 1948, p. 139).

Ainsi, les décisions des chefs indigènes, agissant en exécution du droit positif ou conformément à la coutume, ne doivent en aucun cas, être considérés comme des actes de gouvernement, car ils ne sont que des auxiliaires admi-

nistratifs régionaux et n'ont pas de pouvoir politique justifié par l'intérêt général de la nation entière.

La nomination des chefs indigènes, par application du décret sur les circonscriptions indigènes du 5 décembre 1933, nous paraît être un acte administratif donnant lieu au recours en annulation devant le Conseil d'État.

Le commissaire de district pourrait, dans la désignation du chef, ne pas tenir compte suffisamment des règles coutumières, ce qui pourrait provoquer un recours en annulation de la part de celui que la coutume désigne et qui ne se juge pas indigne, incapable d'exercer les fonctions ou avoir démerité (article 27 du décret précité).

Actes détachables. — La tendance restrictive en matière d'acte de gouvernement, c'est-à-dire d'acte échappant, par raison d'état, au contrôle du Conseil d'État se manifeste également dans la théorie de l'acte détachable qui, elle aussi, veut réduire au minimum l'omnipotence de la puissance publique, apparaissant de plus en plus contraire au concept de la légalité.

Il peut se faire que dans une procédure administrative ou à l'occasion de conventions passées à l'intervention de l'autorité, certaines décisions sont laissées à l'appréciation unilatérale de l'administration et que les tribunaux compétents à d'autres égards se refusent à juger en application du principe de la séparation des pouvoirs. Nous donnons, ci-après, quelques exemples. Il conviendrait de détacher ces actes de l'ensemble de la procédure ou de les considérer isolément dans l'exécution de certaines conventions et d'admettre le recours en annulation de ceux-ci devant la section d'administration du Conseil d'État.

Nous nous bornerons aux exemples que l'on trouve dans l'application des règlements généraux sur la vente et les concessions de terres domaniales et dans les concessions d'exploitation de services publics.

A part celui du Comité Spécial du Katanga, les Règle-

ments généraux sur la vente et les concessions de terres domaniales sont fixés par des arrêtés royaux, pris en exécution de l'article 15 de la Charte coloniale et soumis pour avis préalable à la section de législation du Conseil d'État. Mais leur application est subordonnée à la signature de conventions par le pouvoir concédant et le concessionnaire qui déclarent en accepter les clauses comme des stipulations contractuelles qui deviennent obligatoires en raison de la volonté commune des parties intervenantes, constatée par la signature des accords. En règle générale, les contestations pouvant naître à l'occasion de l'exécution de telles conventions seront de la compétence des tribunaux qui sont seuls compétents pour juger des droits civils, régis entre autres par le Livre III du Code civil congolais.

Cependant, les règlements généraux contiennent des dispositions qui peuvent provoquer des décisions de l'autorité compétente ayant le caractère d'actes administratifs. Telle, par exemple, la clause qui permet aux Pouvoirs concédants de reprendre les terrains pour des raisons d'utilité ou d'intérêt publics moyennant paiement d'indemnités prévues. La nécessité de la reprise est laissée à l'appréciation des Pouvoirs concédants et sera justifiée à suffisance de droit par une déclaration écrite du gouverneur de la province ou une décision, dûment notifiée, du gouverneur général.

Les tribunaux estiment, sans doute, que la séparation des pouvoirs ne leur permet pas d'apprécier la destination d'intérêt public des terrains réclamés en retour.

La décision administrative pourra-t-elle faire l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'État ?

On peut prétendre que le concessionnaire n'a consenti qu'à accepter les conséquences d'un acte administratif régulier, non entaché d'excès de pouvoir comme peuvent l'être ceux prévus à l'article 9 de la loi du 23 décembre 1946 instituant le Conseil d'État.

Pourraient également être soumises à la section d'administration, les décisions du gouverneur général ou des gouverneurs de province refusant l'autorisation de modifier, au cours du délai de trente ans, la destination donnée aux terres rurales dans l'acte de cession comme il est dit aux articles 1 et 6 du décret du 16 février 1952 (*B. O.* 1952, I, p. 492).

Les conditions dans lesquelles peuvent être opérés les changements de destination, moyennant autorisation préalable, doivent être déterminées par voie d'ordonnance.

M. VINDEVOGHEL signale que la jurisprudence française semble admettre que les concessions faites par une Colonie de son domaine privé, accordées dans l'intérêt de la colonisation, en vue de leur mise en valeur, sont des actes administratifs et que le contentieux de ces actes n'est pas du domaine des tribunaux judiciaires (*Journal des Tribunaux d'Outre-Mer*, 15 août 1953, p. 116, col. 2). Cela nous paraît trop général.

On pourrait, dans les conventions de l'administration, faire la distinction entre l'exécution des clauses de caractère contractuel et certains actes de caractère administratif dont l'autorité est juge et qu'elle réalise soit avant la conclusion, soit au cours de l'exécution des contrats.

Exemple : Les anciens fonctionnaires méritants peuvent demander une concession gratuite de terres rurales de 500 ha au maximum, mais la convention à intervenir doit être soumise à l'approbation par décret.

Un décret du 10 janvier 1940 (*B. O.* 1940, I, p. 332) détermine quels sont les anciens fonctionnaires méritants qui peuvent demander la faveur de la concession gratuite. Si le gouverneur de province compétent refuse d'agréer une demande, il doit avoir des raisons basées soit sur la personnalité du demandeur, soit sur la situation du terrain, soit sur l'intérêt des populations, etc... On peut concevoir un recours en annulation contre une telle

décision du gouverneur en présence des conditions auxquelles le décret subordonne l'agrément d'une proposition de concession gratuite.

De manière générale, les règlements généraux sur la vente et les concessions à titre onéreux ne constituent pas des pollicitations.

Lorsque l'acte administratif s'effectue au cours de l'exécution d'une convention comme dans le cas de reprise de terrains pour cause d'utilité publique ou de refus de changement de destination des terres concédées ou cédées, la compétence du Conseil d'État dépendra de la jurisprudence qui s'établira en ce domaine très discuté des contrats dits administratifs.

La jurisprudence française, en ce qui concerne ces contrats, ne pourrait être reprise dans son intégrité en présence de l'article 92 de la Constitution qui place les droits civils dans la compétence exclusive des tribunaux. C'est pourquoi la théorie de l'acte détachable nous paraît très opportune en Belgique.

Les actes détachables apparaîtront, encore, dans les *concessions de services publics*, exploités par les concessionnaires éventuels sur la base d'un cahier des charges. Les tribunaux ne pourront apprécier que les litiges portant sur les effets civils découlant de la concession, par exemple le partage des bénéfices du trafic concédé. Mais les clauses d'un cahier des charges imposé en vue d'une exploitation dans l'intérêt public ne pourront, en cas de contestation, que relever du Conseil d'État en cas d'abus de pouvoirs. Les conventions intervenues sont de caractère mixte et ont un caractère administratif pour ce qui touche à l'organisation du service public dans l'intérêt général ⁽¹⁾.

Peut-on dissocier les actes administratifs de caractère

⁽¹⁾ Voyez *Notes de Droit public et Commentaires de la Charte coloniale*. (Brux., Fasc. VI, 1953, pp. 168-169, n° 258).

unilatéral, conventionnellement autorisés, du contrat lui-même ? On peut estimer que ces actes s'incorporent au contrat pour former un tout indivisible et que la compétence du Conseil d'État doit s'effacer devant celle du juge du contrat.

Peut-on appliquer la théorie de l'« acte détachable » jusqu'à l'exécution d'une convention et au-delà des actes lui servant de support, telles les autorisations administratives de conclure les formalités préliminaires aux contrats ?

Nous répondons affirmativement, car le Conseil d'État ne pourra qu'exercer le droit d'annulation et il n'a qu'une compétence d'avis en matière du contentieux d'indemnité. Les tribunaux civils gardent leur compétence propre, c'est-à-dire celle qui leur est attribuée par la Constitution ou la Charte et qui n'implique pas le pouvoir d'annulation. Il n'y a pas d'empiétement d'une juridiction sur l'autre.

C'est la jurisprudence de la Cour de Cassation qui s'imposera dans ces cas, puisque le Conseil d'État doit, en vertu de l'article 20 de la loi du 23 décembre 1946, adopter la décision de ladite Cour sur le point de droit jugé par elle (1).

17 mai 1954.

ANNEXE BIBLIOGRAPHIQUE (2).

CAMBIER, Cyr., L'annulation pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État. Compétence et procédure. (Bruxelles, Larcier, 1951, in-8°, 152 col., bibliographie, col. 134-138).

(1) RÉMION, F., Le recours pour excès de pouvoir et le contentieux des marchés de travaux et de fournitures à l'État. Communication faite le 8 février 1954 à l'Institut belge des Sciences administratives. (Bruxelles, *Recueil de Jurisprudence du Droit Administratif et du Conseil d'État*, 1954, n° 1, pp. 63 à 74, in-4°).

DE GRAND'RY, Le statut des marchés des pouvoirs publics en matière de Fournitures et des Travaux Publics. Communication faite à l'Institut belge des Sciences Administratives le 9 novembre 1953. (Bruxelles, Cour des Comptes, document ronéotypé, 16 p., propatria).

(2) Voyez les Bibliographies antérieures dans le *Bulletin des Séances de l'I. R. C. B.*; 1938, pp. 196-199; 1951, pp. 591-593.

- Conseil (Le) d'État et les actes de Gouvernement en Belgique. Pouvoir d'annulation. Opinions diverses. (Bruxelles, *Revue internationale des Sciences administratives*, 1948, nos 4-5, pp. 339-341).
- DUEZ, P., Les Actes du Gouvernement. (Paris, Sirey, 1935, in-8°, 215 pp.).
- DURIEUX, A., La compétence du Conseil d'État en matière de recours en annulation contre la nomination d'Agents de l'Administration coloniale. (Bruxelles, *Belgique coloniale et Commerce international*, 1948, pp. 133-141).
- GOFFIN, L., Notes de Jurisprudence du Conseil d'État en matière coloniale (1948-1953). (Bruxelles, *Journal des Tribunaux d'outre-mer*, 15 janvier 1954, in-4°, pp. 2-7).
- HAYOIT DE TERMICOURT, R., Le Conseil d'État et le Pouvoir judiciaire. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour de Cassation, le 15 septembre 1939. (Bruxelles, Bruylant, 1939, in-8°, 36 pp.).
- MAST, A., De regeeringsdaden. *Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen*. (Elsene, 1946, pp. 145-153, in-4°).
- MAST, A., Droits civils, Droits politiques et intérêts administratifs. (Bruxelles, *Journal des Tribunaux*, 1947, pp. 193-195).
- MIGNON, Maxime, Une emprise nouvelle du principe de légalité: Les actes de Gouvernement. (Paris, Dalloz, *Recueil de Jurisprudence*, 12 avril 1951, Chroniques, pp. 52-60, in-4°).
- MOUREAU, L., L'institution des recours pour excès de pouvoirs en Belgique. Préface de J. LAFERRIÈRE. (Bruxelles, Bruylant, Paris, Librairie Générale de Droit, 1938, in-8°, XI + 406 pp.).
- OCKRENT, R. — De l'utilisation possible de la jurisprudence du Conseil d'État de France en Belgique... le contentieux de l'annulation. (Bruxelles *Revue de l'Administration*, 1937, pp. 347-365, 428-443).
- SIMONARD, A., Note d'observations sur les actes de gouvernement. (Bruxelles, *Recueil de Jurisprudence du Droit administratif et du Conseil d'État*, 1950, pp. 203-206).
- SOMERHAUSEN, M. et VAN HAESSENDONCK, Em., Compétence du Conseil d'État. (Bruxelles, *Revue Communale*, 1947, 48 pp.).
- VAN ASSCHE, Dr. W., Het beroep bij de Raad van State wegens overtreding van substantiële vormen. (Elsene, *Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiek Recht*, 1952, pp. 12-23).
- VELGE, H., La loi du 23 décembre 1946 instituant en Belgique le Conseil d'État — Commentaire législatif et doctrinal. (Bruxelles, Bruylant, 1947, in-8°, 247 pp.).
- VINDEVOGHEL, J., Le Conseil d'État et le Congo belge. (Bruxelles, *Journal des Tribunaux d'outre-mer*, 15 août 1953, in-4°, pp. 113-116).
- WARLOMONT, R., Contrats administratifs et variations monétaires en France, en Belgique et en Italie. (Bruxelles, *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 1954, n° 1, pp. 89-118).
- WIGNY, P., Droit administratif. (Bruxelles, Bruylant, 1953 in-8°, 398 pp.). (Le Conseil d'État, pp. 359-389).

M. Walraet. — L'œuvre des Belges au Siam
à la fin du XIX^e siècle.

Nous n'avons pas l'intention de retracer ici, même à larges traits, l'évolution historique du royaume de Siam ou Thaïlande. Cette histoire est d'ailleurs assez mal connue. Les Annales siamoises, détruites en 1767 lors du sac et de l'incendie de la capitale Ayuthia par les Birmans, furent reconstituées peu après sur l'ordre des rois, mais d'après des données parfois peu sûres (1).

Il nous semble toutefois indispensable d'évoquer brièvement les principaux événements de l'histoire du Siam au XIX^e siècle. L'actuelle dynastie Chakkri fut fondée en 1782 par le général Phra Budda Yot Fa CHULALOK, qui combattit les Birmans, restaura l'indépendance thaï et régna sous le nom de RAMA I^{er}. C'est lui qui fit de Bangkok, fort situé dans l'estuaire de la Ménam, la capitale du royaume. Son fils RAMA II (1809-1825) annexa la province cambodgienne de Battambang, y compris la célèbre cité d'Angkor, inaugurant ainsi la politique d'expansion territoriale du Siam au XIX^e siècle. RAMA III (1825-1851) annexa une partie du Laos et organisa le reste de ce pays en trois petits États vassaux. Il imposa un roi au Cambodge, auquel il enleva quelques provinces. Sous son règne furent rétablies, avec l'Occident, des relations qui avaient été pratiquement interrompues depuis la seconde moitié du XVII^e siècle. Des traités de commerce furent conclus avec la British

(1) Voyez un résumé de l'histoire du Siam dans le volume XII des *Peace Handbooks*, n° 74 (London, 1920, pp. 1-4) et dans la thèse de K. SUBAMONKALA, *La Thaïlande et ses relations avec la France* (Paris, 1940, pp. 7-35).

East India Company (1826) et avec les États-Unis (1833).

Après RAMA III, son frère MONGKUT (RAMA IV), qui régna de 1851 à 1868, s'efforça d'améliorer la condition de ses sujets en ouvrant le Siam aux influences occidentales. Un grand nombre de traités furent signés. Le premier, dit traité BOWRING, fut conclu le 18 avril 1855. Traité de commerce et d'amitié, il établissait au Siam, pour les résidents britanniques, le principe d'exterritorialité et allait servir de modèle à une série de conventions analogues conclues avec la France et les États-Unis (1856), le Danemark (1858), le Portugal (1859), les Pays-Bas (1860), la Confédération germanique (1862), la Suède-Norvège, la Belgique et l'Italie (1868). C'est également sous le règne de MONGKUT que la France établit son protectorat sur le Cambodge, qui ne fut reconnu en 1867 par le Siam que moyennant l'abandon définitif de toute prétention cambodgienne sur les provinces de Battambang et d'Angkor.

Le règne du fils et successeur de MONGKUT, CHULALONGKORN-RAMA V (1868-1910) marque une étape des plus importantes dans l'histoire siamoise. C'est, comme l'a écrit K. SUBAMONKALA, « la période la plus illustre de l'histoire de la Thaïlande depuis la fondation de la dynastie Chakkri » (1). CHULALONGKORN, qui avait été élevé par une institutrice anglaise, Mrs. LEONOWENS (2), n'avait que quinze ans quand il monta sur le trône. Il entreprit aussitôt des voyages aux Indes anglaises et néerlandaises pour s'y initier aux méthodes de gouvernement. A l'extérieur, son but principal fut la reconnaissance, par l'Occident, du maintien de l'indépendance siamoise, menacée par la rivalité anglo-française dans le

(1) *Op. cit.*, p. 27.

(2) Elle a écrit un ouvrage intitulé « The English Governess at the Siamese Court » (Trübner, London, 1871).

Sud-Est asiatique. A l'intérieur, le souverain s'attacha courageusement au problème complexe et délicat de la réforme de l'État dans le sens de la centralisation et de la modernisation des institutions.

CHULALONGKORN voulut d'abord poser les principes de l'exercice du pouvoir législatif. Le décret du 8 mai 1874 stipula que ce pouvoir serait exercé par le roi, assisté d'un Conseil suprême d'État et d'un Conseil des ministres (*Senabodi*). Le Conseil d'État se composait des ministres, de dix à vingt membres nommés par le roi et de six princes de la Maison royale.

Le pays était divisé en 41 provinces, qu'administraient des gouverneurs (*Phrayas*). Toutefois, de nombreux districts laotiens et malais étaient administrés par des princes héréditaires. Ainsi subsistait un véritable système féodal. Mais vers les années 1889-1890 la centralisation fit un grand pas en avant par l'institution de commissaires royaux (*Kaluang*), sortes de *missi dominici* chargés de contrôler l'administration des provinces laotiennes et malaises ⁽¹⁾.

L'année 1891 vit la formation d'un Cabinet siamois, comprenant les ministres des Affaires étrangères, de la Justice, de l'Instruction publique, des Finances, des Travaux publics, de la Guerre, des Affaires intérieures, ainsi que le Commissaire à la police et aux prisons ⁽²⁾. Les demi-frères du Roi se partagèrent les portefeuilles. L'un d'eux, le prince DAMRONG, fut chargé par CHULALONGKORN de faire un voyage en Europe pour recruter des conseillers. C'est au Caire, en 1891, que le prince rencontra notre compatriote, l'ancien ministre libéral ROLIN-JAEQUEMYS.

(1) Sur la situation politique du Siam avant l'arrivée des Belges, voyez le *Statesman's Yearbook*, à partir de 1871, et notamment l'année 1884, p. 801 et l'année 1891, pp. 921-923. — Dans ses notes sur le Siam (non publiées), M. P. ORTS évoque les institutions siamoises avant 1892.

(2) *Statesman's Yearbook*, 1891, p. 922.

Né à Gand le 31 janvier 1835, Gustave ROLIN-JAEQUEMYSN était le fils d'Hippolyte ROLIN, qui fut ministre des Travaux publics dans le Cabinet ROGIER de 1848 à 1850. Élu député en juin 1878, Gustave ROLIN fit partie du Cabinet FRÈRE-ORBAN, jusqu'en 1884, comme ministre de l'Intérieur. Ayant perdu son mandat parlementaire aux élections de juin 1886, il reprit activement la direction de la *Revue de Droit international*, fonctions où il s'était acquis une réputation mondiale (1). Lorsqu'il fit la connaissance du prince siamois, ROLIN se trouvait au Caire depuis six mois. Il venait d'être inscrit au barreau près les Cours mixtes. Le prince lui proposa d'entrer au service du gouvernement siamois. A quelque temps de là, le khédivé offrit à ROLIN le poste vacant de procureur général aux tribunaux mixtes. Bien que cette perspective le tentât, notre compatriote ne put l'accepter car, entre temps, il avait entamé des pourparlers avec le gouvernement de Bangkok et il se considérait déjà trop engagé envers le roi du Siam. En dépit de l'intervention personnelle du khédivé, qui télégraphia à Bangkok, CHULALONGKORN refusa de renoncer aux services de ROLIN (2).

L'ancien ministre belge fut donc nommé General Adviser en septembre 1892 au traitement annuel de 3.000 livres payables en monnaie siamoise (3). Quelle fut la nature de ces fonctions ?

« Ma situation est vraiment curieuse. Je n'ai pas une parcelle de pouvoir officiel et je ne me soucie pas d'en avoir. Je ne suis pas compétent pour donner un ordre à un agent de police. Toute mon autorité consiste dans le cas que l'on fait de mes avis et dans les égards affectueux que me témoignent tous les Siamois grands et petits. Sous

(1) Voyez la notice consacrée à ROLIN-JAEQUEMYSN, par l'auteur de la présente communication, dans la *Biographie coloniale belge* (t. I, Bruxelles, 1948, col. 795-802).

(2) Papiers ROLIN, lettres au prince DAMRONG (29 avril 1895) et à W. SMYTH (12 mars 1899).

(3) Papiers ROLIN, lettre à N. DROZ (10 juin 1899).

ce rapport, je ne puis me plaindre que d'un excès de faveur. Ainsi lorsque les ministres à portefeuille ont quelque chose à proposer au Roi, c'est par mon intermédiaire qu'ils le font. D'où la conséquence que toutes les affaires importantes de tous les départements passent par mes mains... » (1).

Sous le titre de conseiller général, ROLIN-JAEQUEMYS exerça en fait les plus hautes fonctions au sein du Cabinet siamois. Il contrôlait le travail de tous les départements mais son action s'exerça plus directement aux ministères de la Justice et des Affaires étrangères (2). Le maître de poste de Raheng, parlant à notre compatriote Puck CHAUDOIR en 1899, exprimait sans doute l'opinion populaire quand il disait que ROLIN était le « second roi du Siam », allusion à la double royauté qui avait subsisté jusqu'au début du règne de CHULALONGKORN (3).

Il est donc assez malaisé de définir exactement la nature des fonctions de ROLIN. Lui-même les comparait, jusqu'à un certain point, à celles des résidents anglais auprès des États mi-souverains de l'Inde ou à celles de Lord CROMER auprès du khédivé, ou encore à celles du gouverneur général de l'Indochine auprès de l'empereur d'Annam ou du roi du Cambodge. Mais ROLIN notait aussi que ces hauts fonctionnaires avaient été imposés à des souverains asiatiques par des États européens, qui avaient, de gré ou de force, pris ces monarques sous leur tutelle. Le General Adviser du Siam, par contre, tenait ses fonctions du roi lui-même et n'avait d'autre autorité que celle qu'il devait à sa position personnelle et à la confiance du souverain indépendant qui l'avait choisi. Cette autorité ne reposait sur aucune force matérielle, ni extérieure ni intérieure. C'est par la persuasion seule que

(1) Papiers ROLIN, lettre à A. RIVIER (3 janvier 1895).

(2) P. ORTS, Notes sur le Siam, p. 1.

(3) P. CHAUDOIR, Bangkok (*Le Mouvement Géographique*, Bruxelles, 1899, col. 19).

valaient les avis du conseiller général qui pouvait et devait

« s'appliquer à fortifier l'individualité du souverain et du peuple siamois, à leur donner la conscience de leur propre existence, de leurs devoirs et de leurs droits, à leur montrer ce qu'ils sont et ce qu'ils peuvent aspirer à être dans le domaine du droit international et, en même temps, à leur démontrer l'absolue nécessité, s'ils veulent enlever à leurs voisins européens tout prétexte d'ingérence ou d'annexion, de s'administrer eux-mêmes, ... d'organiser chez eux-mêmes et par eux-mêmes un gouvernement régulier, protégeant les personnes et les propriétés, administrant impartialement la justice, et soucieux de développer, au profit de tous, ses ressources économiques » (1).

Les fonctions de General Adviser ne comportaient aucune parcelle de pouvoir exécutif. Purement consultatives, elles l'étaient dans la plus large mesure possible, c'est-à-dire avec un droit complet d'initiative. Le Conseiller général pouvait donner son avis sur une réforme à introduire ou sur un abus à supprimer sans avoir été consulté par le roi ou un ministre (2).

De 1892 à 1901, le Siam, grâce à notre compatriote, fut plus profondément modifié qu'au cours des trois derniers siècles. Lorsque le General Adviser quitta Bangkok pour raison de santé — il devait mourir quelques mois plus tard — l'organisation féodale du Siam n'existait plus qu'en apparence. Les chefs locaux, laotiens et malais, n'exerçaient plus que des fonctions d'apparat et des commissaires royaux visitaient les régions les plus éloignées de la capitale pour y faire exécuter les ordres du gouvernement. Des institutions nouvelles avaient vu le jour, d'autres avaient été rajeunies. Dans les domaines judiciaire et financier, des organisations avaient été tirées du néant. Le commerce d'importation avait presque doublé et Bangkok était devenu l'un des grands

(1) Papiers ROLIN, lettre à N. Droz (10 juin 1899).

(2) Papiers ROLIN, *ibid.*

ports d'Extrême-Orient. Les forêts de teck — une des principales ressources du pays — avaient été sauvées de la destruction grâce à la mise sur pied d'un service forestier inspiré de ceux qui fonctionnaient en Inde et en Birmanie. Des chemins de fer avaient été construits dès 1893. D'autres étaient en cours d'exécution. A l'extérieur, malgré de graves menaces, qui atteignirent leur point culminant en 1893, l'indépendance avait pu être maintenue.

ROLIN-JAEQUEMYS fut, comme l'a écrit M. P. ORTS, « l'âme du mouvement de réformes ». Il fut aussi l'inspirateur de la politique qui permit au Siam de résister aux pressions extérieures. Pour atteindre ce double objectif, l'ancien ministre belge dut vaincre des obstacles de toute nature : apathie des indigènes, conjuration d'intérêts lésés par les réformes, conception égoïste du privilège de l'exterritorialité dont jouissaient plusieurs puissances européennes.

Inaugurée dès 1893, l'ère des réformes au Siam présente une solution de continuité de près de deux ans, provoquée par la tension avec la France. Très affecté par la situation, le roi CHULALONGKORN ne paraissait plus dans aucune cérémonie publique. Le Cabinet avait cessé de se réunir. L'État tout entier semblait en léthargie. Il fallut à ROLIN-JAEQUEMYS une belle dose de patience et de courage pour redonner vie à ce corps inanimé.

En 1895, enfin, le cœur de la nation se remit à battre et bientôt, dans tous les domaines, régna une grande activité. Créé le 10 janvier 1895, à l'initiative du General Adviser, un Conseil législatif, substitué au Conseil suprême d'État, assista le roi dans l'exercice du pouvoir législatif en discutant et en préparant les lois. Au cours de 1896, ROLIN lui présenta cinq actes très importants :

a) Un code de la preuve, simplifiant les règles en vigueur, qui étaient confuses et impraticables ;

- b) Un code de procédure civile ;
- c) Une loi provisoire de procédure criminelle ;
- d) Un règlement sur les maisons de prêt sur gages, dont le nombre s'était considérablement accru à Bangkok ;
- e) Un acte établissant un nouveau système de concessions minières.

L'application de ces deux dernières mesures fut retardée d'une couple d'années par l'opposition tenace du corps consulaire.

En 1897, la législation siamoise s'enrichit d'un règlement du port de Bangkok, d'un acte instituant une régence pendant le séjour du roi en Europe, d'une loi sur l'organisation municipale, d'un code forestier et d'un grand nombre de décrets ⁽¹⁾.

L'organisation judiciaire fut radicalement transformée. Un projet complet de code pénal fut rédigé. Inspiré des codes italien et allemand, ainsi que du code indien de MACAULAY, il laissait une part importante au vieux droit indigène. Des décrets abolirent la question, ainsi que les peines corporelles, sauf dans certains cas bien précis. Les tribunaux inférieurs furent réorganisés sur le modèle du *magistrate* anglais. Toutes les cours existantes furent remplacées par sept nouvelles cours à compétence nettement déterminée. Trois commissions spéciales furent chargées de juger les prévenus qui, au nombre de quinze à vingt mille, attendaient leur jugement depuis des années. Enfin, la Cour internationale de Bangkok fut réorganisée. Elle connaissait de toutes les actions civiles intentées à des sujets siamois par des sujets de puissances étrangères ayant un traité avec le Siam.

Dans les départements des Travaux publics, des Mines

(1) Sur l'administration de Bangkok — Sur l'abolition de l'antique usage autorisant l'arrestation des parents d'un déserteur — Sur l'abolition graduelle de l'esclavage pour dettes, etc.

et des Finances, l'influence de ROLIN-JAEQUEMYS se fit également sentir d'une manière prépondérante.

La réorganisation de l'État siamois exigea non seulement une direction intelligente et habile, mais aussi le concours de techniciens éprouvés. C'est à un élève de Lord CROMER, Mitchell INNES, que le General Adviser confia le soin des réformes financières. Les bases de l'impôt furent renouvelées et le principe de la publication d'un budget annuel fut adopté ⁽¹⁾.

En 1896, les Anglais formaient d'ailleurs le plus important contingent d'Européens au Siam : 201 sur 750 ⁽²⁾. La grande industrie et le grand commerce étaient entre leurs mains : exploitations forestières et minières, scieries de teck, usines pour la décortication du riz, ateliers de constructions et chantiers maritimes, grandes maisons d'importation et d'exportation. L'anglais et le siamois étaient les deux langues officielles de la cour et de l'administration.

Des Allemands — ils étaient 97 en 1896 ⁽³⁾ — furent chargés de la gestion des postes et des chemins de fer siamois. La marine fut réorganisée par des Danois, à la tête desquels figurait l'amiral DE RICHELIEU. Un major italien prit le commandement de l'École militaire de Bangkok. Mais ce furent de jeunes juristes belges qui collaborèrent avec le General Adviser à la réforme des institutions législatives et judiciaires.

C'est en mars 1894 que le premier juriste belge, Robert J. KIRKPATRICK, fut engagé en qualité d'Assistant Legal Adviser. Il arriva à Bangkok au début de mai. Ses fonctions furent très importantes. Il résida successivement à Bangkok, Ayuthia, Saraburi et Banplasoi en qualité de Judicial Commissioner du roi. Il coopéra

⁽¹⁾ Sur tout ceci M. P. ORTS nous fournit de précieuses indications (Notes sur le Siam, pp. 58-63).

⁽²⁾ L'Avenir du Siam (*Le Mouvement géographique*, Bruxelles, 1899, col. 326).

⁽³⁾ *Ibidem*.

activement aux grandes réformes introduites dans l'administration de la justice, à leur graduelle extension aux provinces, ainsi qu'aux travaux des comités institués par le roi pour la révision ou la liquidation d'anciens procès criminels. Durant les deux voyages de ROLIN-JAEQUEMYNS en Europe, en 1895 et en 1898-99, KIRKPATRICK remplaça le General Adviser auprès du roi et du gouvernement siamois. En reconnaissance de ses services, il fut promu Legal Adviser auprès du ministre de la Justice, le prince RAJBURI. En 1896, il épousa la fille de ROLIN (1). Malheureusement, il ne put résister longtemps au surmenage et au climat. En 1898, il fut atteint d'une grave affection pulmonaire. Conscient de ses responsabilités, il voulut rester au Siam jusqu'à l'épuisement de ses forces. En février 1899, il fut contraint de quitter Bangkok et de suivre un traitement médical en Europe (2). Il espérait néanmoins se rétablir et pouvoir reprendre ses fonctions à la cour du Siam, mais il mourut prématurément en 1901.

Félicien CATTIER, qui allait faire une si brillante carrière dans l'enseignement supérieur et dans les grandes affaires coloniales, était âgé de 26 ans lorsqu'il fut engagé à Bruxelles, en août 1895, lors du premier retour en Europe de ROLIN-JAEQUEMYNS.

« J'ai appris par vos télégrammes la bonne nouvelle, écrit KIRKPATRICK à ROLIN, que vous avez engagé une nouvelle recrue et le télégramme d'hier m'en a appris le nom : CATTIER. C'est, je crois, un fort bon choix. Je connaissais le confrère quelque peu personnellement, mais je le connaissais surtout comme un travailleur, par son assiduité à la Bibliothèque et sa collaboration aux *Pandectes périodiques*. J'attends son arrivée avec impatience... » (3).

CATTIER quitta l'Europe en septembre 1895 avec le

(1) Celle-là même qui a bien voulu mettre à notre disposition les papiers de son père. Nous saisissons cette occasion pour lui exprimer notre vive gratitude.

(2) Papiers ROLIN, lettre au roi du Siam (9 avril 1901).

(3) Papiers ROLIN, lettre du 29 août 1895.

titre d'Assistant Legal Adviser. Mais il ne séjourna pas longtemps au Siam, car, dès 1897, il fut nommé chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles (1).

M. Pierre ORTS avait voulu entrer au service de l'État indépendant du Congo, mais il avait été reconnu physiquement inapte. Il n'était pas encore docteur en droit lorsqu'il sollicita sa nomination de conseiller juridique adjoint auprès du gouvernement siamois. Il fut engagé dès la fin de son doctorat et arriva à Bangkok en décembre 1896. Il avait alors 24 ans. Attaché au cabinet de ROLIN-JAEQUEMYS, il se spécialisa dans les relations extérieures et fut souvent désigné pour réprimer les incidents provoqués par des protégés français dans l'une ou l'autre province et pour mener les enquêtes nécessaires. Après son arbitrage dans l'affaire KELLETT (2), M. ORTS reçut du General Adviser la mission de visiter les petits États laotiens vassaux et de se rendre compte du degré d'influence qu'y exerçaient les commissaires royaux. ROLIN-JAEQUEMYS aurait désiré lui confier la direction permanente des commissaires royaux auprès des princes laotiens, mais, à la fin de 1898, M. ORTS dut rentrer en Europe, épuisé par la malaria. Il ne devait plus revoir le Siam (3).

Corneille SCHLESSER fut engagé, comme M. ORTS, en 1896, avec le titre d'Assistant Legal Adviser. Il se spécialisa dans les affaires pénales. ROLIN-JAEQUEMYS l'apprécia beaucoup. A son second retour en Europe, en 1898, il le chargea de son remplacement après le départ de KIRKPATRICK. Dans une lettre du 14 septembre 1901, quatre mois à peine avant sa mort, ROLIN lui écrivit qu'il le considérait comme le plus méritant des conseillers belges au service du Siam (4).

(1) Voyez la biographie de F. CATTIER, par O. LOUWERS (*Bull. de l'I. R. C. B.*, Bruxelles, t. XVIII, 1947, pp. 111-126).

(2) Différend américano-siamois.

(3) P. ORTS, Notes sur le Siam, pp. 1-5.

(4) Papiers ROLIN.

En 1900, sur dix conseillers juridiques en fonctions auprès du gouvernement siamois, neuf étaient belges. C'étaient, outre C. SCHLESSER déjà cité, A. DAUGE, C. SYMON, A. HENVAUX, E. JOTTRAND, R. TILMONT, ROBYNS, L. DE BUSSCHER et A. BAUDOUR ⁽¹⁾. Le dixième conseiller était un hollandais, PATIJN, engagé par ROLIN en 1899.

Deux autres compatriotes furent encore au service du Siam à la fin du XIX^e siècle : Eugène REYTER et Jules CARTON, tous deux pionniers de l'État indépendant du Congo. Le docteur REYTER, après de brillantes études à l'Université Libre de Bruxelles, était entré au service de l'É. I. C. en 1886. L'année suivante, il fut nommé médecin à Boma. Au cours d'un congé en Belgique, il rencontra ROLIN-JAEQUEMYS qui le fit engager par le gouvernement de Bangkok, en 1895, en qualité de médecin particulier du roi ⁽²⁾. REYTER occupa ces fonctions pendant plus de quinze ans. Quant au capitaine du Génie J. CARTON, il s'était engagé en 1888 au service de l'É. I. C. Nommé commissaire de district, il s'était signalé par les importants travaux d'amélioration qu'il avait conçus et dirigés sur la route des caravanes. Venu au Siam pour y étudier le système de défense de la Ménam ⁽³⁾, il avait été chargé de la direction des Travaux publics par le gouvernement siamois. Il reçut également la mission de réorganiser le corps de police de Bangkok. Notre compatriote CHAUDOIR le vit en 1898, peu de temps avant son retour définitif en Europe ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Ch. BULS, Croquis siamois (Bruxelles, 1901, p. 80). — M. E. JOTTRAND, qui séjourna au Siam de 1898 à 1902, a publié également, en 1905, un livre de souvenirs, très attachant, sous le titre : Au Siam. Journal de voyage (Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1905, 539 p., 1 plan).

⁽²⁾ Papiers ROLIN, lettre au prince SVASTI (7 septembre 1895).

⁽³⁾ Le général BRIALMONT avait été approché par ROLIN au sujet de cette question.

⁽⁴⁾ P. CHAUDOIR, *op. cit.*, col. 19. — *Biographie coloniale belge* (Bruxelles, t. III, 1952, col. 131-133).

Le Siam présentait à coup sûr un grand attrait pour nos « Congolais », car, outre REYTTER et CARTON, on vit arriver à Bangkok, en 1896, en qualité de consul général de Belgique et de chargé d'affaires de la légation belge, notre compatriote Herman LEDEGANCK, qui avait été vice-gouverneur général de l'É. I. C. de 1888 à 1889 (1). La perspective d'un séjour au pays de la Robe jaune attira plus d'un de nos compatriotes, à commencer par le bourgmestre de la ville de Bruxelles, Charles BULS, qui le visita au début de 1900 et en rapporta un petit volume de souvenirs (2). L'homme de lettres et grand voyageur que fut Puck CHAUDOIR vit aussi le Siam à la même époque, lors d'un voyage autour du monde (3). Quelques années plus tard, ce fut notre confrère, feu Octave COLLET, qui se rendit au Siam où il participa à l'organisation des transports urbains de Bangkok (4).

Lors de ses deux retours en Europe, ROLIN-JAEQUEMYS fut littéralement assailli de demandes d'engagement pour le Siam, venant de tous les coins du pays. Mais le gouvernement siamois ne semblait plus disposé à engager de nouveaux Advisers. C'est ce qui ressort d'une lettre que ROLIN-JAEQUEMYS adressa, le 17 octobre 1899, à Georges FRÈRE-ORBAN :

« ...et je regrette de dire que, contrairement à mon avis et pour des raisons d'économie que je trouve mal entendues, il n'est pas question, en ce moment, d'en augmenter le nombre [d'assistant legal advisers]. Là-bas, comme en Europe, la politique a des fluctuations avec lesquelles il faut compter, et nous avons, au Siam comme en Europe, des conservateurs bornés qui réussissent, du moins pour un temps, à entraver le progrès... » (5).

(1) CHAUDOIR, *op. cit.*, col. 19. — Voyez aussi le *Mouvement géographique* (Bruxelles, 1896, col. 11 et col. 178).

(2) Ch. BULS, *Croquis siamois* (G. Balat, Bruxelles, 1901, in-8°, 210 p., ill.).

(3) Voyez la *Biographie coloniale belge* (t. III, Bruxelles, 1952, col. 143-144).

(4) Voyez la notice nécrologique, par H. CARTON, dans le *Bulletin des Séances de l'I. R. C. B.* (Bruxelles, 1931, pp. 23-24).

(5) Papiers ROLIN.

La santé du General Adviser avait été gravement affectée par un labeur exténuant sous un climat tropical. Il contracta un véritable empoisonnement du sang. Les médecins qu'il consulta en Europe, en 1899, lui interdirent même de passer encore une saison chaude en Extrême-Orient ⁽¹⁾.

« Ne croyez pas, écrivait ROLIN à N. DROZ, que si je songe à quitter bientôt le Siam et à rentrer définitivement dans la vie privée, ce soit à raison de quelque dissentiment avec le gouvernement siamois. Au contraire. Mes relations avec le roi et son gouvernement n'ont été meilleures. Nous sommes dans des termes, non seulement de confiance absolue mais de véritable affection réciproque... La vraie, l'unique raison, c'est que, à 64 ans, après une vie laborieuse, agitée, je sens un impérieux besoin de repos, de recueillement... » ⁽²⁾.

ROLIN-JAEQUEMYS quitta le Siam au mois d'avril 1901. Peu avant son départ s'était tenue une grande réunion publique à laquelle avaient pris part les membres les plus représentatifs du gouvernement siamois et de la colonie européenne de Bangkok. Une adresse d'adieu et d'hommage au General Adviser y fut rédigée et une députation de dix membres, au nombre desquels figuraient les Belges SCHLESSER et REYTER, se rendit à la résidence de ROLIN-JAEQUEMYS pour lui remettre un cadeau ⁽³⁾.

Le General Adviser s'était préoccupé de sa succession. Dès 1898, il avait songé à la confier au conseiller fédéral suisse Numa DROZ, qui avait été président de la Confédération helvétique. Par sa nationalité, les hautes fonctions qu'il avait exercées, l'autorité due à son talent et à son caractère personnel, DROZ semblait à ROLIN comme l'homme le mieux préparé à la lourde tâche de conseiller

⁽¹⁾ Papiers ROLIN, lettres de ROLIN au Roi (8 juillet 1899), à de MARTENS (7 septembre 1899) et à GRÉVY (22 octobre 1899).

⁽²⁾ Papiers ROLIN, lettre du 10 juin 1899.

⁽³⁾ Voyez le *Bangkok Times* du 29 mars 1901 et le *Siam Observer* du 30 mars 1901.

général du roi de Siam ⁽¹⁾. Des pourparlers s'engagèrent et furent bien près d'aboutir, mais l'homme d'État suisse succomba prématurément à Berne à la fin de l'année 1899.

Très affecté par cette disparition, ROLIN-JAEQUEMYS songea alors à d'autres personnalités, comme le comte de ROBIANO, secrétaire du baron LAMBERMONT, et le comte de BUISSET, conseiller à la légation belge à Vienne ⁽²⁾. Mais ROLIN disparut à son tour et ce fut l'Américain E. H. STROBEL, ministre plénipotentiaire à Bangkok, qui prit la succession de ROLIN-JAEQUEMYS ⁽³⁾.

Comment l'œuvre de notre éminent compatriote fut-elle jugée par les contemporains ? Les appréciations varient suivant la nationalité des auteurs. Les Français critiquèrent vivement ROLIN-JAEQUEMYS. Les Anglais, par contre, se plurent à reconnaître les progrès réalisés sous la haute direction du General Adviser. Quant aux Siamois, ils manifestèrent à ROLIN leur sincère gratitude et conservèrent longtemps son souvenir.

Il est certain que le grave différend franco-siamois de 1893, qui faillit déclencher la guerre, est à l'origine du ressentiment que les milieux coloniaux français éprouvèrent à l'égard de ROLIN-JAEQUEMYS. L'indépendance siamoise, défendue avec fermeté par le General Adviser, constituait un obstacle majeur à la politique expansionniste française dans le Sud-Est asiatique, politique qu'un Auguste PAVIE marquait alors de sa puissante empreinte ⁽⁴⁾.

(1) Papiers ROLIN, lettres à LARDY, ministre de Suisse à Paris (8 novembre et 26 décembre 1898), au roi de Siam (11 novembre 1898 et 8 juillet 1899) et à N. DROZ (10 juin, 31 août et 22 septembre 1899).

(2) Papiers ROLIN, lettres au Roi (31 juillet et 16 août 1901).

(3) Commandant E. LUNET DE LA JONQUIÈRE, *Le Siam et les Siamois* (Paris, 1906, p. 25).

(4) Voyez sur A. PAVIE l'étude que lui a consacrée P. BLANCHARD DE LA BROUSSE (*Les techniciens de la colonisation*, Presses Univ. de France, Paris, 1946, pp. 112-132).

« Les Français sentent parfaitement que c'est moi qui soutiens le moral des Siamois. Aussi cherchent-ils un prétexte pour se débarrasser de moi »... (1).

La presse française, métropolitaine et coloniale, attaqua notre compatriote à plusieurs reprises, le dénonçant comme le mauvais génie du roi ou comme un agent à la solde de l'Angleterre (2). Le temps n'améliora guère le jugement des milieux français. En 1906, le commandant LUNET de la JONQUIÈRE, parlant du General Adviser STROBEL, écrivit que ce dernier

« par sa rondeur en affaires et son extrême amabilité, n'a(vait) pas eu de peine à faire oublier son prédécesseur ROLLIN-JACQUEMYS (*sic*), un ancien ministre de Belgique, dont l'influence sur les destinées du Siam fut moins heureuse » (3).

Vingt ans plus tard, en 1927, M. A. BERJOAN, dans la thèse qu'il présenta à la Faculté de Droit de Paris, qualifie encore notre compatriote de « Belge francophile » (4).

Les milieux anglais, par contre, reconnurent les mérites de ROLIN-JAEQUEMYS et de ses collaborateurs. Dans un article daté du 4 avril 1899, le *Times*, dressant un tableau des réformes réalisées au Siam, écrivait :

Des juristes belges siègent au tribunal civil, à la cour d'appel et au conseil privé. Les tribunaux inférieurs ont aussi des conseillers belges. A la Cour internationale, tout l'arriéré a disparu. Les affaires sont jugées ponctuellement. Dans les prisons, où sont détenues les personnes arrêtées préventivement, il n'y a plus que 300 personnes, là où autrefois il y en avait plusieurs milliers... On ne saurait trop louer le grand

(1) Papiers ROLIN, lettre à sa femme (22 septembre 1893).

(2) Voyez notamment une lettre de ROLIN à DE BUNSEN du 20 septembre 1895.

(3) Comm. E. LUNET DE LA JONQUIÈRE, *op. cit.*, p. 25.

(4) A. BERJOAN, *Le Siam et les accords franco-siamois* (Paris, 1927, p. 84).

jurisconsulte belge, M. ROLIN-JAEQUEMYS et ses assistants belges, pour la façon dont ils ont purifié l'administration de la justice. Cette dernière a maintenant atteint à Bangkok et, à un degré moindre, dans les provinces, une efficacité stupéfiante pour ceux qui connaissent l'état des choses d'il y a quelques années... (1).

Des éloges similaires, mais d'un caractère plus officiel, furent décernés aux Belges dans le *Statesman's Yearbook* de 1899, où on lit (p. 997) :

« In recent years... with the assistance of several Belgian lawyers, great advance has been made in the administration of justice in the native courts and in the International Court which tries suits of foreigners against natives... »

Deux Anglais au service du Siam, H. W. SMYTH et J. G. D. CAMPBELL, portèrent sur ROLIN-JAEQUEMYS un jugement qu'il nous paraît intéressant de citer. SMYTH fut directeur du Département des Mines au Siam de 1891 à 1896. C'est de son livre *Five years in Siam* que nous extrayons le passage suivant :

« In all these matters the largest share of the credit is due to M. ROLIN JAEQUEMYS, the general adviser to the Government, who against much opposition, both among Siamese and Europeans, has toiled with a loyalty and singleness of purpose which cannot but have their reward. He has had some, at least, of the work of nearly all the divisions of the Government on his shoulders, and his assistance and advice to the heads of the various departments have been invaluable. His Majesty has, with his usual perspicacity, recognised in him a trusty friend, and has placed the utmost confidence in him. The result has been a far more rapid despatch of public business than was formerly possible » (2).

Quant à CAMPBELL, qui résida au Siam en qualité de

(1) Cité par le *Mouvement Géographique* (Bruxelles, 1899, col. 181-182).

(2) H. W. SMYTH, *Five years in Siam* (London, vol. II, 1898, p. 257).

conseiller au Département de l'Instruction publique, il jugea comme suit l'œuvre de notre compatriote :

« Much of the credit for the reforms that have been carried out is due to the late M. ROLIN-JAEQUEMYS, the General Adviser, who, to the great loss of Siam, died in January 1902... By his tact and judgment, and his happy freedom from all ostentation, he acquired a great influence with the king, without at the same time creating jealousy or making enemies among the nobility — a most difficult feat in Siam — and he probably did more than any other individual to suggest the lines on which the reforms that have been set on foot during the last ten years should be carried out » (1).

Le roi CHULALONGKORN avait la plus grande estime pour ROLIN-JAEQUEMYS, comme l'atteste la lettre de remerciements du General Adviser :

« ...I feel so thankful... for Your Royal appreciation of such services as I may have succeeded in rendering to Siam and to Her King... » (2).

Un article très élogieux avait été consacré à notre compatriote, dans le *Siam Observer* du 28 septembre 1898 et le plus haut titre de noblesse qui pût être décerné à un Européen, celui de Chao Phya, lui fut octroyé par le roi. Le prince DEVAWONGSE, ministre des Affaires étrangères, lui écrivit, le 29 janvier 1900, une lettre affectueuse où on lit :

« ...It is no doubt the enormous amount of works you have done and you are going to do for the good of His Majesty's service in this tropical clime are interfering with your health. I am nearly a quarter century younger than you are, and often wonder and admire how you can accomplish so much and so many works that I could not have done myself in equal quality and quantity... I have found in your works not only an assistance to mine, but it was also a guidance and knowledge which I could not find elsewhere and I would not ashamed

(1) J. G. D. CAMPBELL, *Siam in the twentieth century* (London, 1904, p. 177).

(2) Papiers ROLIN, lettre au Roi (8 juillet 1899).

to subscribe myself as your most loyal and devoted pupil rather to be exalted as your colleague or co-worker » (1).

Vingt-six ans après la mort du General Adviser, le 12 mars 1928, furent inaugurés, à l'École de Droit de Bangkok, les bustes du prince RAJBURI, ministre de la Justice, et de ROLIN-JAEQUEMYS, « Chao Phya Abhai Raja », en présence du roi et de membres de la famille royale, du corps diplomatique et consulaire et de hauts fonctionnaires. Le roi et le gouvernement siamois voulurent ainsi rendre un public et solennel hommage aux deux pionniers du mouvement de réformes.

Bien que de nationalité étrangère, déclara le roi PRAJADHIPOK, il (ROLIN) fut pour le Siam un serviteur parfaitement dévoué et parfaitement loyal...

Et, associant à cet hommage le prince RAJBURI, il ajouta :

... La grande œuvre accomplie par ces deux hommes au service du roi est restée gravée dans nos cœurs (2).

ROLIN-JAEQUEMYS a porté lui-même un jugement sur son action au Siam. Dans une lettre qu'il adressa à N. DROZ, le 10 juin 1899, il dressa succinctement le bilan de ce qui avait été accompli depuis son arrivée à Bangkok. Mais il insista surtout sur l'énorme tâche qui restait à accomplir :

« Je n'aurai certes pas la fausse modestie de dire que je n'ai rien fait. Je crois au contraire avoir rendu quelques services sérieux au roi de Siam et à son peuple. Mais je sens trop que j'aurais pu faire mieux. Chaque jour me montre plus clairement la disproportion entre les quelques résultats obtenus et l'importance de ce qui reste à accomplir.

(1) Papiers ROLIN, lettre à ROLIN.

(2) Ministère des Affaires étrangères de Belgique, Relations belgo-siamoises, n° 10.767/1. — *Bangkok Times* du 13 mars 1928.

A côté des réformes judiciaires, qui sont en bonne voie, sous la direction d'un ministre de la justice intelligent et instruit, assisté de quelques-uns de mes compatriotes comme conseillers judiciaires, tout ou presque tout est à faire dans l'ordre économique, et spécialement en matière de finances et de travaux publics.

» Il est vrai que non seulement le budget est plus qu'en équilibre, mais qu'il n'y a pas un centime de dette publique, même flottante, et qu'il y a une réserve, solidement représentée, de plus de trente millions de francs. Mais, d'autre part, les impôts sont mal établis, injustement répartis ; leur perception est mal contrôlée. D'autre part encore, il est indispensable d'augmenter les sommes consacrées annuellement à l'instruction publique et aux travaux d'utilité publique, spécialement au développement des voies de communication de toute nature...

» Plus tard seulement, une autre révision s'imposera, ce sera celle des dispositions des traités qui donnent aux sujets européens, américains ou asiatiques de la plupart des puissances les privilèges d'extraterritorialité réservés en Europe aux ambassadeurs ou ministres des puissances étrangères. Seulement, pour en arriver là, il faudra, à l'exemple du Japon, compléter la grande œuvre de l'organisation judiciaire et de la codification, et tâcher même, si possible, de faire mieux que le Japon, en ne touchant aux vieilles institutions nationales que pour faire disparaître ce qu'elles ont d'incompatible avec nos idées générales d'humanité et de justice » (1).

Tel fut le message politique que transmet ROLIN-JAEQUEMYS à celui qu'il considérait déjà comme son successeur à la cour du roi CHULALONGKORN. Si les vœux les plus chers de notre compatriote n'ont pas tous été pleinement réalisés, le pays auquel il a consacré toute l'énergie physique et spirituelle de ses dernières années, a réussi néanmoins à préserver son indépendance et, dans l'actuelle conjoncture internationale, il est peut-être appelé à jouer un rôle important dans l'organisation politique, économique et militaire du Sud-Est asiatique.

17 mai 1954.

(1) Papiers ROLIN.

A. Ombredane. — Présentation du travail intitulé :
« L'exploration de la mentalité des Noirs congolais
au moyen d'une épreuve projective : le Congo T. A. T. ».

Ce travail rend compte des résultats d'une mission d'études entreprise par l'auteur, sous l'égide du Fonds du Bien-Être Indigène, de juillet à octobre 1951, chez les Bapende et Basuku ⁽¹⁾ et qui a permis de mettre au point une méthode inédite d'exploration de la psychologie des Noirs congolais.

Après avoir rappelé le principe des épreuves projectives, l'auteur décrit la technique qu'il a utilisée et interprète soigneusement les réactions reflétées par les quarante protocoles recueillis sur place et qui comprennent 400 récits.

Le travail comprend les subdivisions suivantes :

Avertissement. — I. Perspectives pour le psychologue des Noirs. — II. Principe d'une épreuve projective : le Congo T. A. T. — III. Le Phénomène de la projection. — IV. Technique d'application du Congo T. A. T. — V. Comment utiliser les récits du Congo T. A. T. — VI. Thèmes et issues. — VII. La situation : Héros-Influences — Problèmes. — VIII. La motivation. Besoins et objets. — IX. L'action. Conduites et style. — X. L'inférence du héros au narrateur et la transposition du récit en première personne. — XI. Le système du Moi et la formule de personnalité. — XII. Analyse d'un protocole. — XIII. Les différences de problématiques et d'attitudes d'un groupe à un autre révélées par le Congo T. A. T. — XIV. Le Congo T. A. T. dans la sélection psycho-technique. — Remarques en guises de conclusion. — Appendice.

A titre d'illustration, l'ouvrage contient la repro-

(1) Voir *Bull.*, 1952, pp. 366 et 375-388.

duction d'un certain nombre des planches qui constituent le test.

L'auteur poursuit actuellement l'application de la méthode décrite, chez les Asalampasu qui furent, jusqu'à ce dernier quart de siècle, les coupeurs de têtes et les mangeurs d'hommes du Kasai.

Le 17 mai 1954.

**O. Louwers — Présentation du mémoire intitulé :
« Les débuts de l'œuvre africaine du roi Léopold II :
Documents inédits — Sources négligées —
Aperçus nouveaux » par le R. P. A. Roeykens.**

La possession du Congo par la Belgique, petit pays sans grande influence internationale à l'époque où elle se fit, la possession de cet immense empire, occupant la plus grande partie de l'Afrique centrale, de cet empire aux richesses se révélant tous les jours plus grandes, de cet empire doté du réseau fluvial le mieux articulé de toute l'Afrique, habité par une population saine, riche en virtualités politiques et morales, la possession, dis-je, de ce territoire à rendre jaloux les plus puissants États a été l'événement peut-être le plus important de toute l'histoire coloniale des temps modernes. Dès lors, il n'est pas étonnant que tant d'historiens se soient déjà penchés sur l'origine de cet événement et aient cherché à en analyser le déroulement et les phases successives. En dépit de l'affirmation de notre collègue, M. STENMANS, que l'histoire de la création de l'État Indépendant du Congo n'est plus à écrire, depuis l'ouvrage, à peu près définitif, de THOMSON ⁽¹⁾, il reste encore beaucoup à dire sur la genèse de la formation de cet État. Comment est née chez le grand Roi qui y présida, mieux qui en fut l'inventeur et le créateur, la pensée de ce grand œuvre ? quel en fut le cheminement ? quels furent les vrais motifs qui animaient le Roi ? quels obstacles eut-il à surmonter à la toute première origine ? sont autant de questions encore à résoudre. Déjà plusieurs de nos collègues, MM.

(1) STENMANS, La reprise du Congo par la Belgique (Bruxelles, 1949, p. 11).

STENGERS, STENMANS, WALRAET, HEYSE, GUEBELS, se sont, dans les derniers temps, essayés à ce travail méritoire. Un religieux, de l'ordre des capucins, le Père ROEYKENS, s'est joint à eux pour le mener à bonne fin. Plusieurs des études qu'il a écrites à cet effet ont déjà paru dans la revue *Zaire*. Le Père ROEYKENS vient d'en achever une nouvelle plus étendue que les précédentes et plus systématique ; c'est un vaste travail, plein de mérite scientifique et fruit d'un immense effort. Son auteur m'a fait l'honneur de me demander de vous le présenter en son nom. J'ai répondu avec joie à ce désir, car je ne doute pas que ceux qui le liront y prendront un vif intérêt.

L'ouvrage comprend quatre parties.

La première question que le P. ROEYKENS cherche à résoudre dans la 1^{re} partie est de savoir où LÉOPOLD II a puisé l'idée de doter la Belgique d'une colonie et de quelle nature devait être cette colonie.

Une préoccupation coloniale avait déjà animé l'esprit de Léopold I^{er} ; BRIALMONT s'en était fait le défenseur bien avant l'avènement de Léopold II ; plusieurs essais de réalisation avaient été tentés sous le règne de notre premier souverain ; tout cela est bien connu ; le mérite du Père ROEYKENS est de montrer les réelles affinités entre les suggestions de BRIALMONT et les initiatives de LÉOPOLD II. Il montre encore que c'est vers l'Afrique que BRIALMONT chercha à orienter la pensée de LÉOPOLD II qui, primitivement, marquait des préférences pour d'autres continents.

Mais les conceptions de BRIALMONT et de LÉOPOLD II ne s'accordèrent cependant pas complètement. BRIALMONT ne songeait d'abord qu'à l'établissement de comptoirs sur certains points d'Afrique. LÉOPOLD II, au contraire, avait très tôt visé à fonder une colonie, au sens large du mot, où la Belgique pourrait faire œuvre de gouvernement et de civilisation. La préoccupation écono-

mique ne dominait pas en lui ; celle de créer une œuvre de perfectionnement moral et civilisateur était associée chez lui à celle de doter le pays de nouveaux débouchés commerciaux. Sur ce point, l'auteur se sépare de M. STENGERS qui, dans certains de ses travaux — le Père ROEYKENS en vante les mérites — n'a voulu voir dans la pensée première de LÉOPOLD II qu'une préoccupation économique.

L'auteur explique également ce qu'il appelle les quatre notes caractéristiques de tous les projets coloniaux conçus par LÉOPOLD II et qui se retrouvent spécialement dans l'œuvre congolaise du Roi : 1^o le Souverain ne conçoit l'œuvre coloniale que comme une œuvre d'union nationale ; 2^o dans sa pensée la Couronne doit y remplir un rôle personnel ; 3^o la meilleure façon de *commencer* une œuvre coloniale fut, toujours d'après LÉOPOLD II, celle d'une association commerciale ; 4^o et celle-ci, il tint à la lancer sous l'enseigne de l'internationalisme.

Quand et pourquoi LÉOPOLD II a-t-il, à un moment donné, opté définitivement pour l'Afrique, et pour l'Afrique, par le Congo, c'est une seconde question que le Père ROEYKENS cherche à résoudre.

Sur ce point, son mémoire abonde en vues originales ; il montre notamment que, contrairement à une opinion assez largement répandue, l'attention du Roi était portée vers l'Afrique, en même temps d'ailleurs que vers d'autres régions car il n'entendait n'en négliger aucune, bien avant que Banning n'entrât en scène.

Le Père ROEYKENS a relevé, à l'appui de sa thèse, de nombreux faits, parfois de petits faits, d'où découlent des présomptions si concordantes qu'elles équivalent à une preuve formelle. C'est ainsi, par exemple, qu'il relève l'intérêt que LÉOPOLD II réservait depuis longtemps aux activités de différentes sociétés de géographie : de Paris, de Londres, qu'il s'en fit membre, qu'il dépêcha à leurs assises des hommes à lui, chargés de le renseigner sur les

conclusions de leurs travaux. Il relève aussi dans les travaux du célèbre géographe français VIVIEN DE SAINT-MARTIN maints passages si concordants avec les initiatives de LÉOPOLD II qu'il n'est pas permis de douter de leur influence sur la pensée du grand Roi.

C'est l'occasion pour l'auteur de refaire l'historique des diverses explorations de l'Afrique en marquant les circonstances qui les avaient fait entreprendre.

Sur le point ici résumé, la conclusion du Père ROEYKENS est que c'est l'expédition de CAMERON et les résultats de celle-ci qui fixèrent définitivement (en 1875) la pensée du Roi vers l'Afrique Occidentale. J'en dirai un mot plus loin.

Enfin, il y a un troisième point que l'auteur du mémoire met aussi en un relief plein d'intérêt.

L'idée de commencer la réalisation de son vaste dessein par la création d'une œuvre humanitaire, scientifique, civilisatrice, en associant dans un commun effort explorateurs, commerçants, savants et missionnaires est venue au Roi bien avant l'année 1876. Cette idée n'a pas surgi tout d'un coup dans son esprit ; elle s'est lentement formée, par bribes et morceaux, si l'on peut dire, au fur et à mesure d'informations qu'il cueillait à droite et à gauche, tendu qu'il était constamment vers le but entrevu. A cet égard, avec combien de raison, l'auteur du mémoire rappelle la lettre écrite par LÉOPOLD II à BEERNAERT, le 22 septembre 1889.

« Pendant 13 ans comme sénateur, depuis 24 ans comme chef constitutionnel de l'État, je me suis constamment préoccupé de chercher un déversoir au trop plein de sa production en hommes, en choses et en idées... Durant ces 37 ans, ni un jour ni une heure ne se sont écoulés sans que je me sois efforcé personnellement de diriger l'excès de son activité en étendant la sphère de ses entreprises et de lui préparer un avenir digne de son glorieux passé ».

Ces affirmations n'étaient pas de style ; elles correspondaient bien à la réalité. L'œuvre magnifique de LÉO-

POLD II est vraiment le fruit d'un effort tenace, persévérant, personnel, sans qu'un instant de sa vie en fut distrait. Quel exemple par là il a donné, non seulement à son pays, mais au monde, du résultat qu'un homme d'État peut atteindre par les qualités dont fut marquée la vie de notre grand Roi.

Il ne suffisait pas de s'assigner dans l'esprit un but à atteindre, il fallait aussi établir les voies qui y conduiraient. On le sait assez, le moyen auquel le Souverain s'arrêta fut la réunion à Bruxelles d'une Conférence de géographie. C'est en 1875 que cette idée se précisa dans sa volonté. Deux événements y contribuèrent. Le Congrès organisé le 1^{er} août 1875 par la Société de géographie de Paris et la relation que, fin novembre 1875, les journaux anglais donnèrent de l'exploit de CAMERON et de son arrivée à la côte occidentale d'Afrique.

Le Roi était membre de la Société de géographie de Paris depuis 1867. Il traduisit par une contribution pécuniaire l'intérêt qu'il portait à la réunion projetée pour août 1875. Le baron DE BORCHGRAVE, chef du Cabinet du ministre des Affaires étrangères de Belgique, y fut envoyé pour représenter la Belgique : en réalité, il y allait surtout pour documenter le Roi et il eut, à cette occasion, de nombreux contacts avec le Souverain. Ce Congrès réunit un grand nombre de savants, d'explorateurs ; ils vinrent chacun exposer l'état de leurs connaissances sur l'Afrique et les moyens d'y pénétrer. Une idée y fut exprimée — et elle le fut par BRAZZA — à savoir l'utilité qu'il y aurait de centraliser les renseignements que chacun par la suite pourrait apporter sur ces sujets, de coordonner les efforts et de permettre aux explorateurs de se prêter mutuellement assistance. Cette idée frappa le Roi. Il la retint et, bien mûrie dans son esprit, elle devint l'origine de son initiative de réunir à Bruxelles la conférence dont on connaît la brillante et féconde destinée. Le mémoire du Père ROEYKENS abonde en

détails puissamment intéressants sur la Conférence de Paris et la concordance qu'on trouve dans ses travaux avec les idées dont LÉOPOLD II, par la suite, se fera l'ardent défenseur, en leur accordant l'appui de tout le prestige de sa personne royale.

En Angleterre, dès 1874, un mouvement s'était dessiné dans les milieux protestants en faveur de l'établissement de postes missionnaires en Afrique ; les regards de ces milieux s'étaient portés sur l'Afrique orientale, la région du Zambèse, celles des lacs Nyasa et Nyanza. En constatant ce mouvement, LÉOPOLD II s'était rendu compte qu'il devrait, dans ses projets, faire une part aux préoccupations religieuses relevées de tant de côtés ; mais il s'était aussi rendu compte qu'étant donnée la direction que prenaient les missionnaires anglais, la partie orientale de l'Afrique et celle des grands lacs lui serait fermée ; de toute évidence, les missionnaires anglais seraient bientôt suivis des répondants et mandataires de la puissance britannique. Or, il ne pouvait être question d'aller sur ses brisées.

Mais, voici qu'à la fin de 1875, un voyageur anglais, CAMERON, parti pour l'Afrique depuis un temps déjà long et dont on n'avait plus de nouvelles, fit connaître son arrivée à Loanda, après avoir traversé la zone méridionale de l'Afrique équatoriale. LÉOPOLD II s'était intéressé à cette expédition dès 1874. Il avait même offert à la Société de géographie de Londres qui la finançait, une somme de 100.000 F (or) ; mais cette offre fut refusée.

Bientôt, des relations circonstanciées furent publiées sur ce voyage ; elles apprenaient que le pays traversé par l'illustre voyageur, des bords du lac Tanganika à la côte occidentale, était « d'une salubrité, d'une magnificence et d'une richesse qui surpassent tout ce qu'on peut imaginer ». Et CAMERON d'énumérer lui-même les minerais qu'on y pouvait trouver et les autres produits, tous plus riches les uns que les autres ; mais il signalait aussi

que le pays était dévasté par un fléau terrible : la traite des Noirs par les esclavagistes ; il montrait que pour la combattre la création de grandes voies de communications par eau et par terre serait nécessaire et que cette mesure ne rendrait pas seulement un service au commerce honnête, mais qu'elle entraverait et finirait peut-être par détruire l'odieux trafic de l'intérieur.

Un numéro de la *Revue générale*, au début de 1876, avait commenté ces relations et en avait montré toute l'importance. Nul doute, affirme le Père ROEYKENS, que LÉOPOLD II y avait de lui-même accordé toute l'importance qu'elles méritaient. Elles lui enseignaient deux choses : la première que le pays de l'ouest du lac Tanganyika à l'Océan atlantique était un pays prospère pour l'établissement d'une vaste colonie et pas seulement pour l'établissement de comptoirs coloniaux. Il pouvait donc, dans l'esprit du Roi, remplacer les territoires à l'est du lac, dont l'occupation ne pourrait être tentée ; — la deuxième est l'intérêt que le monde attacherait à une lutte contre l'odieux fléau de la traite ; il fallait donc l'ajouter aux autres motifs que le roi ferait apparaître au monde civilisé pour le suivre dans le projet déjà formé de grouper en un organisme international toutes les bonnes volontés susceptibles d'ouvrir l'Afrique centrale au commerce, aux recherches scientifiques et à l'établissement d'un état de civilisation meilleur : savants, explorateurs, missionnaires et hommes d'affaires ; aussi, l'auteur du mémoire se croit autorisé à conclure que c'est de ce moment que LÉOPOLD II se décida définitivement en faveur de la partie centrale de l'Afrique pour orienter le destin colonial de son pays. L'auteur montre encore que, du point de vue international, le moment était favorable pour lancer la grande idée, souci depuis si longtemps du Souverain.

Enfin le P. ROEYKENS établit que le baron LAMBERMONT était dans le secret africain du Roi dès le mois

d'août 1875 et que le plan d'action qui sera suivi en 1876 est dû à la collaboration du Roi et de son confident, LAMBERMONT. BANNING, dont les articles de *l'Écho du Parlement* de janvier-février 1876 n'ont pas inspiré le Roi, a toujours ignoré cette collaboration du Roi et de LAMBERMONT.

Dans la deuxième partie, — qui est beaucoup plus courte que les autres parce que l'auteur juge à propos de ne pas y reprendre la matière qui fit l'objet de ses deux articles précédents dans *Zaïre* et qui a trait à la formation de la délégation belge et à la part prise par BANNING dans la préparation de la Conférence géographique — le P. ROEYKENS traite de la préparation immédiate de la Conférence.

Il nous fait assister à la visite que le Roi fit à Londres (fin mai-début juin 1876). Il remarque que la première visite que le Roi y reçut fut celle de CAMERON ; l'auteur pense pouvoir en déduire que le Roi apprit à cette occasion le refus opposé par le gouvernement britannique aux avances de CAMERON qui avait déjà pris possession de tout le bassin du Congo, en décembre 1874, au nom de la reine d'Angleterre. L'auteur tâche également de retracer brièvement la diplomatie déployée par le Roi pour gagner les personnalités anglaises à son projet.

Le P. ROEYKENS constate qu'aucun document ne nous renseigne sur l'attitude prise par le gouvernement belge à l'égard du projet du Roi avant la Conférence. Il pense cependant pouvoir déterminer cette attitude en se basant sur le document, publié jadis par notre collègue le comte DE LICHTERVELDE, dans une communication parue dans le *Bulletin de l'Institut*, document datant du 4 octobre 1876. Il cite également à ce sujet un petit fait intervenu entre le Roi et BANNING à propos de la rédaction du livre de ce dernier, intitulé *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* ; il en ressort

que BANNING tenait toujours à une idée qu'il avait tenace, celle de nationaliser les stations africaines ; pour lui la voie de subsides gouvernementaux à allouer à l'œuvre paraissait la plus apte à arriver à ce résultat. Le Roi lui imposa d'éliminer de son livre le passage où il développait ces idées. Enfin, l'auteur remarque que le gouvernement a secondé efficacement l'initiative royale en mettant des diplomates et des officiers à la disposition du Souverain pour son œuvre africaine.

Enfin le P. ROEYKENS publie ici les documents contenus dans les papiers du baron Em. DE BORCHGRAVE. Ils nous font assister aux actes poursuivis à Berlin pour préparer la conférence projetée. Il note à ce propos le soin que ce diplomate déploya pour fournir au Roi des renseignements très utiles à la réussite de son œuvre, ainsi que pour créer une sympathie agissante parmi les savants allemands envers l'œuvre du Roi. Il ressort également de ces documents que l'intérêt politique de la conférence de 1876, s'il n'était nulle part affirmé, n'était pourtant pas absent de l'esprit des organisateurs.

Dans *la troisième partie*, l'auteur traite d'abord du choix du baron GREINDL comme premier secrétaire général du Comité exécutif de l'Association Internationale Africaine. Après avoir produit tous les documents se rapportant à ce choix, — et il en ressort que le Roi avait primitivement pensé confier cette charge au baron LAMBERMONT, — l'auteur s'applique à souligner l'idée nationale qui était à la base de la Conférence géographique de Bruxelles ainsi qu'à l'A. I. A. Une lettre de LAMBERMONT établit que l'initiative royale répondit à une pensée essentiellement (non pas exclusivement) nationale et que la nationalité belge était indispensable au secrétaire général qui devait être l'homme de confiance du Roi. « On n'a pas en vue d'acquisition coloniale », écrivait LAMBERMONT à GREINDL, termes vagues et géné-

raux qui cachaiet l'arrière-pensée politique du Roi ; comme le P. ROEYKENS le signale, la Belgique et le Roi devaient retirer de l'œuvre entreprise de l'honneur et un grand profit moral. Il cite enfin un passage d'un article de BANNING, montrant que le Roi, en convoquant une conférence internationale et en insistant au début sur l'abolition de la traite, n'avait pas seulement en vue de se mettre au diapason du mouvement humanitaire général en faveur de l'Afrique, mais qu'il voulait aussi donner à son œuvre un caractère quasi officiel pouvant se rattacher aux congrès de Vienne et de Vérone.

Si l'Angleterre fut le premier État à qui LÉOPOLD II s'était adressé en vue de le gagner à son projet, elle fut aussi la première à se séparer de lui après la Conférence de Bruxelles. Le P. ROEYKENS nous montre les préoccupations du Roi au sujet de la participation de l'Angleterre à l'Association Internationale, dès le lendemain de la Conférence de septembre 1876 ; il nous fait connaître la mission que, à cette fin, le Roi chargea le baron LAMBERMONT d'effectuer à Londres en novembre 1876 ; ce fut une peine inutile, car la mentalité séparatiste s'était déjà formée en Angleterre ; le Roi y comptait cependant des hommes sympathisant avec son œuvre. La tendance séparatiste de l'Angleterre se marque pas un fait significatif : sous prétexte d'être fidèle aux statuts de la Société de géographie de Londres, en réalité pour sauvegarder les intérêts britanniques dans l'est africain, on constitua à Londres l'African Exploration Fund. BANNING y trouva la confirmation de son opinion sur la nécessité de sauvegarder les intérêts belges en Afrique en nationalisant l'œuvre des stations. Devant le fait accompli de la séparation de l'Angleterre, le Roi ne désespéra pas d'arriver à ses fins par ses propres moyens... Il adapta donc ses plans à la nouvelle situation ; l'auteur l'expose dans la *quatrième partie* de son travail.

Cette partie, conçue par l'auteur comme un hommage à la mémoire de STANLEY à l'occasion du cinquantième anniversaire du célèbre explorateur, est consacrée à l'étude des origines du Comité d'Études du Haut-Congo.

Le P. ROEYKENS apporte ici des données nouvelles d'un réel intérêt. Il déduit des lettres du Roi à GREINDL, conservées aux archives de notre Institut, que déjà, à la fin de mai 1877, le Roi tint compte de l'arrivée probable de STANLEY à l'embouchure du Congo et qu'il conçut dès lors un plan d'action approprié qui n'était que l'application adaptée au Congo du projet d'un Comité d'études pour la Chine, projet que le baron LAMBERMONT avait élaboré sous l'inspiration du Roi en 1873. D'après l'auteur, c'est dès le mois de mai 1877 que l'idée de fonder un État indépendant qui embrasserait tout le bassin du Congo avait pris corps dans l'esprit du Roi.

L'auteur consacre le deuxième chapitre de cette partie de son mémoire aux réactions du Roi à l'arrivée de STANLEY à Boma. Le coup de génie de LÉOPOLD II a été plutôt un acte de sage et perspicace prévoyance qu'une intuition soudaine de la portée de la découverte de STANLEY.

STANLEY a rencontré en janvier 1878 les messagers du Roi à Marseille. Ce fait a inspiré le P. ROEYKENS de faire sortir de l'ombre la personnalité de M. Alfred RABAUD, le président fondateur de la Société de géographie de Marseille que le Roi avait su gagner à ses projets dès avant la convocation de la Conférence de Bruxelles. C'est sous la plume de M. A. RABAUD que l'auteur du mémoire estime pouvoir retrouver les premières réactions de LÉOPOLD II aux suggestions politiques que STANLEY avait lancées à l'adresse de l'Angleterre à son arrivée à la côte occidentale de l'Afrique. Pour écarter le danger de voir l'Angleterre accaparer l'embouchure et le bassin du Congo, LÉOPOLD II semble avoir lancé l'idée de neutraliser et d'internationaliser le fleuve. La même idée était

suggérée par BANNING dans un intéressant article peu connu, paru le 6 janvier dans l'*Athenaeum Belge*. C'est dans ces réactions, inspirées par le Roi, que l'auteur voit le début des idées maîtresses de la Conférence africaine de Berlin.

L'auteur présente des indications assez suggestives d'après lesquelles le Roi s'est servi des bons offices de M. RABAUD pour aménager la rencontre de STANLEY avec les messagers du Roi à Marseille. Il fait ressortir que cette rencontre n'était pas une surprise pour STANLEY.

Le P. ROEYKENS fait également mention des préoccupations politiques que causait à Léopold II l'initiative des missionnaires protestants anglais dans le Bas-Congo à la fin de 1877.

Le troisième chapitre est consacré aux suites de l'entrevue de Marseille. A Bruxelles, le Roi cherche la forme qu'il donnera à sa future entreprise congolaise. GREINDL et LAMBERMONT lui donnent le conseil de ne pas se lancer dans une action aux visées trop ouvertement nationales mais d'agir de concert avec le Comité exécutif de l'A. I. A. ; BANNING estimait alors l'entreprise congolaise comme trop aventureuse, trop vaste pour la Belgique et il préconisait une action coloniale belge plus modeste au Cameroun dans le golfe de Guinée.

Entre temps STANLEY est venu à Bruxelles en juin 1878. L'auteur consacre le quatrième chapitre de cette partie de son mémoire à étudier la genèse du Comité d'études du Haut-Congo.

Déjà en mars et mai le Roi avait eu des pourparlers avec M. A. RABAUD au sujet de l'organisation d'une entreprise au Congo ; en juin 1878, le banquier LAMBERT, sous l'inspiration du Roi, élaborait le premier plan d'une Société internationale de commerce. Le projet échoua. Au mois d'août suivant, à Paris, furent posées des bases nouvelles de négociations ; les Hollandais les

repoussèrent et en proposèrent d'autres ; c'étaient celles qui correspondaient le mieux au dessein du Roi. Il en sortit, en novembre 1878, le Comité d'Études du Haut-Congo.

Le P. ROEYKENS analyse alors les statuts du Comité et il arrive à la conclusion suivante : si ces statuts excluent tout projet de fonder une colonie, c'est-à-dire un territoire dépendant d'une souveraineté européenne, ils prévoient implicitement la fondation d'un État indépendant et libre au Congo, comme condition indispensable au développement du commerce. Ici, la diplomatie de LÉOPOLD II a fait des merveilles et l'auteur le souligne clairement. Le plan de LÉOPOLD II, arrêté déjà en mai 1877, s'est réalisé. L'idée d'internationaliser le Congo n'avait été qu'une tactique de combat lancée pour tenir le terrain libre ; la constitution d'un État indépendant ne fut de même qu'un stade intermédiaire, un moyen pour assurer à la Belgique la possession du riche bassin du Congo.

Enfin l'auteur du mémoire nous révèle les instructions secrètes que STANLEY reçut du Roi à son arrivée au Congo en réponse à sa fameuse lettre à STRAUCH datée du 8 juillet 1879. Des instructions primitives que STANLEY reçut le 2 janvier 1879 à Bruxelles, contenaient déjà la base de l'action politique que LÉOPOLD II entendait lui donner. L'entrevue STRAUCH-STANLEY à Gibraltar au début de juillet 1879 ne fut qu'une première ouverture du dessein royal, sous forme de consultation, un trait diplomatique pour assurer le succès de l'entreprise. Une fois au Congo le Roi envoya à STANLEY ses volontés :

« Lorsque les trois stations seront fondées, il y aura moyen de les constituer en un état libre auquel viendraient se joindre les stations à fonder plus tard au delà des limites sur le Congo... Fondé au moyen des ressources du Comité du Congo, cet état lui demandera naturellement de lui désigner ses lois, son chef, son délégué en Afrique et permettra aussi au Comité d'assurer la prospérité et le développement de son œuvre ».

A la fin de son travail le P. ROEYKENS évoque le projet, déjà formulé en 1879 par LÉOPOLD II, d'engager le colonel GORDON pour réaliser à l'est de l'Afrique l'œuvre dont STANLEY avait été chargé pour l'ouest.

Nous avons ainsi touché aux points principaux contenus dans le mémoire du P. ROEYKENS. Son travail a le mérite de mettre de nombreux documents inédits à la portée de tous, de faire connaître mainte publication à laquelle on n'attachait jusqu'ici que peu d'importance mais qui ne sont pas dénuées d'intérêt ; enfin, comme il le dit lui-même, ses commentaires et aperçus nouveaux ne sont que des essais...

L'auteur a fait œuvre de pionnier ; il s'est avancé hardiment à travers la *terra incognita* des archives congolaises, des périodiques du siècle passé... ; il a rassemblé une masse de matériaux, préparé la voie à d'autres, suggéré des solutions, ouvert des discussions... en un mot il force les historiens à refaire l'histoire des débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II. Un autre mérite de l'ouvrage du Père ROEYKENS est qu'il a disséqué avec une rare acuité tous les matériaux qu'il a pu rassembler ; il a reconstitué par là et l'atmosphère de l'époque et surtout la pensée du Souverain qui était l'initiateur de la grande entreprise. Il s'est en quelque sorte identifié avec cette pensée ; nul n'a, mieux que lui, mis en relief la finesse, la perspicacité du travail, l'aptitude diplomatique et la haute qualité du génie politique de LÉOPOLD II.

Aussi l'ouvrage du savant historien constitue-t-il un magnifique monument élevé à la gloire de ce Souverain national auquel la patrie doit son immense empire africain.

17 mars 1954.

Georges Smets. — Présentation d'une étude de M. Arthur Doucy : « Productivité du travail et politique sociale au Congo belge ».

M. Arthur Doucy est professeur à l'Université libre de Bruxelles ; il est titulaire des cours d'économie sociale et de sociologie du travail.

Il a accompli deux missions en Afrique centrale, de juillet à octobre 1951 et de juillet à novembre 1953. La première lui avait été confiée par l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale (IRSAC) et par le Fonds Jacques Cassel de l'Université libre de Bruxelles : elle l'a menée au Katanga et au Ruanda-Urundi ; il s'agissait d'étudier « la politique sociale pratiquée par les entreprises du Katanga ». L'objet de la deuxième mission était un peu plus étendu : « l'analyse des facteurs susceptibles d'expliquer le niveau atteint par la productivité des travailleurs indigènes, spécialement dans les plantations ». Cette fois M. Doucy a fait son enquête dans le Mayumbe, le moyen Kwilu, à Léopoldville, dans la province de l'Équateur et dans la province orientale. Cette mission émanait du Centre scientifique et médical de l'Université de Bruxelles (CEMUBAC), et encore de l'IRSAC. M. Doucy a été assisté par deux fois par M. Pierre Feldheim, et en outre, en 1953, par M. Robert Kauffmann.

Ce sont les constatations qu'il a faites pendant ces séjours et les réflexions qu'elles lui ont suggérées que M. Doucy a condensées dans le rapport de vingt pages que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Section des Sciences morales et politiques.

Le puissant intérêt du problème abordé ne peut

échapper à nos confrères. Les questions relatives à la productivité hantent tous les bons esprits, tous ceux qui ont quelque souci de l'avenir de notre économie et du destin de la vie des peuples et de leurs relations internationales, et elles atteignent au Congo une particulière acuité.

L'apport de main-d'œuvre ne pourra pas, au point de vue numérique, suivre les exigences croissantes du développement industriel. L'équilibre démographique des tribus oppose au recrutement des limites qu'il pourrait être désastreux de franchir. C'est donc la productivité qui devra être augmentée.

Mais ce problème n'est pas simple. Les données ont besoin d'être établies avec précision : l'homme congolais n'est pas un homme abstrait, il faut le prendre tel que l'ont fait sa constitution physique, le milieu géographique où il vit, les groupes sociaux dont il fait partie. C'est une matière beaucoup moins plastique qu'on n'est parfois tenté de le croire, et des méthodes docilement inspirées des pratiques européennes risquent de porter à faux sur des objets par trop hétérogènes.

C'est ce qui impose la nécessité d'une analyse approfondie des aspects physiologiques, psychologiques et sociologiques des éléments humains sur lesquels on veut agir, et sur lesquels, de plus, on doit en même temps s'appuyer.

M. Doucy l'a parfaitement compris. Il a classé les facteurs de faible productivité contre lesquels il importe de réagir, en deux groupes : il en est qui agissent directement sur la productivité, il en est d'autres qui le font indirectement parce qu'ils engendrent l'instabilité du marché du travail. L'auteur a fait porter sur chacun d'eux une investigation pénétrante et, disons-le, courageuse. Les idées toutes faites, si généreuses qu'elles puissent être dans certains cas, ne sont ici d'aucun secours, pas plus que l'exemple, très peu pertinent, et le prestige

peut-être fallacieux de ce qui a pu réussir en des milieux tout à fait différents. Il faut regarder les choses en face et de près, dans le détail, les choses telles qu'elles se présentent en un milieu et en un temps déterminé.

C'est ainsi qu'on pourra, après un diagnostic sûr, arrêter une thérapeutique efficace. M. DOUCY n'a pas tort d'esquisser un rôle d'urgence : « veiller à soigner les indigènes, à leur donner à manger, à leur apprendre véritablement et effectivement un métier » et élaborer alors une politique sociale qui ne soit pas uniquement d'inspiration européenne, et qui tienne compte d'une diversité sur laquelle il serait vain de fermer les yeux.

Ces considérations méritent hautement l'attention de tous ceux qui ont à cœur de collaborer utilement au développement de la colonie, et elles font entrevoir à quel point celui-ci est tributaire d'une recherche scientifique étendue et rigoureuse, dans le domaine humain non moins que dans le domaine de la nature.

Je propose à la Section de décider l'impression au *Bulletin* de l'étude de M. A. DOUCY : *Productivité du travail et politique sociale au Congo belge*.

17 mai 1954.

Arthur Doucy. — Productivité du travail et politique sociale au Congo belge.

(Note présentée par M. G. Smets).

I. PROBLÈMES DE VALEURS.

A l'heure présente, il apparaît de plus en plus que le phénomène capital qui se pose à l'attention des gouvernements, en Afrique au sud du Sahara, est celui de la main-d'œuvre indigène. Au Congo belge, l'administration coloniale, soucieuse de faire face aux impératifs du développement économique, et consciente de l'ampleur de ce problème, est préoccupée d'y voir apporter des solutions. Celles-ci ne vaudront, que si les circonstances créées à l'occasion de leur mise en œuvre, parviennent à rencontrer les tendances mentales des indigènes. Car ceux-ci ont des tendances mentales différentes des nôtres ; elles proviennent de conditions historiques qui se sont transmises au travers des générations successives et sur lesquelles — nous citons ici notre excellent collègue et ami le professeur GLANSDORFF — se greffent des tendances particulières dont l'origine relève le plus souvent du milieu extérieur et qui revêtent un caractère psychologique.

Dans le domaine qui nous préoccupe ici les tendances mentales des indigènes du Congo belge ont donné naissance à une conception du travail, en contradiction flagrante avec notre conception du « travail-virtu » et « travail bien-être ». Aussi le législateur colonial, confronté comme ailleurs en Afrique avec la nécessité de faire appel à la main-d'œuvre locale, a-t-il voulu susciter de nouveaux dispositifs de circonstances, propres à éveiller chez les travailleurs, des tendances mentales différentes des

tendances traditionnelles, et qui soient proches, dans leur ensemble, de celles qui sont les nôtres.

« Formées — par l'habitude de voir, de posséder, ou d'user d'une chose » — ces tendances devraient normalement susciter des besoins jusqu'alors inconnus, et dont la satisfaction ne pourrait avoir lieu qu'en recourant aux formes européennes du travail. Les dispositifs mis en œuvre, qui pour une raison ou une autre, ne tiendraient pas compte à suffisance des tendances mentales originelles, ne réussiraient pas pleinement à susciter ces tendances nouvelles.

Or, à cet égard, il nous semble que nulle part en Afrique noire, on puisse affirmer que cette condition ait été remplie. Sans doute est-ce là la raison pour laquelle notre conception occidentale n'a guère fait de progrès dans la mentalité indigène. Mais par contre, le tableau des désirs des travailleurs sur le marché des biens s'est modifié en profondeur. Il est plus spacieux, plus meublé qu'il y a cinquante ans ; il est également plus spacieux et plus meublé que le tableau de l'indigène resté en milieu coutumier. Mais la hiérarchisation des biens, la gradation des « doses » de ces biens reste, de notre point de vue occidental, aberrante.

Les tendances profondes de la mentalité indigène prédominent toujours et le réservoir de la valeur des biens est souvent beaucoup moins l'utilité et la rareté de ces biens que l'acte d'échange lui-même. Ceci reste d'ailleurs dans la logique des choses, apparemment du moins, car l'échange avec les « Blancs » a été l'une des premières formes du contact entre les Européens et les peuples africains. Ceux-ci peu à peu en sont venus à considérer l'échange sous cette forme, comme objet de valeur et à en faire une de leurs tendances mentales.

C'est à partir de cette base qu'il nous semble possible, après étude et expérimentation, de susciter l'apparition

d'autres tendances mentales sur lesquelles pourrait se greffer notre vision du travail.

II. CARACTÈRES DU TRAVAILLEUR AFRICAIN.

Le travailleur africain, et il faut insister sur ce trait, est un migrant, la plupart du temps. Wilfrid BENSON ⁽¹⁾, dans un article publié en 1939 dans la *Revue internationale du Travail*, analysant l'étendue des migrations à travers l'Afrique ⁽²⁾, constate que ce continent est resté une terre de migration. On peut y trouver à l'extrême pointe des ouvriers venus des confins.

« Même là où s'équilibrent l'offre et la demande locales de main-d'œuvre, il n'est pas rare de constater que des habitants de la région, vont s'engager au loin, tandis que des emplois disponibles sur place sont occupés par des immigrants. Les migrations peuvent être provoquées par certaines conditions économiques ou encouragées par la perspective d'avantages matériels qu'escomptent les travailleurs ; elles sont également fondées sur des traditions africaines » ⁽³⁾.

Et l'auteur insiste :

« Ces courants migratoires ne sont pas un phénomène temporaire. La majorité des migrants retournent chez eux après une absence qui dépasse rarement deux ans. Or, cette brièveté relative de leur séjour à l'étranger accentue encore le volume du mouvement migratoire. Celui-ci peut prendre des proportions inquiétantes ; c'est notamment le cas du Nyassaland où le développement économique et social du territoire est rendu impossible du fait que chaque année 140.000 personnes sur un peu plus de 400.000 s'expatrient en Rhodésie du Sud et en Afrique du Sud ».

Un autre trait du travailleur africain est son manque de qualification. Il a pour « principal handicap sa

⁽¹⁾ W. BENSON, « Quelques aspects internationaux des problèmes du travail en Afrique ». (*Revue Internationale du Travail*, Vol. XXXIX, n° 1, janvier, 1939).

⁽²⁾ En exceptant toutefois les pays où prédomine l'influence arabe.

⁽³⁾ W. BENSON, *op. cit.*, pp. 39-40.

profonde ignorance de toute technique. Il ne peut remplir efficacement sa tâche qu'après un certain degré d'instruction. L'instruction technique relève le travailleur à ses propres yeux, elle le relève aussi aux yeux des autres, ce qui est un élément très important» (1). Or, ce manque de formation soulève de nombreux problèmes, d'autant plus difficiles à résoudre que dans les territoires dont nous nous occupons ici, la demande de main-d'œuvre s'accroît constamment. Et en parcourant les rapports des missions chargées de rendre compte aux gouvernements de certains pays, de la situation économique de divers territoires d'Afrique, on constate que la pénurie de main-d'œuvre aggravée par l'absence de qualification, reste pour les auteurs desdits rapports une préoccupation dominante.

Une mission exposant ses observations aux gouvernements de l'Est Africain britannique en 1948, signalait que les territoires en cause se trouvent en présence de deux problèmes. Le premier consiste à

« faire face à la pénurie générale d'artisans qualifiés, laquelle non seulement entrave le développement économique normal des territoires mais encore est susceptible de contrarier sérieusement les vastes programmes de développement du Gouvernement, des entreprises minières, et ce qui se rapporte aux projets de culture d'arachides » (2).

Le deuxième problème est :

« d'assurer un apport régulier dans l'industrie et le commerce, des sujets sortant des écoles. Le système d'enseignement devrait normalement assurer une instruction générale préparatoire à l'entrée en apprentissage ou à l'admission à toute autre forme de formation professionnelle organisée par l'industrie ou le commerce ».

(1) Déclaration de la délégation du B. I. T. à la Conférence africaine du Travail, Elisabethville, 1950.

(2) Kenya, Tanganyika, Uganda and Zanzibar, *Technical education and vocational training in East Africa*. Londres 1948. Voir à ce propos ; Nations Unies. Territoires non autonomes : résumé et analyse des renseignements transmis au secrétariat général, au cours de l'année 1949, Vol. I, p. 121, 1950.

Le rapport poursuit :

« ... dans tous les territoires il y a une pénurie d'ouvriers spécialisés hautement qualifiés, sûrs et ne réclamant pas dans leur travail un contrôle minutieux ».

On rencontre des préoccupations identiques dans les rapports établis en 1948 respectivement par le gouvernement de la Rhodésie du Nord ⁽¹⁾ et par celui du Nyassaland ⁽²⁾.

Ce problème du manque de formation, de l'absence de qualification professionnelle qui caractérise la main-d'œuvre indigène d'Afrique au sud du Sahara, est soutenu par un ensemble complexe de phénomènes sociologiques que ne peuvent ignorer les législateurs. Toutefois, cet ensemble de phénomènes a pour conséquence de compliquer singulièrement la solution des problèmes que soulève l'emploi de la main-d'œuvre indigène en Afrique noire.

Les impératifs qui animent le comportement des indigènes en milieu coutumier ne cessent pas leur action lorsque ces derniers vont engager leurs services auprès des entreprises européennes. Leur hinterland sociologique subsistant tout entier, nous devons nous attendre à ce qu'ils ne saisissent pas comme nous l'espérons, comme nous le voulons en fait, notre conception industrielle de la civilisation.

Cela signifie que les gouvernants, les dominants ne peuvent envisager l'économie sociale africaine sous l'optique européenne. Cela signifie que toute forme institutionnelle, toute institution de progrès social mise en œuvre dans les territoires africains dont nous parlons, doit tenir compte des constantes sociologiques qui brochent sur la vie indigène. Il faut donc s'attendre à voir

⁽¹⁾ Northern Rhodesia : Labour Depart. Report for the Year 1947. Lusaka 1948.

⁽²⁾ Nyassaland, Annual Report of the Public Works Depart. Zomba 1947.

surgir, dans le domaine de l'emploi de la main-d'œuvre, des facteurs qui peuvent paraître extérieurs à toute politique sociale et avec lesquels les gouvernants sont donc confrontés.

Ces facteurs apparaissent notamment lorsqu'il s'agit :

1. — De procurer aux entreprises industrielles et commerciales européennes, la main-d'œuvre indispensable à l'activité économique ;

2. — En tenant compte du (1), d'éviter de rompre l'équilibre démographique du territoire ;

3. — D'assurer à cette main-d'œuvre une protection à l'égard des risques sociaux inhérents à l'activité industrielle.

III. STABILITÉ ET PRODUCTIVITÉ.

Nous avons dit plus haut que, plus que partout ailleurs en Afrique au sud du Sahara, l'administration du Congo belge avait tout lieu d'être préoccupée par l'ampleur du problème de la main-d'œuvre indigène. En effet, en 1948, les auteurs du plan décennal écrivaient que l'effectif de la main-d'œuvre indigène se situerait en 1959, vers 1.100.000 unités, si les conditions du marché du travail n'étaient pas modifiées.

Or, à cette époque, le nombre de travailleurs était de 755.000. En 1950, une étude élaborée par les services du gouvernement général, montrait que pour la période de démarrage même, le Plan exigerait un supplément de travailleurs variant entre 97.000 et 160.000. Et, en 1952, les mêmes services annoncent qu'il n'est nullement exagéré d'avancer qu'à l'heure actuelle et toutes circonstances égales, il faudrait pouvoir disposer de 1.100.000 à 1.200.000 travailleurs indigènes. Ces chiffres sont extraits d'une note officielle établie par le Service des Affaires indigènes et de la Main-d'œuvre du Gouvernement

général du Congo belge, qui fut discutée au Conseil de province de Léopoldville en 1952.

Ceci nous amène à constater que le nombre de 1.100.000 travailleurs, admis par les auteurs du Plan décennal, comme devant être atteint en fin de décennie, devrait être dépassé déjà, au premier tiers de la décennie. « La situation présente donc un caractère de très sérieuse gravité » — nous citons à nouveau le rapport du service du Gouvernement général — :

« Car nul ne songera à nier que dans l'état présent de l'évolution des populations congolaises, il serait très dangereux de doubler le cap du million de travailleurs ».

D'autant plus dangereux, ajouterons-nous, que si tous les hommes valides, encore théoriquement disponibles dans les milieux coutumiers, s'engageaient dans les entreprises européennes, on atteindrait près de 39 pour cent de salariés par rapport au total de la population « hommes valides ». Le déséquilibre qui en résulterait, dans cet immense pays où l'industrie reste concentrée dans des îlots, serait préjudiciable à la population tout entière.

Or, l'administration coloniale est confrontée avec la nécessité de procurer aux entreprises industrielles et commerciales européennes, la main-d'œuvre indispensable à l'activité économique. Mais elle ne peut risquer de rompre l'équilibre démographique des tribus, qui se traduirait par le bouleversement de l'économie agricole de la colonie et qui risquerait de compromettre l'avenir même du pays.

L'Administration coloniale, comme dit plus haut, se trouve également tenue d'accorder à cette main-d'œuvre, la protection à l'égard des risques sociaux inhérents à l'activité industrielle.

Avec beaucoup de sagesse, on s'oriente au Congo vers la mise en application d'autres solutions et de plus en

plus se marquent les préférences pour les politiques d'accroissement de la productivité.

Cependant, lorsqu'on aborde en Afrique noire l'examen du problème de la productivité, on est amené à se rappeler immédiatement que *l'instabilité* est la marque dominante du marché du travail. Certains courants d'opinion se font donc jour qui considèrent que c'est avant tout cette instabilité qui doit être réduite au maximum sinon supprimée et que la politique à suivre dans ce domaine est essentiellement une politique de progrès social. Les représentants de cette tendance soutiennent que le moyen le plus sûr d'éviter les variations de la main-d'œuvre réside dans la mise en application d'une politique de hauts salaires. Le corollaire direct de cette politique étant d'ailleurs l'élévation de la capacité d'absorption du marché intérieur, puisque celle-ci dépend en ordre principal du volume et de la stabilité des revenus des indigènes.

Cette politique répond d'ailleurs à ce souci d'améliorer le bien-être des populations autochtones qui reste l'un des grands axes de la politique coloniale de la Belgique.

Tout en approuvant les principes qui animent ce courant d'idées, on peut mettre en doute son efficacité, car l'instabilité du marché du travail, et la faible productivité des travailleurs indigènes ont des causes plus profondes que celle-là. On peut se demander en conséquence si ces deux problèmes capitaux pourraient être résolus par des procédés qui restent dans l'ensemble superficiels.

Nous croyons de plus en plus qu'une politique sociale, pour atteindre ses buts, doit reposer sur la réalité sociale et doit éviter de tomber dans ce travers cher aux colonisateurs et qui consiste à considérer comme « naturelles et providentielles » les institutions qu'ils se sont données eux-mêmes.

Or, la réalité sociale dans le domaine qui nous préoccupe

ici nous met en présence d'un ensemble complexe de facteurs qui agissent mutuellement les uns sur les autres. Ce sont ces facteurs qu'ils faut cerner ; c'est sur eux que doit se porter l'action du colonisateur. Nous allons tenter d'en esquisser les contours dans les pages qui suivent.

* * *

Parmi ces facteurs, certains sont cause directe de faible productivité. Nous citerons notamment :

- a) L'état sanitaire des travailleurs ;
- b) Leur situation alimentaire ;
- c) L'organisation du travail ;
- d) L'environnement physique du travail ;
- e) L'absence de qualification professionnelle ;
- f) L'encadrement.

Un second groupe de facteurs comprend ceux qui sont cause de faible productivité, parce que générateurs d'instabilité du marché du travail :

- a) L'absentéisme ;
- b) La surenchère salariale ;
- c) Le manque de qualification professionnelle.

A. — *Facteurs agissant directement sur la productivité des travailleurs.*

a) *L'état sanitaire.*

Eu égard à l'instabilité des travailleurs indigènes, eu égard aussi au développement croissant de l'activité, les entreprises pour la plupart embauchent continuellement du personnel.

Au Mayumbe, dans la Tshuapa, dans le moyen Kwilu, les nouveaux engagés, s'ils viennent des milieux coutumiers, soit qu'ils n'aient jamais encore travaillé en usine,

soit qu'ils soient retournés pour un temps dans leurs villages, présentent simultanément les affections suivantes :

- 1) Ils souffrent tous de verminose intestinale ;
- 2) Un certain nombre d'entre eux présente des verminoses sanguines ;
- 3) Tous sont atteints de malaria ;
- 4) Tous ont fait un pian mal soigné ou non soigné, en cours d'évolution ;
- 5) Ils présentent une blennorrhagie récente ou ancienne ;
- 6) Souvent ils sont atteints de syphilis ;
- 7) Conséquence de certains de ces éléments, ils n'ont souvent que 65 % d'hémoglobine, c'est-à-dire une anémie de 3 millions à 3 millions cinq cent mille globules rouges.

A peu près partout au Congo, les autorités territoriales et médicales, les missionnaires, les médecins de sociétés jettent des cris d'alarme : les maladies vénériennes font de graves progrès et leurs répercussions seront sans doute lourdes de conséquences.

D'ailleurs, tout comme les éléments qui figurent au tableau clinique esquissé ci-dessus, ce phénomène agit sur la productivité dans une mesure appréciable.

Au départ donc, le travailleur indigène subit un handicap dont il faut tenir compte dans l'examen du problème qui nous occupe ici.

Les procédés à mettre en œuvre pour faire disparaître cet handicap ressortissent autant à l'éducation des indigènes qu'à l'accroissement des efforts faits sur le plan sanitaire.

Le fond du problème se trouve dans les milieux coutumiers. Or dans ceux-ci l'occupation médicale est insuffisante, et cela malgré le zèle, le dévouement et la compétence du service médical de la Colonie. La suppression

de cet handicap d'ordre physique, échappe en grande partie aux chefs d'entreprise ; il se pose sur un plan plus général qui mériterait de passer à l'avant-plan de la politique coloniale belge.

b) *Le facteur alimentaire.*

Parmi les facteurs agissant sur la productivité des travailleurs indigènes, l'alimentation joue un rôle capital. Une distinction préalable s'impose toutefois eu égard au fait que la main-d'œuvre indigène relève pour son alimentation, à la fois du milieu coutumier et de l'action des Européens.

Or dans le milieu coutumier règne l'état de carence en matière de cultures vivrières et maraîchères. Cet état est d'autant plus grave que la fixation des communautés indigènes a supprimé le nomadisme qui seul pouvait compenser la pauvreté du sol. Dans plusieurs provinces les routes suivent les lignes de crêtes ; c'est donc dans les régions les moins fertiles que les communautés indigènes ont été fixées.

Il en est résulté que l'alimentation a été réduite à quelques variétés de produits qui n'ont pu être complétées par les apports naturels (chasse, pêche, cueillette).

L'influence européenne, à son tour, a agi sur l'alimentation des indigènes transplantés en milieux extra-coutumiers.

L'octroi de la ration en nature, complémentaire du salaire, a introduit des habitudes de consommation qui ont provoqué chez les travailleurs, un recours moins fréquent encore aux produits indigènes disponibles. Toutefois, cette ration en nature a du moins fourni à la main-d'œuvre une alimentation de base rationnelle, ladite ration étant fixée, en valeur énergétique, par les autorités médicales de la Colonie.

Cette politique est cependant abandonnée peu à peu et à peu près partout au Congo, les travailleurs indigènes

préférant à cette formule, le versement de la contre-valeur en espèces de la ration.

Il en résulte la plupart du temps que les indigènes, ou bien ne parviennent pas à obtenir les denrées inscrites au tableau de rationnement, ou bien dirigent leurs désirs vers d'autres denrées dont la valeur énergétique est inférieure, ou bien se livrent à des achats de produits dont le prix est tel qu'ils ne peuvent en acquérir qu'une quantité très limitée.

La solution de ce problème ne peut être apportée dans le cadre d'un article de revue dans lequel tout au plus est-il possible de préciser quelques points dont l'Administration ne laisse pas d'être préoccupée.

L'importance de cette question ne peut échapper à quiconque est soucieux d'apporter aux indigènes l'un des éléments capitaux du « bien-être » auquel nous voulons qu'ils accèdent. Ce qui signifie que, préalablement à toute autre, doit être posée la question de la maturité sociale, de l'éducation des indigènes.

Ensuite, que la notion de stimulation économique en milieu sous-développé mériterait d'être soigneusement étudiée.

Dans le domaine qui nous préoccupe ici la présence européenne se traduit par l'encouragement donné aux cultures d'exportation, dont la production par les indigènes diminue celle des cultures vivrières. Les autorités administrantes se trouvent là devant une série de mécanismes à mettre en action pour modifier un processus devenu traditionnel.

A côté de cela, les solutions entrevues par les spécialistes de ces problèmes concernent la plupart du temps la systématisation des recherches scientifiques appliquées à l'agriculture et à l'élevage, la mise au point d'une politique agricole générale qui fait défaut actuellement, le perfectionnement des méthodes de répartition des produits.

c) *L'organisation du travail.*

C'est sous la pression des nécessités économiques, lorsqu'il a fallu à tout prix accroître la productivité et qu'il n'a plus été possible d'agir sur l'effort humain, que s'est développé en Europe le courant d'idées qui a fini par donner naissance à l'organisation scientifique du travail.

Au Congo le problème se pose du fait de la rareté de la main-d'œuvre et de son coût croissant, imputable en partie à sa faible productivité.

Or, au cours de nos deux enquêtes, nous avons dû constater que, à l'exception des grandes entreprises minières et de quelques usines ou plantations, le travail est trop souvent organisé d'une façon empirique qui conduit à un gaspillage de main-d'œuvre et parfois de matériel : manutentions inutiles, temps morts, déplacements trop grands, postes de travail mal étudiés, outils mal adaptés, etc...

Il serait injuste de blâmer uniquement l'Européen pour ces divers manquements, car l'absence de formation professionnelle du travailleur, son incompréhension à l'égard d'un travail envers lequel il ne manifeste aucun intérêt, font qu'il ne recherche aucune amélioration par lui-même. Et un handicap à souligner à ce propos est assurément l'instabilité du marché du travail qui empêche une organisation rationnelle de l'exploitation et qui provoque l'emploi d'effectifs trop nombreux. Ces deux facteurs causent suivant les cas, une inflation des effectifs variant entre 10 et 30 %.

Une bonne organisation du travail suppose un matériel quantitativement et qualitativement suffisant et qui soit adapté aux possibilités physiques et professionnelles des travailleurs. Laissant de côté l'aspect quantitatif ou qualitatif de l'équipement, qui soulève le problème des investissements (son manque de solution traduit déjà une situation économique préjudiciable à un effort

cohérent de productivité), nous avons constaté que le petit matériel et l'outillage individuel sont peu fréquemment étudiés en fonction des besoins, des exigences des tâches à accomplir. Ceci est particulièrement vrai pour les travaux agricoles ou forestiers où les outils mis à la disposition des travailleurs conviennent rarement : cognées trop lourdes ou trop légères, manches de dimensions mal appropriées, acier de qualité inférieure, pelles ou pioches trop grandes et trop lourdes, absence de tout matériel d'affûtage, etc...

Or, dans les entreprises peu mécanisées, le petit outillage est un facteur aussi capital pour la productivité que la coopération de l'opérateur. On ne saurait donc trop en souligner l'importance. D'autant plus que la réforme des méthodes de travail, le changement de procédés et d'usages solidement ancrés est une tâche difficile à accomplir chez des ouvriers dont la formation professionnelle est à peu près inexistante et qui ne sont pas encadrés dans les conditions optimum par le personnel européen.

d) *L'environnement physique du travail.*

Par un curieux paradoxe, alors que nous sommes portés très souvent à comparer le travailleur blanc et le travailleur noir, à les considérer comme ayant des potentialités égales, nous nous refusons, dans les faits, à admettre qu'ils réagissent comme nous aux conditions du travail et plus particulièrement à l'environnement physique du travail.

Nous nous étonnons qu'à l'heure du midi, en plein soleil de l'Équateur, un bûcheron ait un rendement quasi nul, qu'un terrassier s'épuise et transpire pour quelques pelletées de terre, qu'un charpentier soit frappé d'insolation sur la toiture où il travaille. Nous nous étonnons que des vibrations ou des trépidations ou des

bruits intolérables pour nous, affectent les travailleurs indigènes. Nous nous étonnons enfin que des équipes de nuit travaillant dans des locaux à peine éclairés cherchent à se cacher, ou si la surveillance est sévère, à ne donner qu'un rendement inférieur.

Sans doute n'est-il pas possible de réunir partout et en tout temps un environnement physique idéal, mais ce facteur de productivité mérite d'être étudié avec soin. Les améliorations apportées aux conditions de travail donnent d'excellents résultats du point de vue qui nous occupe ici. Nous avons pu le constater dans plusieurs usines de Léopoldville et d'Élisabethville principalement.

e) *L'absence de qualification professionnelle.*

Avec son corollaire, le manque de conscience professionnelle, l'absence de qualification est une des causes de faible productivité qui se fera sentir de plus en plus, au fur et à mesure de la mise en service de matériels perfectionnés destinés à se substituer à une main-d'œuvre rare et instable.

Tel qu'il est dispensé, l'enseignement a surtout provoqué chez ceux qui le reçoivent la dévalorisation du travail manuel. Il a conduit jusqu'ici à la création d'une classe de déracinés, de faux intellectuels vis-à-vis desquels les autorités coloniales belges portent une lourde responsabilité. Nous écrivions ailleurs que :

« Dans un pays sans machinisme à l'origine, le rôle logique de l'enseignement eût été de préparer d'abord une élite artisanale et ouvrière, pépinière de techniciens, où l'industrie nouvelle aurait trouvé les individus indispensables à la bonne marche des exploitations » ⁽¹⁾.

Or, à part les efforts de quelques sociétés qui, à grands

⁽¹⁾ A. DOUCY et P. FELDHEIM. — Problèmes du travail et politique sociale au Congo belge, p. 85 (Librairie Encyclopédique, Bruxelles, 1952).

frais et souvent avec beaucoup de succès, ont établi des écoles professionnelles, peu de choses ont été faites dans ce domaine par les autorités coloniales.

Ce problème de l'enseignement professionnel est capital. Tout le monde le reconnaît, mais rien n'est fait — ou peu de choses — pour le résoudre. Et pourtant lui aussi mériterait de constituer l'un des grands axes de la politique coloniale belge au Congo, car si l'on ne prend pas les mesures qui s'imposent, dans un avenir proche, l'effort d'équipement auquel on se livre actuellement risquera d'être compromis, faute d'ouvriers aptes à faire fonctionner les machines !

f) *L'encadrement européen.*

Que l'encadrement européen ait une influence certaine sur la productivité des travailleurs indigènes, n'est certes pas douteux. Si nous nous référons uniquement aux entreprises que nous avons visitées, nous ferons les constatations suivantes :

1° L'encadrement européen est réduit au strict minimum ;

2° Il ne permet pas à l'entreprise d'assurer par ce truchement, à la fois la surveillance, la coordination du travail, et la formation technique sur le tas, des travailleurs ;

3° Dans de trop nombreuses entreprises et exploitations agricoles, la main-d'œuvre européenne d'encadrement subalterne n'est pas à la hauteur de la mission éducative qui, en Afrique plus que partout ailleurs, doit être jointe très étroitement aux tâches techniques.

Nous avons vu dans plusieurs plantations notamment que cette carence de l'Européen aboutissait directement à accroître, dans une mesure importante, l'absentéisme, partant l'instabilité du marché du travail.

Nous avons remarqué aussi, dans d'autres cas, que des contremaîtres européens voyaient dans la formation d'une élite ouvrière noire, des concurrents en puissance, ils montraient, alors, peu d'enthousiasme pour le développement technique de cette main-d'œuvre noire.

Cette attitude négative est évidemment préjudiciable à la productivité du travailleur indigène.

B. — *Facteurs occasionnant indirectement la faible productivité des travailleurs indigènes, parce que générateurs d'instabilité sur le marché du travail.*

Nous distinguerons séparément l'absentéisme, la surenchère salariale, l'absence de qualification professionnelle.

L'*absentéisme* résulte lui-même d'un ensemble de circonstances liées aux influences coutumières, au genre de travail, à la proximité des villages indigènes, au ravitaillement, à l'occupation européenne.

a) *Influences coutumières.*

Parmi les influences coutumières nous nous bornerons ici à insister sur le rôle que joue la femme indigène. C'est surtout par son intermédiaire que la pression clanique se manifeste sur le travailleur. Même si celui-ci est animé du désir de se soustraire aux influences coutumières, il ne peut y arriver et le système de la dot est à cet égard un puissant moyen de retenir l'individu dans les liens de la coutume.

Il convient aussi de noter les différences de comportement des travailleurs appartenant à des sociétés patriliéaires et de ceux appartenant aux sociétés matriliéaires. Nous avons pu constater dans plusieurs plantations notamment, que l'absentéisme résultait essentielle-

ment des visites fréquentes que le travailleur, qui n'avait pu emmener sa femme au camp parce que sa famille s'y opposait, faisait à son village.

Et, à cet égard, il reste certainement beaucoup de choses à faire en ce qui concerne l'éducation et l'instruction de la femme indigène qui demeure l'élément traditionnel et archaïque. Au lac Tumba, dans une exploitation, l'absentéisme a été réduit au minimum et l'instabilité est devenue presque nulle grâce à une politique d'éducation des femmes indigènes intelligemment entreprise. Au lieu de leur apprendre à tricoter et à faire de la broderie anglaise, on fait revivre les traditions ancestrales qu'on les amène à moderniser et à replacer dans le contexte social actuel. Et ce sont les femmes de travailleurs dans cette exploitation qui sont devenues le plus sûr élément de stabilité du marché.

b) *Le genre de travail.*

C'est devenu un truisme de dire que l'indigène préfère travailler en usine qu'en plantation. Il faut donc accepter comme un fait donné que l'absentéisme soit plus marqué dans les plantations que dans les entreprises industrielles. Mais à l'intérieur même des travaux de plantation, certains sont moins appréciés que les autres, ce sont les travaux de sarclage et d'entretien. On peut trouver l'explication de ce phénomène dans le fait que de tout temps, dans les villages, ces travaux ont été réservés aux femmes. Mais de tout temps aussi les employeurs affectent à ces travaux les indigènes les moins robustes, les moins qualifiés. Ils attachent ainsi à ces emplois un caractère de mépris auquel les Noirs sont sensibles. La situation inverse se présente pour l'abatage de la forêt. Pour des raisons inverses aussi pourrait-on dire. Dans aucune des 25 plantations que nous avons visitées, nous n'avons vu une exception à ce phénomène auquel il semble que

doive être donnée une solution extérieure. C'est-à-dire une solution qui mette en œuvre des moyens mécaniques ou amenant le recours à des techniques agricoles particulières.

c) *La proximité des villages indigènes.*

Ce facteur nous a paru jouer surtout au détriment des plantations. Dans la province de l'Équateur par exemple, la proximité des villages indigènes, d'où proviennent les travailleurs occupés, provoque des déplacements fréquents des femmes vers ces villages. Soit qu'elles y soient appelées, soit qu'elles s'y rendent pour cultiver leur champ, le résultat est le même : leur mari abandonne le travail à un moment donné et va les rejoindre ou les rechercher.

Dans les plantations du Mayumbe, et du Kwango, vers le milieu de la saison sèche principalement, des travailleurs abandonnent leur travail pour aller au village réparer leurs cases avant les pluies.

Plusieurs sociétés agricoles ont saisi toute l'importance du problème et ont reconstruit de véritables villages indigènes au sein de leur concession, abandonnant ainsi la conception du camp de travailleurs, dans l'ensemble peu apprécié par les indigènes. Le problème est d'ailleurs plus grave dans les palmeraies que dans les plantations d'hévéas, car les travailleurs des palmeraies qui s'absentent pour le motif indiqué, sont certains malgré cela de récupérer le salaire perdu du fait de leur départ : retournés au village, il leur suffit de couper des fruits de palme et de les présenter à un poste d'achat. Même si celui-ci relève de la société à laquelle ils appartiennent, ils sont assurés de pouvoir les vendre. Ajoutons encore que l'absentéisme provoqué par la proximité des villages indigènes est celui qui désorganise le plus sûrement le travail : l'absentéisme temporaire et répété.

On pourrait citer également un autre facteur : la proximité des centres. Mais celui-ci agit beaucoup plus comme générateur de désertion que d'absentéisme.

d) *Le ravitaillement.*

Dans la province de l'Équateur et dans la province orientale où le ravitaillement est difficile et où les travailleurs qui touchent leur ration en nature ne sont plus qu'une minorité, il arrive très fréquemment que les indigènes abandonnent le travail deux ou trois jours par mois pour aller chasser dans l'intérieur. C'est un facteur dont l'importance est sans doute secondaire mais qui devait être signalé.

La deuxième cause de faible productivité, parce que génératrice elle aussi d'instabilité du marché du travail, nous paraît être la *surenchère salariale*.

Elle doit être imputée en ordre principal, semble-t-il, aux entrepreneurs du bâtiment et de la construction. Le boom survenu dans ce secteur, après la fin de la guerre, a amené les entrepreneurs à offrir aux travailleurs indigènes des salaires et des avantages en nature qui ont incité ceux-ci à s'engager en masse chez eux, désorganisant ainsi le marché du travail. Il en est résulté par ailleurs un gaspillage étonnant de main-d'œuvre, car celle-ci étant relativement bon marché à l'époque, lesdits entrepreneurs n'ont pas hésité à embaucher sans discrimination des ouvriers dont la qualification était nulle la plupart du temps. A des degrés divers, cette surenchère salariale a été pratiquée également dans d'autres secteurs d'activité.

Le manque de qualification professionnelle agit également comme facteur d'instabilité, car de nombreux indigènes, surtout à Léopoldville et dans quelques autres centres, changent systématiquement d'emploi en vue

d'acquérir par eux-mêmes une formation professionnelle qui ne leur a pas été donnée jusqu'alors.

Pour conclure brièvement sur la base des constatations que nous avons eu l'occasion de faire au cours de nos deux voyages d'étude au Congo belge, il nous semble que le problème de la productivité doit être résolu en mettant en œuvre des dispositifs susceptibles de rencontrer le jeu des divers facteurs en présence.

Mais un rôle d'urgence devrait être établi dans ce domaine : un peu succinctement, un peu brutalement, nous dirions qu'il faudrait en tout premier lieu veiller à soigner les indigènes, à leur donner à manger, à leur apprendre véritablement et effectivement un métier.

Il faut les soigner avant tout dans les milieux coutumiers, car dans l'état actuel des choses, leur donner à manger signifie surtout qu'on nourrit leurs ascaris ! Mais ce soignage intensif doit s'accompagner d'un renouvellement de leur éducation, et de la mise en évidence du caractère fondamental que représentent l'hygiène et la salubrité.

Il est important de leur donner des logements décents, mais il est tout aussi important de leur apprendre le danger des marigots, des flaques d'eau, de la boue. Il est tout aussi important de leur montrer le péril que présentent pour leur santé, les conditions d'hygiène souvent désastreuses dans lesquelles ils vivent.

Il faut leur donner à manger car, qu'on le veuille ou non, les indigènes sont sous-alimentés.

Problème de politique générale, dira-t-on. Certes. Mais encore faut-il que ce problème soit pensé et résolu en fonction du but à atteindre et du milieu auquel il s'adresse.

Il faut apprendre un métier aux travailleurs indigènes. Cela signifie qu'il est urgent de mettre en œuvre une politique systématique de formation professionnelle à tous

les degrés, car en définitive, c'est par cette politique systématique que sera conditionnée l'élévation du niveau de vie, dont la politique de hausse des salaires n'est qu'un élément. Mais si on aborde réellement le problème de leur éducation et de leur formation professionnelle, il faut en même temps envisager une fois pour toutes d'entreprendre l'éducation de la femme indigène dont le rôle reste dominant au Congo belge comme dans toute l'Afrique noire.

Ces trois points posent toute la question de la politique sociale. Celle-ci est orientée jusqu'ici vers la mise en œuvre d'institutions d'inspiration européenne uniquement.

On peut se demander vraiment si ces institutions ne constituent pas un ensemble de moyens employés par le colonisateur afin de se mettre d'accord avec sa conscience. La politique sociale au Congo belge paraît être surtout une politique sentimentale. Sans doute est-ce là la raison essentielle de l'absence de tout fondement sociologique qui reste la caractéristique majeure de la politique sociale belge au Congo.

Car si cette politique sociale était réellement une politique sociale adéquate, elle tiendrait compte de l'état social des populations auxquelles elle s'adresse.

Or, peut-on dire que cet état social soit actuellement uniformisé, peut-on dire que tous les indigènes aient atteint le même degré de développement ?

Nous avons rencontré trop souvent, au cours de nos déplacements dans l'intérieur, quatre types d'indigènes, appartenant au même village, vivant dans les mêmes cases, et pourtant très différents à en croire leur aspect extérieur : le premier porte un simple pagne passé entre les jambes ; le deuxième, vêtu de même (si l'on peut dire), roule à bicyclette ; le troisième est revêtu d'un complet veston, chemise, souliers et cravate ; le quatrième porte les mêmes vêtements, mais à l'état de haillons, pour ne

pas dire de ficelles. Ces quatre types d'hommes ne montrent-ils pas tout le factice d'une évolution mal conduite ?

Et cependant si l'indigène n° 1, celui qui marche nu, vêtu d'un simple pagne, va s'engager à la plantation voisine, on lui met un pantalon et immédiatement le décret sur les allocations familiales lui est appliqué !

C'est-à-dire que, du jour au lendemain, on le considérera à même de comprendre et d'insérer dans sa vision sociologique du milieu où il vivra désormais, les principes moraux qui animent les plans européens de Sécurité sociale. Et si demain il prend l'envie au législateur de promulguer un décret instaurant un autre régime de Sécurité sociale, on estimera que dans l'esprit du même indigène se déclenchera le mécanisme qui lui fera admettre, *tel qu'il doit être admis*, le nouveau régime dont il bénéficiera désormais. On voudrait que ceci soit réellement, comme certains le croiront peut-être, une caricature outrancière. Ce n'est hélas pas vrai. Et on peut se demander si l'on s'est assez préoccupé du fait de savoir si ce régime social nouveau ne désorientera pas l'indigène, s'il ne contreviendra pas à des institutions millénaires ?

Il semblerait donc, logiquement, qu'on puisse souhaiter que la politique sociale soit orientée vers ces points que nous venons de soulever.

Car si l'on veut, une fois pour toutes, régler les problèmes capitaux que pose la main-d'œuvre au Congo belge, il faudra en tout état de cause que soit abandonnée la politique en honneur actuellement et qui vise à faire évoluer les populations à coups de décrets et d'institutions européennes.

Le 17 mai 1954.

**M. Luwel. — Inventaire des archives historiques
du Musée royal du Congo belge à Tervuren. (*)**

INTRODUCTION

Vu le succès remporté en 1897 par l'Exposition congolaise de Tervuren, il fut décidé de donner à l'ensemble de documents réunis à cette occasion une destination permanente.

Parmi ces collections, on comptait déjà de nombreux souvenirs d'une grande valeur pour l'histoire de l'État Indépendant, surtout en ce qui concerne les campagnes militaires qui y ont apporté la paix et la sécurité.

Ces reliques furent scrupuleusement conservées, car l'on se rendit compte, dès le début, du rôle important joué par l'armée coloniale, la Force Publique, dans les projets de notre génial souverain LÉOPOLD II. Les drapeaux, les manteaux arabes et les tuniques des Derviches, les armes, les chaînes et entraves d'esclaves, furent bientôt rejoints par des souvenirs peut-être moins spectaculaires, mais d'une valeur inestimable : des rapports, des cartes, des croquis, des carnets de route ; ce fut l'origine des archives.

De nombreux pionniers coloniaux, leurs familles et leurs descendants, conscients de la grande valeur qu'avait pour l'histoire du nouvel état en Afrique centrale, la conservation de souvenirs, léguèrent au Musée une documentation riche et variée : des journaux de route, des lettres, des documents iconographiques, des cartes,

(*) Cet inventaire a été établi dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire du Congo (*Bull. I. R. C. B.*, 1952, 1064-1066).

des relations de voyage, en un mot tout ce que les Vétérans avaient jugé digne d'être sauvé de l'oubli. Le lecteur de notre inventaire ne manquera pas de constater que pour beaucoup de grandes figures coloniales de la première heure, un nombre imposant d'archives a déjà été réuni ; des compléments à cet inventaire prouveront que la Section d'Histoire du Musée royal du Congo belge continue son effort pour réunir tout ce qui peut contribuer à la connaissance de l'histoire de notre expansion coloniale.

Nous tenons à exprimer ici notre gratitude au professeur Frans-M. OLBRECHTS, directeur du Musée royal du Congo belge, qui nous a encouragé à dresser cet inventaire succinct et qui ne nous a pas ménagé ses conseils. Nous ne voulons pas passer sous silence l'aide apportée par M. G. JOCKMANS, préparateur-technicien de la Section.

Tervuren, le 13 mai 1954.

ADAM, Auguste

1. *R. G.* (1) 970. — Notes techniques, copies de lettres, notes de voyage (1900-1914). — 19 carnets.
2. — Rapports divers, manuscrits ou dactylographiés (1912-1915). — 1 farde.

ALLART, Jean (Dr)

3. *R. G.* 676. — Traduction d'articles, observations climatologiques et médicales. — 3 carnets.
4. — A. VON DANCKELMAN, Mémoire sur les observations météorologiques faites à Vivi (Congo inférieur), Berlin, 1884.

(1) *R. G.* = Répertoire Général de la Section d'Histoire du Musée Royal du Congo belge à Tervuren, ayant trait à des archives et à des objets confiés à ladite Section.

5. — Notes diverses. — 4 fardes.
6. — Textes manuscrits ayant trait au climat du Congo, à l'hygiène, au Nil. — 1 farde.

AMERLINCK, Jules (Dr)

7. *R.G. 1110.* — Journal de route, Notes particulières (1887-1894). — 9 carnets.

BRASSEUR, Clément

8. *R.G. 768.* — Correspondance adressée à C. BRASSEUR (1889-1897). Rapports sur son décès ; Lettres de condoléance ; Hommage (1897-1911). — 4 fardes.
9. — Carnet de notes, cartes, itinéraires. — 3 fardes.

BRIART, Paul

10. *R.G. 989.* — Expédition du Katanga (1890-1893). — 1 album.

CALLEWAERT, Charles

11. *R.G. 990.* — Journal (1881-1884). — 15 carnets.
12. — Correspondance avec STRAUCH, STANLEY (1880-1883). — 1 farde.
13. *R.G. 1014.* — Correspondance avec des membres de l'Expédition internationale du Haut-Congo (1881-1883). — 21 fardes.
14. *R.G. 1064.* — Correspondance avec la plupart des membres de l'Expédition internationale du Haut-Congo (1881-1883). — 23 fardes.
15. — Observations météorologiques de la Station de Vivi (Cahier ms par CALLEWAERT, d'après des observations personnelles), 1881. — 1 carnet.
16. — Copies manuscrites de plusieurs publications

ayant trait au swahili, au commerce africain, à la médecine, à l'histoire du Congo. — 5 carnets.

17. — Quelques publications de l'époque, p. ex. le vocabulaire français-swahili édité par l'A. I. A. — 7 carnets.
18. — Coupures de journaux ayant trait à tous les problèmes coloniaux (sans date, mais la grande majorité de la période 1918-1939, d'après les problèmes traités). — 3 farde.

CERCKEL, Edgard

19. *R.G.* 687. — Correspondance et notes (1892-1912). — 1 farde.

CHALTIN, Louis

20. *R.G.* 1078. — Journal de route. Copie de rapports envoyés (1891-1902). Notes rédigées sur la question arabe, sur le district de l'Aruwimi-Uele. — 26 carnets.
21. — Différentes questions congolaises traitées dans des causeries ou publications. — 1 farde.

CHRISTOPHERSEN, Albert

22. *R.G.* 637. — Certificat délivré par STANLEY, le 3 novembre 1882. — 1 farde.

COLMANT, Florent

23. *R.G.* 628. — Cartes, extraits de journaux, conférence donnée par F. COLMANT (1928). — 1 farde.
24. *R.G.* 873. — Copies dactylographiées de lettres de et à F. COLMANT (1894-1936). Carte du Bahr-el-Ghazal. — 1 farde.

CORNET, Jules

25. *R.G.* 629. — Journal des observations géologiques (1891-1893). — 11 carnets.
26. — Observations météorologiques (1891-1893). — 1 carnet.
27. — Second voyage au Congo. Observations géologiques (1895). — 3 carnets.
28. — Pressions barométriques et cotes d'altitude observées entre Banana et l'Équateur (1895). — 1 carnet.
29. — Biographica (1891-1893). — 1 farde.
30. *R.G.* 1110. — Correspondance (1891-1893). — 1 farde.
31. — Documents ayant trait au chemin de fer Matadi-Léopoldville (1893-1896). — 1 farde.
32. — Documents se rapportant à la nouvelle du massacre de l'expédition BIA (1892). — 1 farde.
33. — Second voyage au Congo (1895). — 3 carnets.

CORNET, René-J.

34. *R.G.* 1110. — Manuscrit du livre « Katanga ». — 1 farde.
35. — Manuscrit du livre « La Bataille du Rail ». — 1 farde.

DAENEN, Adhémar

36. *R.G.* 828. — Correspondance. Notes de voyage. Ordres divers (1890-1923). — 2 fardes.
37. — Cartes. Extraits de journaux. — 1 farde.
38. *R.G.* 863. — Correspondance (1890-1893). — 3 fardes.
39. — Notes. Divers (1893-1917). — 3 fardes.

DE BAUW, Guillaume

40. *R.G. 674.* — Correspondance, notes (1898-1899). — 1 farde.

DE BRUYNE, Henri

41. *R.G. 1050.* — Lettre autographe (1892). Hommages. — 1 farde.

DE CALONNE BEAUFACI, Ad.

42. *R.G. 1103.* — Correspondance (1905-1913). Dessins. — 1 farde.

DE GREZ, Raymond

43. *R.G. 643.* — Liste de soldats (Redjaf), (1898). — 1 carnet.

DE KEYZER, Émile

44. *R.G. 764 et 887.* — Correspondance officielle, ordres de service (1879-1913). — 1 farde.
45. — Correspondance non-officielle (1887-1898). — 1 farde.
46. — Divers. — 2 fardes.
47. — Publications officielles. — 1 farde.

DELCOURT, Guillaume

48. *R.G. 1040.* — Correspondance et documents concernant des bateaux de l'Expédition au Congo (1879-1883). — 2 fardes.

DELVAUX, Henri

49. *R.G. 735 et 846.* — Journal (1897-1900). — 1 carnet.

50. — Cours supérieur de la Wamba, relevé par H. DELVAUX (1907) — 1 farde.
51. — Correspondance (1897-1906). — 1 farde.

DESCOVILLE, Louis

52. *R.G. 637*. — Correspondance officielle (1893-1896). — 1 farde.

DE WINTON, Francis (Sir)

53. *R.G. 840*. — Correspondance avec le Roi LÉOPOLD II (1884-1897). — 1 farde.
54. — Coupures de presse (1884-1890). — 1 farde.

DHANIS, Francis

55. *R.G. 586*. — Correspondance (1884-1905). — 20 fardes.
56. — Journal de Route. Copies-lettres. Notes (1883-1908). Croquis et cartes. — 64 carnets.
57. — Coupures de journaux (1888-1908). — 1 album, 1 farde.
58. — Cahier de solde des soldats indigènes (1897-1898).
59. — Livre de comptes personnel. Documents relatifs à la famille Dhanis. — 1 farde.
60. — Papiers personnels. Articles sur Dhanis. Divers. — 5 fardes.
61. — Transcription dactylographiée de lettres figurant dans les carnets. — 1 farde.

DONCKIER DE DONCEEL, Xavier Ernest Marie

62. *R.G. 772, 827, et 837*. — Correspondance, notes (1893-1901). — 1 farde.

FLAGEL, François

63. R.G. 666. — Cartes (1883-1884). Recueil de linguistique (Côte d'Ivoire), (1883-1884). — 1 farde.

FOULON, Félix

64. R.G. 898. — Correspondance (1895-1926). Coupures de journaux. — 1 farde.
65. R.G. 992. — Archives « La Fourmi Congolaise ». — 1 farde.
66. — Archives « Congo Cycle Club ». — 1 farde.

FROMONT, Ed.

67. R.G. 1120. — Souvenirs du Kwango et du Lunda (1892-1893). — 1 carnet.
68. — Journal (1894). — 1 carnet.

FUCHS, Félix

69. R.G. 765. — *Force publique* : Affiches et circulaires (1894-1911). — 1 farde.
70. — Réorganisation. Police territoriale. Renseignements concernant les forces armées des autres colonies (1905-1912). — 1 farde.
71. — Copies de notes, de décrets, projets de réorganisation de la F. P., coupures de journaux (1897-1918). — 3 fardes.
72. — Campagnes dans les Colonies allemandes d'Afrique (1914-1919). Télégrammes, brochures, articles, minutes. — 14 fardes.
73. — Journal Officiel de la Rép. Fr. (1915-1917). — 1 farde.
74. — *Chemin de fer* : Documentation — notes, extraits de presse — ayant trait à : Chemin de fer de Brazzaville à la mer (1912-1914). — 1 farde.

75. — Chemins de fer de l'Urua (1913). — 1 farde.
76. — Saint-Louis-Dakar (1903). — 1 farde.
77. — Est Africain Allemand, chemin de fer et commerce (1913-1914). — 1 farde.
78. — Politique des Chemins de Fer. Colonies allemandes (1912-1914). — 1 farde.
79. — Transafricain (1911-1917). — 1 farde.
80. — Cap au Caire (1909-1913). — 1 farde.
81. — Lobito (1911-1914). — 1 farde.
82. — Benguella Railway (1922). — 1 farde.
83. — Chemin de Fer des Grands Lacs (1906-1919). — 1 farde.
84. — B. C. K. (1910-1914). — 3 fardes.
85. — Chemin de Fer du Bas-Congo : Historique. — 1 farde.
86. — Inauguration. — 1 farde.
87. — Tarifs. — 1 farde.
88. — Nouveau tracé, tarifs, rachat, concession (1892-1915). — 2 fardes.
89. — Politique des chemins de fer (1912-1915). — 3 fardes.
90. — Chemin de fer du Mayumbe (1911-1914). — 1 farde.
91. — Tramway de Boma. — 1 farde.
92. — De l'Avarie des Marchandises. — 1 farde.
93. — *Agriculture* : Instructions (1889-1915). — 2 fardes.
94. — Étude sur la colonisation belge (1913). — 1 farde.
95. — *Sociétés* : Notes, lettres et coupures de presse : Compagnie du Lomami (1900-1914). — 1 farde.
96. — Forminière (1913-1914). — 1 farde.
97. — Cie du Lubefu (1913). — 1 farde.
98. — Cie des Produits du Congo (1913). — 1 farde.
99. — Simkat (1913-1914). — 1 farde.
100. — Les Huileries du Congo belge (1911). — 1 farde.

101. — Union Minière du Haut-Katanga (1913-1917). — 1 farde.
102. — Kilo-Moto (1912-1914). — 1 farde.
103. — Société Commerciale et Minière du Congo (1911-1913). — 1 farde.
104. — Abir (1892-1895). — 1 farde.
105. — Cie Bruxelloise pour le Commerce du Haut-Congo (1913). — 1 farde.
106. — Cie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (1913). — 1 farde.
107. — Citas (1913). — 1 farde.
108. — Comité Spécial du Katanga (1910-1921). — 1 farde.
109. — Cie du Kasai (1905-1914). — 1 farde.
110. — Comptoir des Exportateurs belges au Congo (1913-1914). — 1 farde.
111. — Compagnies étrangères (1910-1917). — 1 farde.
112. — Chambres de Commerce au Congo. Historique, instructions, discours, lettres (1911-1915). — 6 fardes.
113. — *Finances* : Impôts, budget, banques, circulation de monnaies, prestations indigènes, ordonnances, circulaires et avis, coupures de journaux. — 19 fardes.
114. — *Hygiène, Service médical* (1901-1914) : Instructions, notes, brochures, coupures de presse. — 5 fardes.
115. — *Commerce, industrie, régime foncier* (1891-1921) : Instructions, notes, brochures, circulaires, coupures de presse, copies de lettres. — 9 fardes.
116. — *Politique internationale* (1898-1917) : Notes, coupures de presse. — 2 fardes.
117. — *Administration, politique coloniale* : Notes, circulaires, ordres de service, coupures de journaux (1890-1920). — 14 fardes.
118. — *Communications* : route, fleuve, aviation, trans-

- ports maritimes, T. S. F., télégraphe, postes, portage (1887-1924). Rapports, instructions, lettres, affiches. — 8 fardes.
119. — *Justice* (1880-1914) : Extraits de journaux. — 2 fardes.
120. — *Colonisation* (1909-1914) : Notes, extraits de journaux. — 1 farde.
121. — *Esclavage, missions* (1888-1890) : Extraits de journaux. — 1 farde.
122. — *Explorations, missions scientifiques, tourisme* (1911-1914) : Notes, extraits de presse. — 1 farde.
123. — *Musées* (1889-1910) : Notes, extraits de journaux. — 1 farde.
124. — *Armes à feu — Protection des animaux* (1892-1919). — 1 farde.
125. — *Travaux publics* (1911). — 1 farde.
126. — *Neutralité du Congo* (1913-1914) : Notes, télégrammes, instructions. — 1 farde.
127. — F. FUCHS, *Carrière coloniale*. — 2 fardes.
128. — *Notes biographiques. Discours du Roi. Discours de M. FUCHS*. — 4 fardes.
129. — *Journaux, extraits de journaux*. — 12 fardes.
130. — *Ethnographie* (1914) : Notes, extraits de presse. — 1 farde.
131. — *Union coloniale belge* (1911-1914). — 1 farde.

GILLIS, Adolphe et GILLIS, Hector

132. *R.G. 850*. — Correspondance (1882-1883). Souvenirs (ms) de H. GILLIS. — 1 farde.

GUEBELS, L.

133. *R.G. 917*. — Historique sommaire de la chefferie de Lumpungu (1906). — 1 farde.
134. — Notes sur les Basonge (1916). — 1 farde.

135. — Mémoires du chef MUKANDA BANTU (1917). — 1 farde.
136. — Extraits de journaux et copies d'articles. — 2 fardes.
137. — Notes manuscrites sur l'esclavage et sur les tribus habitant le Haut-Luapula (1906-1909). — 1 farde.
138. — Texte dactylographié : Rapport sur la marche du parquet de Lukafu (1902-1908). — 2 fardes.
139. — Copies dactylographiées de lettres et de rapports, ayant trait au Katanga (1903-1908). — 1 farde.

GUSTIN, Gustave

140. *R.G.* 905. — Journal (1902-1907). — 4 carnets.
141. — Notes (1892). — 1 carnet.
142. — Notes. Lettres (1905-1910). — 1 farde.

HABRAN, Louis

143. *R.G.* 922. — Correspondance HABRAN-MOELLER (1929-1930) au sujet de Stanleyville. — 1 farde.

HANEUSE, Louis

144. *R.G.* 606. — Souvenirs et Notes de voyage (1888-1889). — 1 farde.

HENNEBERT, Georges

145. *R.G.* 998. — Correspondance concernant la frontière sur la Ruzizi (1899-1900). — 1 farde.
146. — Journal (1899-1900). — 1 carnet.
147. — Correspondance. Rapports. Nominations. Biographies de coloniaux. — 2 fardes.
148. — Textes de publications, de conférences. Notes biographiques au sujet des vétérans coloniaux. — 4 fardes.

HOHMANN, G.

149. *R.G. 1099.* — Correspondance de la Cie du Kasai (1906-1907). — 1 farde.
150. — Carte de Navigation de la Loange (1906). — 1 carnet.

LANDEGHEM, André.

151. *R.G. 1010.* — Instructions. Rapports (1900-1903). — 1 farde.

LAPLUME, Jules

152. *R.G. 641.* — Feuilles de route (1899-1911). — 1 farde.

LASSAUX, Henri

153. *R.G. 849.* — Correspondance (1895-1896). — 1 farde.

LIEBRECHT, Dieudonné

154. *R.G. 969 et 977.* — Correspondance (1887-1893). — 1 farde.

MAHIEU, Adolphe

155. *R.G. 906.* — Souvenirs de traversées et de séjours au Congo (1895-1923). — 1 farde.

MEYERS, J. (Dr)

156. *R.G. 739.* — Textes manuscrits de publications, de causeries. Lettres. — 2 fardes.

NÈVE, Paul

157. *R.G. 731.* — Album contenant la correspondance de P. NÈVE avec ses parents, quelques lettres de condoléances et des extraits de journaux de l'époque (1880-1881). — 1 album.
158. — Correspondance avec l'A. I. A. et le Comité d'Études et quelques papiers officiels (1879-1881). Quatre lettres de VALCKE à E. NÈVE, père du défunt (1882). — 1 farde.

NEVELSTEEN, Henri

159. *R.G. 576.* — Documents officiels (1895-1905). Coupures de journaux (articles biographiques H. NEVELSTEEN). — 1 farde.

ORBAN, Frédéric

160. *R.G. 644.* — Journal (1881-1883). — 6 carnets.
161. — Correspondance avec l'Association et avec le personnel de l'Expédition (1881-1883). — 3 fardes.
162. — Lettres de condoléances adressée au père de F. ORBAN (1883-1884). — 1 farde.
163. — Copies-lettres autographes (1881-1883). — 3 carnets.

ORTS, H.

164. *R.G. 987.* — Documents relatifs à la Commission d'Enquête. — 1 farde.
165. — Documents relatifs aux Campagnes anti-congolaises (1902-1907). — 1 farde.
166. — Documentation de la commission instituée en vue de rechercher les moyens de formation aux carrières coloniales. — 1 farde.
167. — Hygiène et médecine (1906-1907). — 1 farde.

168. — Chemins de fer. — 1 farde.
169. — Finances. — 1 farde.
170. — Musée du Congo belge et École mondiale (1906-1908). — 1 farde.
171. — Questions sociales. — 2 fardes.
172. — Correspondance-Divers (1904-1907). — 2 fardes.

PETITJEAN, O.

173. *R.G.* 1053. — Notes et études sur le Traité signé avec les indigènes à Landana, le 29 septembre 1883. — 1 farde.

RAMAECKERS, Jules

174. *R.G.* 727. — Sépulture du capitaine J. RAMAECKERS (1916-1919). — 1 farde.
175. *R.G.* 1028. — Rapports sur le port et la construction d'ouvrages d'art de Kinshasa, avec plans (1917-1920). — 1 farde.

REGEL, Théodore

176. *R.G.* 672. — Notes (\pm 1907), cartes. — 1 farde.

ROCHETTE, G.

177. *R.G.* 549. — Lettres, papiers officiels (1897), imprimés. — 1 farde.

SCHOUTEDEN, Henri

178. *R.G.* 548. — Papiers ayant trait aux voyages au Congo (1920-1928). — 1 farde.
179. — Documents ayant trait au voyage de S. A. R. le

Duc de Brabant au Congo (1925). Lettres (1929). — 1 farde.

SIFFER, E.

180. *R.G.* 669. — Lettres (1896). — 1 farde.

SILLYE, Albert

181. *R.G.* 679. — Correspondance, notes sur l'élevage des chevaux au Congo (1903-1905). — 1 farde.

STANLEY, Henry Morton

182. *R.G.* 957. — Lettre à James Gordon BENNETT jr (17.I.1871) ; Lettre à James Gordon BENNETT jr (18.V.1872).

STORMS, Émile

183. *R.G.* 653. — Journal de la Station de Mpala (1883-1884). — 1 carnet.

184. — Lettres officielles et correspondance avec les voyageurs d'Afrique (1882-1889). — 8 fardes.

185. — Journal de route (1885). — 2 carnets.

186. — Carnet comprenant des calculs astronomiques. — 1 carnet.

187. — Carnets de notes et de renseignements divers. — 7 carnets.

188. — Extraits de journaux ayant trait à des questions coloniales. — 1 farde.

STROOBANT, Raphaël

189. *R.G.* 710. — Coupures de journaux concernant la carrière de R. STROOBANT. — 1 carnet.

190. — Lettres, notes, cartes. — 1 farde.

191. *R.G. 716 et 771.* — Correspondance (1881-1906), cartes, notes et hommages rendus. — 6 fardes.

TOBBACK, Nicolas

192. *R.G. 617.* — Correspondance : documents officiels et personnels (1888-1904). — 1 farde.
193. — Cahiers de notes succinctes. — 2 carnets.

TOMBEUR DE TABORA, Charles

194. *R.G. 1115.* — Campagnes en Afrique Orientale Allemande. Relations, rapports, instructions. — 4 fardes.
195. — Discours, articles, notes, correspondance, extraits de journaux (1906-1945). — 8 fardes.
196. — Questions de navigation fluviale au Congo. Notes, lettres (1910-1913). — 3 fardes.

VAN BELLINGHEN, Paul

197. *R.G. 702.* — Correspondance, notes (1890-1904). — 1 farde.

VAN DE PUTTE, Charles

198. *R.G. 1104.* — Notes, cartes (1921-1922). — 1 farde.

VANDEVELDE, A.

199. *R.G. 663.* — Rapport sur les événements survenus chez KAPEPULA (1903). — 1 farde.

VAN DE VELDE, Liévin

200. *R.G. 738.* — Copie-lettres autographes de la main de différents chefs de Vivi (1882-1884). — 1 carnet.

201. — Correspondance avec les membres de l'Expédition (1881-1882). — 1 album.
202. — Carnet de route (1887-1888). — 1 carnet.
203. — Coupures de journaux ayant trait aux frères VAN DE VELDE et aux pionniers coloniaux. — 3 albums.
204. — Papiers officiels (1865-1882). — 1 farde.

VAN ISEGHEM, André

205. *R.G. 740, 856, 978.* — Extraits de journaux, actions de sociétés. — 1 farde.
206. *R.G. 985.* — Conférences (1931-1938). — 1 farde.
207. — Inauguration de Monuments (1927-1940). — 1 farde.
208. — Manifestations en l'honneur de personnalités coloniales (1931-1939). — 1 farde.
209. — Discours (1932-1937). — 1 farde.
210. — Spectacles (1923-1940). — 1 farde.
211. — Expositions (1920-1940). — 1 farde.
212. — Congrès (1939). — 1 farde.
213. — Banquets (1921-1939). — 1 farde.
214. — Divers (1931-1939). — 1 farde.
215. *R.G. 1058.* — Journal (1910-1943). — 46 carnets.
216. — Voyage au Congo en (1896). Journal. — 1 carnet.
217. — Notes. — 1 farde.
218. — Voyage à la Côte Occidentale d'Afrique (1898). Journal. — 1 carnet.
219. — Notes. — 1 farde.
220. — Correspondance (1897-1943). — 55 fardes.
221. — Personalia. Notes biographiques. Lettres. Extraits de journaux (1864-1944). — 11 fardes.
222. — Expositions. Conférences. Associations coloniales (1894-1941). — 9 fardes.
223. — Politique coloniale (1894-1940). Lettres. Articles de journaux. Imprimés. — 10 fardes.

224. — Carrière de VAN ISEGHEM (1900-1916). — 1 farde.
225. — Chemins de fer (1898-1919). — 1 farde.
226. — Varia (1906-1929). — 2 fardes.

VERDICK, Edgard

227. *R.G. 664.* — Journal de route (1898-1903). — 5 carnets.
228. — Observations météorologiques et anthropologiques (1907-1909). — 3 carnets.
229. — Carnet contenant la relation manuscrite de son premier séjour au Congo (1890). Même texte dactylographié.
230. — Correspondance. Publications. Notes diverses (1903-1927). — 2 fardes.

VERHELLEN, Nicolas

231. — *R.G. 586.* — Journal de route (1897-1899). — 2 carnets.
232. — Lettre. Extraits de journaux (1898-1902). — 1 farde.

WANGERMÉE, Émile

233. *R.G. 954.* — Journal (1898-1913). — 9 carnets.
234. — Révolte de Shinkakassa (1900), (affiches). — 1 farde.
235. — Nominations. Décorations. Instructions. 1 farde.
236. — Inaugurations (1893-1912). — 3 fardes.
237. — Divers (1893-1913). — 2 fardes.

WIBIER, A.

238. *R.G. 680.* — T. S. F. Généralités. Instructions. Publications. — 1 farde.

CONCORDANCE ENTRE LE RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE
LA SECTION D'HISTOIRE DU MUSÉE ROYAL
DU CONGO BELGE ET LE PRÉSENT INVENTAIRE.

R. G. 548 =	178	R. G. 837	62
549	177	840	53-54
576	159	846	49 à 51
586	55 à 61	849	153
	231-232	850	132
606	144	856	205
617	192-193	863	38-39
628	23	873	24
629	25 à 29	887	44 à 47
631	52	898	64
637	22	905	140 à 142
643	43	906	155
641	152	917	133 à 139
644	160 à 163	922	143
653	183 à 188	954	233 à 237
663	199	957	182
664	227	969	154
666	63	970	1-2
669	180	977	154
672	176	978	205
674	40	981	164
676	3 à 6	985	206 à 214
679	181	989	10
680	238	990	11-12
681	19	992	65-66
702	197	998	145 à 148
710	189-190	1010	151
716	191	1014	13
727	174	1040	48
731	157	1050	41
735	49 à 51	1053	173
738	200 à 204	1058	215 à 226
739	156	1064	14 à 18
740	205	1078	20-21
764	44 à 47	1099	149-150
765	69 à 131	1103	42
768	8-9	1104	198
771	191	1110	7
772	62		30 à 35
827	62	1115	194 à 196
828 =	36-37	1120	67 à 68

INDEX.

- Abir, 104.
Administration, 117.
Afrique Orientale Allemande, 77, 194.
Agriculture, 93, 94.
Allemandes d'Afrique (colonies), 72, 77-78, 93.
Altitudes, 28.
Animaux (protection des), 124.
Anthropologie, 228.
Arabes, 20.
Armes à feu, 124.
Aruwimi, 20.
Associations, 222.
A. I. A., 158, 161.
Astronomie, 186.
Avarie des marchandises, 92.
Aviation, 118.
- Bahr-el-Ghazal, 24.
Banana, 28.
Banque, 113.
Banquets, 213.
Bas-Congo (Chemin de fer du), 85 à 88.
B. C. K. (Chemin de fer), 84.
Basonge, 134.
Bateau, 48.
Benguella Railway, 82.
BENNETT, J. G. jr, 182.
BIA, 32.
Biographiques (Notes), 29, 147-148, 159, 221.
Boma, 91.
Brazzaville, 74.
Budget, 113.
- Caire (Le), 80.
Campagnes anti-congolaises, 165.
Campagnes dans les colonies allemandes d'Afrique, 72, 194.
Cap (Le), 80.
Cartes, 9, 24, 37, 56, 150, 176.
Chambres de Commerce, 112.
Chemin de fer, 31, 35, 74 à 92, 168, 225.
Chevaux, 181.
Citas, 107.
Climat, 3, 6.
Colonisation, 120.
Comité Spécial du Katanga 108.
Commerce, 16, 77, 112, 115.
Commission d'Enquête, 164.
Communications, 118.
Compagnie Bruxelloise pour le Commerce du Haut-Congo, 105.
Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 106.
Compagnies étrangères, 111.
Compagnie du Kasai, 109, 149.
Comptoir des Exportateurs belges au Congo, 110.
Conférences, 206, 222.
Congo, voir, Bas-Congo, Haut-Congo.
Congo Cycle Club, 66.
Congrès, 212.
Côte d'Ivoire, 63.
Côte occidentale d'Afrique, 218.
- Dakar, 76.
Dessins, 42.
- École mondiale, 170.
Élevage, 181.
Équateur, 28.
Esclavage, 121, 137.
Est Africain Allemand, 77, 194.
Ethnographie, 130.
Expédition BIA, 32.
Expédition internationale du Haut-Congo, 13-14, 48, 161, 201.
Explorations, 122.
Expositions, 211, 222.

- Finances, 113, 169.
Fleuves, 118, 196.
Force Publique, 69 à 73.
Formation aux carrières coloniales, 166.
Forminière, 96.
Fourmi Congolaise (La), 65.
Frontières, 145.
FUCHS F., 127-128.
- Géologie, 25, 27.
- Haut-Congo, 13-14, 48, 161, 201, voir Expédition internationale du -.
Haut-Katanga (Union Minière du), 101.
Histoire, 16.
Huileries du C. B., 100.
Hygiène, 6, 114, 167.
- Impôts, 113.
Inaugurations, 236.
Industrie, 115.
- Justice, 119.
- KAPEPULA, 199.
Kasai (Compagnie du), 109, 149.
Katanga, 10, 34, 139; voir Haut-Katanga, Comité Spécial du Katanga.
Kilo-Moto, 102.
Kinshasa, 175.
Kwango, 67.
- Lacs (Chemin de fer des Grands), 83.
Landana, 173.
LÉOPOLD II, 53.
LÉOPOLD (Prince), duc de Brabant, 179.
Léopoldville, 31.
Linguistique, 63.
Loange, 150.
Lobito, 81.
- Lomami (Compagnie du), 95.
Luapula (Haut-), 137.
Lubefu (Compagnie du), 97.
Lukafu, 138.
Lumpungu, 133.
Lunda, 67.
- Massacre de l'expédition BIA, 32.
Matadi, 31.
Mayumbe, 90.
Médecine, 3, 16, 114, 167.
Météorologie, 4, 15, 26, 228.
Mines, voir Union Minière, Société Commerciale et Minière.
Missions, 121.
Missions scientifiques, 122.
MOELLER, 143.
Monnaie, 113.
Monuments, 207.
Mpala, 183.
MUKANDA BANTU, 135.
Musées, 123.
Musée du Congo belge, 170.
- Navigation, 150; — fluviale, 196.
Neutralité, 126.
Nil, 6.
Nominations, 235.
- Politique coloniale, 223.
Politique internationale, 116.
Port, 175.
Portage, 118.
Poste, 118.
Pressions barométriques, 28.
Prestations indigènes, 113.
Produits du Congo (Compagnie des), 98.
Protection des animaux, 124.
- Redjaf, 43.
Régime foncier, 115.
Révolte de Shinkakassa, 234.
Routes, 118.
Ruzizi, 145.

- Service médical, 114.
Shinkakassa, 234.
Simkat, 99.
Sociales (questions), 171.
Sociétés, 95 à 112, 205.
Société Commerciale et Minière du Congo, 103.
Soldats, 43, 58.
Spectacles, 210.
St. Louis, 76.
STANLEY, 12, 22.
Stanleyville, 143.
STRAUCH, 12.
Swahili, 16, 17.

Technique, 1.
Télégraphe, 118.
T. S. F., 118, 238.

Tourisme, 122.
Traité de Landana, 173.
Tramway, 91.
Transafricain (Chemin de fer), 79.
Transports maritimes, 118.
Travaux publics, 125.

Uele, 20.
Union Coloniale Belge, 131.
Union Minière du Haut-Katanga, 101.
Urua, 75.

VALCKE, 158.
Vivi, 4, 15, 200.
VON DANCKELMAN, A, 4.

Wamba, 50.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES
ET MÉDICALES

Séance du 20 mars 1954.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. J. Rodhain, président.

Sont en outre présents : MM. R. Bruynoghe, H. Buttgenbach, A. Dubois, P. Gerard, L. Mottoulle, R. Mouchet, G. Passau, M. Robert, W. Robijns, membres titulaires ; MM. R. Bouillenne, A. Castille, J. Gillain, P. Gourou, L. Hauman, J. Lepersonne, G. Mortelmans, J. Opsomer, J. Schwetz, P. Staner, J. Thoreau, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, M. Wanson, membres associés ; ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire général.

Excusés : MM. P. Brutsaert, A. Duren, F. Fourmarié, E. Marchal.

Le gossypium de «l'herbier» de Dodoens.

M. J. Opsomer présente une comparaison des descriptions et représentations du Cotonnier d'une part, d'après plusieurs éditions de «l'herbier» de Dodoens, et d'autre part, d'après des auteurs modernes (voir p. 830).

Recherches malaco-schistosomiques dans l'agglomération d'Albertville.

M. J. Schwetz résume son étude sur ce sujet (voir p. 843).

Sur le rayonnement solaire à Léopoldville.

M. E.-J. Devroey donne lecture du rapport de M. S. De Backer sur le travail précité de M. W. SCHÜEPP (voir p. 870).

Ce travail sera publié dans les mémoires in-8°.

SECTIE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE WETENSCHAPPEN

Zitting van 20 Maart 1954.

De zitting wordt geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. J. Rodhain, voorzitter.

Zijn insgelijks aanwezig : de HH. R. Bruynoghe, H. Buttgenbach, A. Dubois, P. Gerard, L. Mottoulle, R. Mouchet, G. Passau, M. Robert, W. Robijns, titelvoerende leden ; de HH. R. Bouillenne, A. Castille, J. Gillain, P. Gourou, L. Hauman, J. Lepersonne, G. Mortelmans, J. Opsomer, J. Schwetz, P. Staner, J. Thoreau, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, M. Wanson, buitengewone leden ; alsook de H. E.-J. Devroey, secretaris-generaal.

Verontschuldigd : De HH. P. Brutsaert, A. Duren, F. Fourmarier, E. Marchal.

De gossypium van het « Cruydboeck » van Dodoens.

De H. J. Opsomer stelt een vergelijking voor van de beschrijvingen en voorstellingen van de Katoenplant, enerzijds volgens verschillende uitgaven van het « Cruydboeck » van Dodoens, en anderzijds volgens moderne auteurs (zie blz. 830).

Malaco-schistosomische opzoekingen in de agglomeratie van Albertstad.

De H. J. Schwetz vat zijn studie over dit onderwerp samen (zie blz. 843).

Over de zonbestraling te Leopoldstad.

De H. E.-J. Devroey geeft lezing van een verslag van de H. S. De Backer over voornoemd werk van de H. W. SCHÜEPP (zie blz. 870).

Dit werk zal gepubliceerd worden in de verhandelingenreeks in-8°.

Concours 1956.

La Section décide de faire porter la première question du concours 1956 sur le facteur rhésus et la seconde, sur la phytopathologie.

MM. R. Bruynoghe et A. Dubois d'une part, et MM. J. J. Opsomer et P. Staner d'autre part, sont désignés pour rédiger le texte de ces questions.

Hommage d'ouvrages.

Aangeboden werken.

L'ouvrage suivant a été reçu
de la part de :

Het volgende werk werd
ontvangen vanwege :

FRECHKOP, S., Animaux protégés au Congo belge et dans le territoire sous mandat du Ruandi-Urundi (Institut des Parcs nationaux du Congo belge, Bruxelles, 4^e éd. 1953, XIX + 434 + 13 pp. + 1 carte) ⁽¹⁾.

Le Secrétaire général dépose
ensuite sur le bureau les ou-
vrages suivants :

De Secretaris-Generaal legt
daarna op het bureau de vol-
gende werken neer :

BELGIQUE ~ BELGIË :

CAMERMAN, C., Les pierres de taille calcaires, leur comportement sous l'action des fumées (Service géologique de Belgique, Bruxelles, 1952, 186 pp. = extrait des Annales des Travaux publics de Belgique, février, avril, juin, août, octobre, décembre 1951 et février 1952).

LEGRAND, R., Carte géologique et hypsométrique du socle paléozoïque de la Belgique complétée par les allures générales du Crétacé (extrait du *Bulletin de la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie*, LIX, 3, 318-341).

Carte du Katanga, Feuille Mokabe (Comité spécial du Katanga, Bruxelles, 1952, Notice OP.21, 69 pp. + 3 cartes).

⁽¹⁾ Monsieur V. Van Straelen est président de l'Institut des Parcs nationaux du Congo belge.

Wedstrijd 1956

De Sectie besluit dat de eerste vraag van de wedstrijd 1956 zal handelen over de factor rhesus, en de tweede over de phytopathologie.

De HH. *R. Bruynoghe* en *A. Dubois* enerzijds, en de HH. *J. Opsomer* en *P. Staner* anderzijds, worden aangeduid om de tekst der vragen op te stellen.

De zitting wordt te 15 u opgeheven.

Carte du Katanga, Feuille Sampwe (Comité spécial du Katanga, Bruxelles, 1952, Notice OP.22, 71 pp. + 3 cartes).

Carte géologique et hypsométrique du socle paléozoïque de la Belgique complétée par les courbes caractéristiques du Crétacé, par R. LEGRAND (Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Administration des Mines, Service géologique de Belgique, 1952, 10 feuilles).

EUROPE ~ EUROPA

ALLEMAGNE ~ DUISLAND :

Ergebnisse der Magnetischen Beobachtungen des Observatoriums in Fürstfeldbruck (Erdmagnetisches Observatorium, Fürstfeldbruck, Oberbayern, 1954, 32 pp.).

ECKSTEIN, O., BRUNO, A. et TURRENTINE, J. W., Signes de manque de potasse (Berlin, 1937, 535 pp. = don de l'Université de Reading, Grande-Bretagne).

GRANDE-BRETAGNE ~ GROOT-BRITTANNIË :

Science and fruit, Commemorating the Jubilee of the Long Ashton Research Station, 1903-1953 (University of Bristol, 1953, 308 pp. = don de l'Université de Reading, Grande-Bretagne).

PAYS-BAS ~ NEDERLAND :

HUMMELINCK, P. M., Natuurwetenschappelijke belangstelling voor de Nederlandse Antillen (Natuurwetenschappelijke Werkgroep Nederlandse Antillen, Curaçao, 1951, 32 blz. = *Uitgaven*, 1). Gift van de *Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en Curaçao*, Utrecht.

Jaarboek 1945-1946 (Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en Curaçao, Utrecht, 1946, 87 blz. = *Uitgaven*, 1).

AMSHOFF, G. J. H., Enumeration of the Herbarium Specimens of A Suriname Wood collection made by Prof. G. Stahel (Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en Curaçao, Utrecht, 1948, 46 + 4 p. = *Uitgaven*, 2).

MENNEGA, A. M. W., Suriname Timbers I, General Introduction, Guttiferae, Vochysiaceae Anacardiaceae, Icacinaceae (Natuur-

- wetenschappelijke Studiekring voor Suriname en Curaçao, Utrecht, 1948, 59 blz. + 8 pl. = *Uitgaven*, 3).
- Jaarboek 1946-1948 (Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en Curaçao, Utrecht, 1948, 97 blz. = *Uitgaven*, 4).
- HUMMELINCK, P. W., Studies on the Fauna of Curaçao, Aruba, Bonaire and the Venezuelan Islands, III (Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en Curaçao, Utrecht, 1948, 96 blz. = *Uitgaven*, 5).
- Jaarboek 1948-1951 (Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en de Nederlandse Antillen, Utrecht, 1951, 127 blz., = *Uitgaven*, 6).
- WESTERMANN, J. H., Conservation in the Caribbean (Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en de Nederlandse Antillen, Utrecht, 1952, 121 p. = *Uitgaven*, 7).
- HUMMELINCK, P. W., Studies on the Fauna of Curaçao and other Caribbean Islands, IV (Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en de Nederlandse Antillen, Utrecht, 1953, 153 blz. + 17 pl. = *Uitgaven*, 8).
- WESTERMANN, J. H., Nature Preservation in the Caribbean (Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en de Nederlandse Antillen, Utrecht, 1953, 106 blz. = *Uitgaven*, 9).
- BAKKER, J. P., Bodem en bodemprofielen van Suriname in het bijzonder van de noordelijke savannenstrook (Overdruk uit het *Landbouwkundig Tijdschrift*, 63 (1951), 379-391, aangeboden door de Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en de Nederlandse Antillen, Utrecht).
- VAN BEUKERING, J. A., Het werk in de proefpolder voor de mechanische rijstbouw in Nieuw-Nickerie (Overdruk uit het *Landbouwkundig Tijdschrift*, 64 (1952), 378-387, aangeboden door de Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en de Nederlandse Antillen, Utrecht).
- SWELLENGREBEL, N. H., De Pan Amerikaanse Sanitaire Organisatie (P. A. S. O.) in verband met Suriname en de Ned. Antillen (Overdruk uit de *West-Indische Gids*, 33 (1952), I-II, aangeboden door de Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en de Nederlandse Antillen, Utrecht).
- VOOUS, K. H., Vogeltrek op de Nederlandse Benedenwindse Eilanden (Overdruk uit de *West-Indische Gids*, 33 (1953), 183-190, aangeboden door de Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en de Nederlandse Antillen, Utrecht).
- BAKKER, J. P., KIEL, H., MUELLER, H. J., Bauxite and Sedi-mentation Phases in the Northern Part of Suriname ; BROU-

- WER, A., Rhythmic depositional Features of the East-Suriname Coastal Plain (Overdruk uit *Geologie en Mijnbouw*, N. S. 15 (1953), 215-236, aangeboden door de Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en de Nederlandse Antillen, Utrecht).
- GEIJSKES, D. C., Het Zoölogisch Onderzoek van Suriname (Overdruk uit *Vakblad voor Biologen*, 33, 1953, 141-151). Aangeboden door de Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en de Nederlandse Antillen, Utrecht).
- DROOGER, C. W., Late Eocene Smaller Foraminifera from Curaçao and Bonaire (N. W. I.) (Overdruk uit de *Mededelingen der Koninkl. Nederl. Akademie van Wetenschappen*, Amsterdam, Serie B, 56, I, 1953, 93-103, 1 pl., aangeboden door de Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en de Nederlandse Antillen, Utrecht).
- VOOUS, K. H., Enkele bekende vogels van de Nederlandse Antillen (Overdruk uit de *West-Indische Gids*, 34 (1953), 252-255 + 1 pl., aangeboden door de Natuurwetenschappelijke Studiekring voor Suriname en de Nederlandse Antillen, Utrecht).

SUÈDE ~ ZWEDEN :

Bihang till Kongl. Svenska Vetenskaps-Akademiens Handlingar (Kongl. Svenska Vetenskaps-Akademiens, Stockholm, I, 1 et 2, 1872 ; II, 1 et 2, 1874/5 ; III, 1 et 2 ; 1875/6 ; IV, 1 et 2, 1878 ; V, 1 et 2, 1878-80 ; VI, 1 et 2, 1880/2 ; VII, 1 et 2, 1882/3 ; VIII, 1 et 2, 1884 ; IX, 1 et 2, 1884/5 ; X, 1 et 2, 1885 ; XI, 1 et 2, 1886/7 ; XII, 1887 ; XIII, 1888 ; XIV, 1889 ; XV, 1890 ; XVI, 1891 ; XVII, 1892 ; XVIII, 1893 ; XIX, 1894 ; XX, 1895 ; XXI, 1896 ; XXII, 1897 ; XXIII, 1898 ; XXIV, 1899 ; XXV, 1900 ; XXVI, 1901 ; XXVII, 1902, XXVIII, 1903.

AFRIQUE ~ AFRIKA

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE ~ FRANS
EQUATORIAAL AFRIKA :

MESTRAUD, J. L., Notice explicative sur la feuille Bangassou-Ouest (Direction des Mines et de la Géologie de l'A. É. F., Brazzaville, 1953 = Carte géologique de reconnaissance à l'échelle du 1:500.000).

CAMEROUN ~ KAMEROEN :

KOCH, P., Notice explicative sur la feuille Banyo (Service des Mines, Yaoundé (Cameroun), 1953 = Carte géologique de reconnaissance à l'échelle du 1 : 500.000).

NIGERIA ~ NIGERIA :

VINE, H., Notes on the Main Types of Nigerian Soils (Agricultural Department Nigeria Lagos, 1953, 6 pp. + 1 carte = *Special Bulletin*, 5).

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden de
sont adressés aux donateurs. gebruikelijke dankbetuigingen
toegezonden.

La séance est levée à 15 h.

J. E. Opsomer. — Le *Gossypium* de « l'herbier »
de Dodoens.

La botanique exotique a toujours exercé un grand attrait sur les botanistes de nos régions. Les plus anciens « herbiers » décrivent et représentent un grand nombre de plantes des pays lointains, et notamment des pays tropicaux. Les dénominations latines utilisées par les auteurs anciens ne correspondent évidemment pas avec les noms scientifiques actuels, puisque la nomenclature moderne ne date que du XVIII^e siècle.

Depuis une centaine d'années, on a dressé des répertoires donnant la correspondance entre les classifications anciennes et modernes. En ce qui concerne DODOENS, nous avons eu sous les yeux trois ouvrages de ce genre, notamment ceux de VAN MEERBEECK (1841) ⁽¹⁾, D'AVOINE et MORREN (1850) ⁽²⁾ et HEURSEL-DE MEESTER (1912) ⁽³⁾.

Nous avons eu la curiosité d'examiner quelques-unes des espèces tropicales décrites par DODOENS, ainsi que les identifications proposées par les auteurs précités, en attendant d'en faire une étude plus complète qui sera étendue à d'autres botanistes, tels que DE L'ESCLUSE

⁽¹⁾ Dr P. J. VAN MEERBEECK, Recherches historiques et critiques sur la vie et les ouvrages de Rembert Dodoens (Malines, Hanicq, 1841, 340 pp.).

⁽²⁾ D. J. D'AVOINE, Éloge de Rembert Dodoens, médecin et botaniste malinois du XVI^e siècle ; suivi de la concordance des espèces végétales décrites et figurées par Rembert Dodoens, par le même auteur et par Ch. MORREN (Malines, Olbrechts, 1850, 146 pp.).

⁽³⁾ V. HEURSEL-DE MEESTER, Archéologie végétale des « Simples » d'après Dodonée, Mathioli, C. Clusius, etc. Plantes identifiées suivant les principes de Linnée et autres botanistes modernes (Ypres, Tyberghien-Fraeys, 1912, 388 + LVII pp.).

et DE LOBEL. En général, pour les espèces qui nous intéressaient en tant qu'agronome, nous avons constaté que les descriptions et les illustrations sont de qualité. Plusieurs identifications des auteurs modernes sont par contre assez superficielles, et sans doute les erreurs sont-elles plus fréquentes en ce qui concerne les espèces non cultivées et moins connues ?

La présente note se rapporte uniquement au cotonnier. L'espèce décrite par DODOENS est identifiée à tort par les quatre auteurs cités plus haut avec *Gossypium herbaceum* L. Nous avons examiné les diverses éditions de DODOENS et d'autres botanistes anciens, pour tenter de rectifier cette identification et rechercher l'origine des renseignements et des figures de DODOENS. Disons immédiatement que les textes et illustrations de DODOENS, DE LOBEL et PLANTIN ⁽¹⁾, car ce dernier doit être cité aussi, étant donné qu'il n'est pas possible de séparer nettement ce qui revient à chacun d'eux, sont très supérieurs à ceux des autres botanistes de l'époque. C'est ce que prouvent les textes et les dessins reproduits ci-dessous. Nous ferons également une comparaison avec des figures modernes. Enfin, nous indiquerons à quelle espèce le cotonnier de DODOENS semble appartenir.

I. Comparaison des textes et figures anciens :

1. Premières éditions flamandes du *Cruydboeck* (1554 et 1563) ⁽²⁾. — Nous trouvons la description suivante de DODOENS, à la page 734 de l'édition de 1554 et 592 de celle de 1563 :

(1) PLANTIN publia lui-même un ouvrage de botanique, intitulé *Icones plantarum seu stirpium* (1581), qui contient les planches qu'il avait fait graver pour illustrer tous les ouvrages de botanique sortant de ses presses, rédigées par DODOENS, DE LOBEL, DE L'ESCLUSE, etc.

(2) *Cruydboeck in den welcken die geheele historie | dat es Tgheslacht | tjtsoen | naë nature, cracht ende werckinghe, van den Cruyden, niet alleen hier te lande*

» Van Cottoen...

« Tfatsoen. Dit ghewas groeyet in maniere van cleyne struycxkens oft boomkens, ende en wordt niet seer groot, syn bladeren syn breed ende diep ghesneden, minder dan die Wyngaerts bladeren, anders huer wat ghelyck. Die bloemkens syn geel, in dmiddel purpurbruyn, rontsomme ghekertelt. Die vruchten zyn schier gelijk breede platte ghebaerde noten, die vol syn van schoone witten Cottoen, in den welcken *dat saet* ⁽¹⁾ verborghen leyt. »

Ce qui est à remarquer dans cette description, c'est ce qui est dit de la couleur des fleurs, la comparaison du fruit avec une grosse noisette, la mention de la graine au singulier. Le texte est accompagné d'une figure empruntée à Léonard FUCHS (Figure 1).

2. Édition définitive, parue sous le titre « *Remberti Dodonaei Mechliniensis medici caesari Stirpium Historiae Pemptades sex sive libri XXX. Antverpiae, ex officina Christophori Plantini 1583* ». — Cet ouvrage contient une nouvelle figure, notablement meilleure que celle de FUCHS reproduite dans les premières éditions. (Figure 2). La description donnée à la page 65 est également améliorée :

« De Gossipio sive Xylo. Cap. XIII. — Gossipium cubiti altitudine fruticat : ramulis brachiatur : latiuscula, et quasi triangula Vitis aut Alceae instar fere incisa sunt folia, sed minora, molliora, incana, ad tomenta etiam utilia : flores lutei in medio nonnullo purpureo, qui post se nuculas veluti parva mala relinquunt, Aristolochiae rotundae unius fructui haud absimiles, qui et maturescentes sponte finduntur, in his autem una *cum semine*, mollissima, candidissima lanugo ex ipsis hiantibus fructus rimis non raro dependens, quae, ad vestes ex ea conficiendas, netur : *semen oblongum est*, gustu haud insuave, radix exigua, fibrosa. »

wassende, maer oock van dē anderē vremdē in der Medecynen oorboorlijck, met grooter neersticheyt begrepen ende verclaert es, met der selver Cruyden natuerlyck naer dat leven conterfeytsel daer by ghestelt. (Van der Loe, Anvers).

(1) Nous avons mis en italiques les passages intéressants dans les textes cités d'après DODOENS et DE LOBEL.

Dan Lottoen. Cap. xx.
Xyl. Cottoen. Tlatloen.



FIG. 1. — Le cotonnier dans les premières éditions de DODOENS, 1554 à 1563, reproduite d'après Léonard FUCHS (1545).

Gossypium siue Xylon.

*Theophrastus
silocum e-
mendatus.*



FIG. 2. — Le cotonnier des éditions de DODOENS de 1583 et plus tard. Cette figure se trouve déjà dans les publications de Mathias DE LOBEL en 1576 et 1581. Elle fait partie de la collection de planches botaniques de PLANTIN.

On remarque à nouveau qu'il est parlé de la graine et non des graines. La représentation qui est donnée de celles-ci est curieuse : voir figure 2, coin inférieur droit.

3. Éditions posthumes. — En 1608 et 1618, l'éditeur VAN RAVELINGEN de Leiden donna deux éditions flamandes, traduites des « Pemptades », augmentées des notes et corrections laissées par DODOENS, ainsi que de suppléments et appendices empruntés à divers auteurs ⁽¹⁾. En 1644 une cinquième édition flamande parut encore chez PLANTIN à Anvers ⁽²⁾.

Nous lisons à la page 96 de l'édition de 1608 :

« Dat ghewas | het welcke Cottoen oft Boomwolle voortbringt | wast ghemeynlijck anderhalven voet hooch | ende schijnt een cleyn heesterken te wesen : het wordt in tacken verspreydt. De Bladeren zijn breedachtich | eñ bijnae drijcantich | gekerft ende doorsneden | bijcants gelijk de bladeren van den Wijngaert oft van Alcea, dat is Sigmaertscruydt : maer sij zijn cleynder dan die | sachter | grijsachtich | ende oock bequaem om daer mede de bedden ende kussens end'ander diergelijcke dingen te vullen. De Bloemen zijn geel | int midden wat purpurachtich | de welcke nae heur cleyne Nootkens als cleyne Appelkens laten | niet heel verscheyden van ghedaente van de vrucht van een soorte van Aristolochia longa, oft Osterlucie : de welcke rijp zijnde van selfs open gaen : Daer in steeckt | mitsgaders *het Saet* | een heel sachte | sneewitte wollachticheyt : de welcke somwijlen wt de spleten van die selve gapende vrucht wt pleegt te hangen : de welcke daer nae vergaert wordt eñ gesponnen | om daer cleederen af te maken. *Het Saet* is lanckworpich | niet onlieflick van smaecke. De Wortel is cleyne | veeselachtich. »

» Niet alleen in Asien | Afrijcken | en in het Eylant Tylos | twelck

⁽¹⁾ *Cruydt-Boeck van Rembertus Dodonaeus, volgens sijne laetste verbeteringe : Met Biivoegsels achter elck Capittel, wt verscheyden Cruydtbeschrijvers : Item in't laetste een Beschrijvinge vande Indiaensche Gewassen, meest getrocken wt de schriften van Carolus Clusius.*

⁽²⁾ D'AVOINE mentionne treize éditions : cinq flamandes en 1554, 1563, 1608, 1618 et 1644 ; une française en 1557 (traduction de DE L'ESCLUSE) ; une anglaise en 1578 (traduction de LYTE) ; deux latines en 1583 et 1616 ; quatre anglaises traduites du latin en 1586, 1595, 1600 et 1619. Les éditions postérieures à 1583 parurent après la mort de Dodoens.

in de Arabicksche zee gelegen is | daer Theophrastus af vermaent,
maer oock in veel landen aen Europa toebehoorende | wordt dit
gewas naerstelijcken ende voorspoedichlijcken genoeg geoeffent ende
gheplant | als in de Eylanden van de Middellantsche zee | te weten
Malta ende Candien | ende andere warme landouwen aenden Zuyden
gelegen ».

Comme l'édition latine de 1583, ce texte contient
une description plus détaillée, ainsi que des indications
sur l'extension de la culture.

Les éditions de 1618 et 1644 contiennent en outre
une addition de VAN RAVELINGEN :

« Cotoen van Indien oft Brasilien heeft dick saet | swart | tien oft
twaelf by eē versamelt | tuygt Bellonius, Dan *het Asiaësch heeft in
elcke vrucht maer een besonder saet* ».

Cette dernière phrase précise la description des graines
donnée par DODOENS, dans ses diverses éditions. La
figure est la même que celle des éditions de 1583 et
suivantes. (Fig. 2).

4. Ouvrages de Mathias DE LOBEL. — Nous avons
consulté deux éditions de cet auteur, parues en 1576
et 1581 ⁽¹⁾, chez Plantin à Anvers. Elles contiennent,
pour la première fois, la planche qui illustra l'édition
latine de DODOENS en 1583. La description de la graine
est intéressante. Nous citons l'édition flamande (p. 795) :

« ...ronde vruchten ghelijck een cleyn appelken | bruyen van coleure |
soo groot ende van gedaente als ronde Oosterlucie | sterrewijs opens-
taende | de welcke rijpe zijnde van binnen vol Cattoen zijn | *daer
in dat veel lanckworpich saedt gheborghen is dien vanden Terebinthus
oft den Cubeben gelijck* | dat vol wit | olieachtich marck is |... »

⁽¹⁾*Plantarum seu stirpium historia Matthiae de Lobel insulani. cui annexum est
Adversariorum volumen. Antverpiae. ex officina Christophori Plantini Architypo-
graphi Regii. 1576.*

*Kruidtboeck oft Beschryvinghe van allerleye Ghewassen, Kruyderen, Hesteren
ende gheboomten deur Mathias de Lobel. 1^o Antwerpen by Chr. Plantin. MDLXXXI.*

LE COTTON



60

FIG. 3. — Le cotonnier, tel qu'il est figuré chez MATTHIOLI (édition française de Jean DES MOULINS, Lyon, 1572, p. 484).

5. Ouvrages d'auteurs divers. — Nous avons comparé deux éditions de Léonard FUCHS, notamment une édition de 1545, parue à Bâle ⁽¹⁾, et une édition de 1551, parue à Lyon ⁽²⁾. La première est un simple recueil de planches, sans texte, d'où fut tirée la figure qui illustre les premières éditions de DODOENS (figure 1). La seconde contient une très brève description :

« Frutex est exiguus, folio vitium, sed minore : floribus luteis in medio purpurascens, fructu barbata nuci simili, lanugine pleno, quae netur in lignum candidissimum mollissimumque. Nux autem ipsa cum hiascens fatiscit, lanuginis globos repraesentat. »

Enfin nous avons examiné deux éditions françaises de MATTHIOLI, parue à Lyon en 1572 et 1580 ⁽³⁾. Nous en avons extrait la figure reproduite sous le numéro 3. Le texte ne contient comme éléments descriptifs que le passage suivant :

« En la haute Égypte vers Arabie croist une plante qu'aucuns apelent Gossipion, plusieurs Xylon, le fil faict d'icelui, Xylinum. Ell'est petite, portant un fruit comm'une nois barbue, au dedans de laquelle y a de la laine qu'on file. Et n'y a laine qui soit à comparer à icelle, ou en blancheur, ou en mollesse. » (1572, p. 485).

Conclusion : Manifestement DODOENS et DE LOBEL ont connu le cotonnier qu'ils décrivent et ils en ont donné une description et une représentation suffisamment fidèles.

II. Comparaison avec l'iconographie moderne et identification :

Nous avons reproduit deux figures de l'ouvrage de

⁽¹⁾ Leonharti FUCHSII medici, primi de Stirpium historia commentariorum tomi vivae imagines... Basileae 1545.

⁽²⁾ De historia stirpium commentarii insignes, adjectis earundem vivis et ad naturae imitationem artificiose expressis imaginibus Leonharto FUCHSIO medico, hac nostra aetate clarissimo, autore. Lugduni, apud Balthazarem Arnolletum 1551.

⁽³⁾ Commentaires de M. Pierre André MATTHIOLE médecin senois, sur les six livres de Ped. Dioscoride Anazarbéen de la matière médicale... mis en François sur la dernière édition Latine de l'Autheur, par M. Jean des Moulins, Docteur en Médecine. A' Lyon, par Guillaume Roville. MDLXXII.

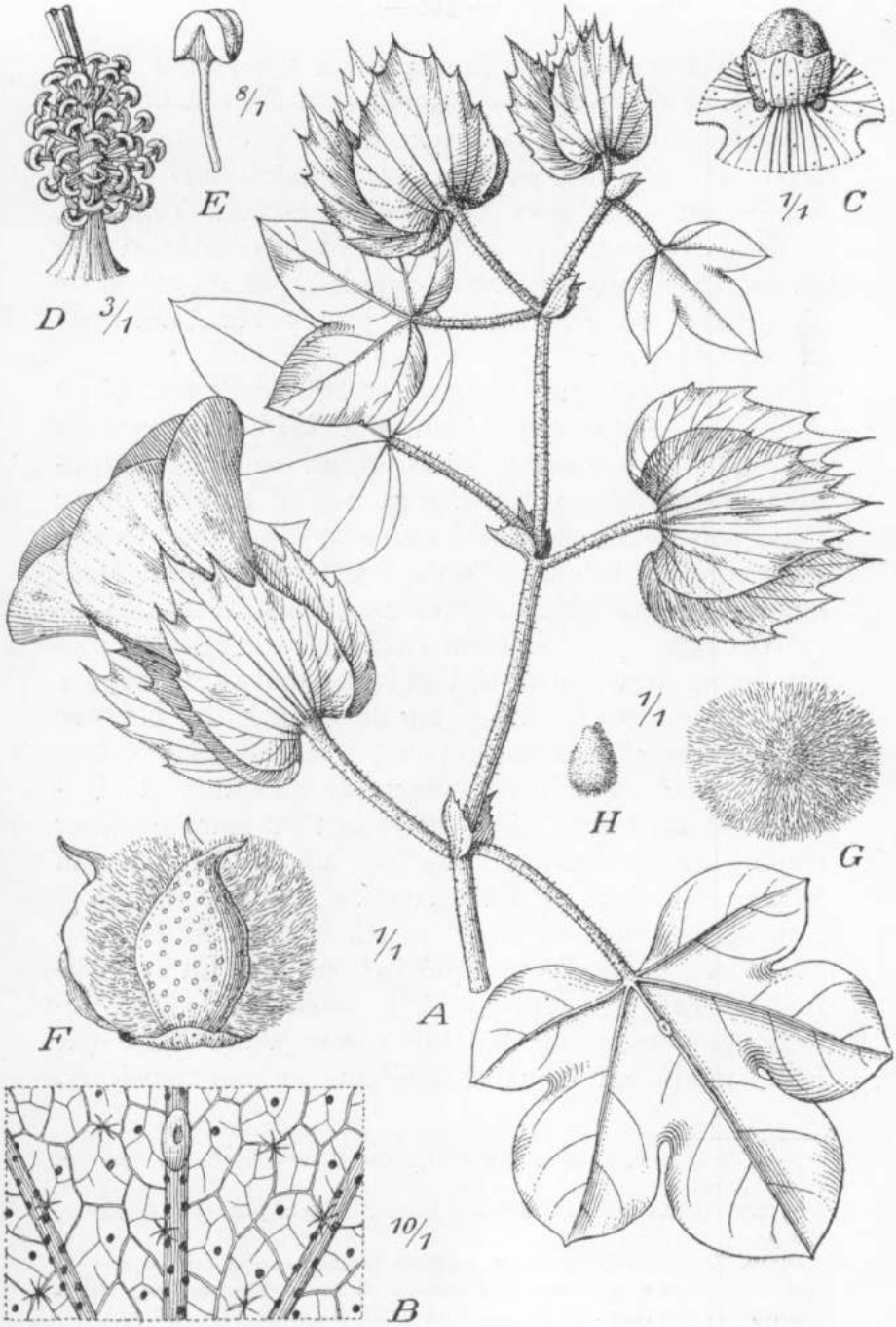


FIG. 4. — *Gossypium herbaceum* (d'après L. WITTMACK. Botanik und Kultur der Baumwolle. Berlin, Springer, 1928. Fig. 12, p. 39).

WITTMACK ⁽¹⁾ : elles se rapportent à *Gossypium herbaceum* L et *G. brasiliense* MACFADYEN. On constate immédiatement que le cotonnier décrit par DODOENS et DE LOBEL présente, par son aspect général, une ressemblance suffisante avec la première espèce. Toutefois, le dessin représentant les graines et la description qui en est faite dans plusieurs éditions de DODOENS et de DE LOBEL font invinciblement penser aux graines de la seconde espèce.

Nous pensons que DODOENS et DE LOBEL ont décrit dans leurs éditions postérieures à 1576, et peut-être déjà dans les éditions précédentes, un cotonnier à graines agglomérées (« coton à rognon »). Il pourrait donc s'agir soit de *Gossypium brasiliense*, soit d'une variété qui existait jadis parmi les cotonniers de l'Ancien Monde. Notons que plusieurs auteurs, p. ex. HARLAND ⁽²⁾ et WOUTERS ⁽³⁾, considèrent l'agglomération des graines comme un caractère variétal et rattachent *G. brasiliense* à *G. barbadense* L., avec rang de variété. On pourrait donc concevoir l'existence d'une variété semblable dans l'espèce *herbaceum*. Il est curieux de constater que DODOENS et DE LOBEL décrivent et figurent leur cotonnier comme l'espèce courante, sans faire allusion au Nouveau Monde. S'il s'était agi d'une anomalie, qui, effectivement, peut se présenter en dehors de *G. brasiliense*, ils n'auraient sans doute pas manqué de le signaler. Enfin, l'édition de VAN RAVELINGEN (1618) mentionne explicitement que les cotonniers d'Asie n'ont qu'une graine par fruit, tandis que ceux d'Amérique en ont plusieurs.

⁽¹⁾ L. WITTMACK, *Botanik und Kultur der Baumwolle*, Berlin, Springer, 1928, 352 pp.

⁽²⁾ S. C. HARLAND, *The Genetics of Cotton*, London, Jonathan Cape, 1939, 193 pp.

⁽³⁾ W. WOUTERS, *Contribution à l'étude taxonomique et caryologique du genre Gossypium et application à l'amélioration du cotonnier au Congo Belge*. Publications de l'Inéac. Série scientifique n° 34. Bruxelles. 1948, 403 pp.

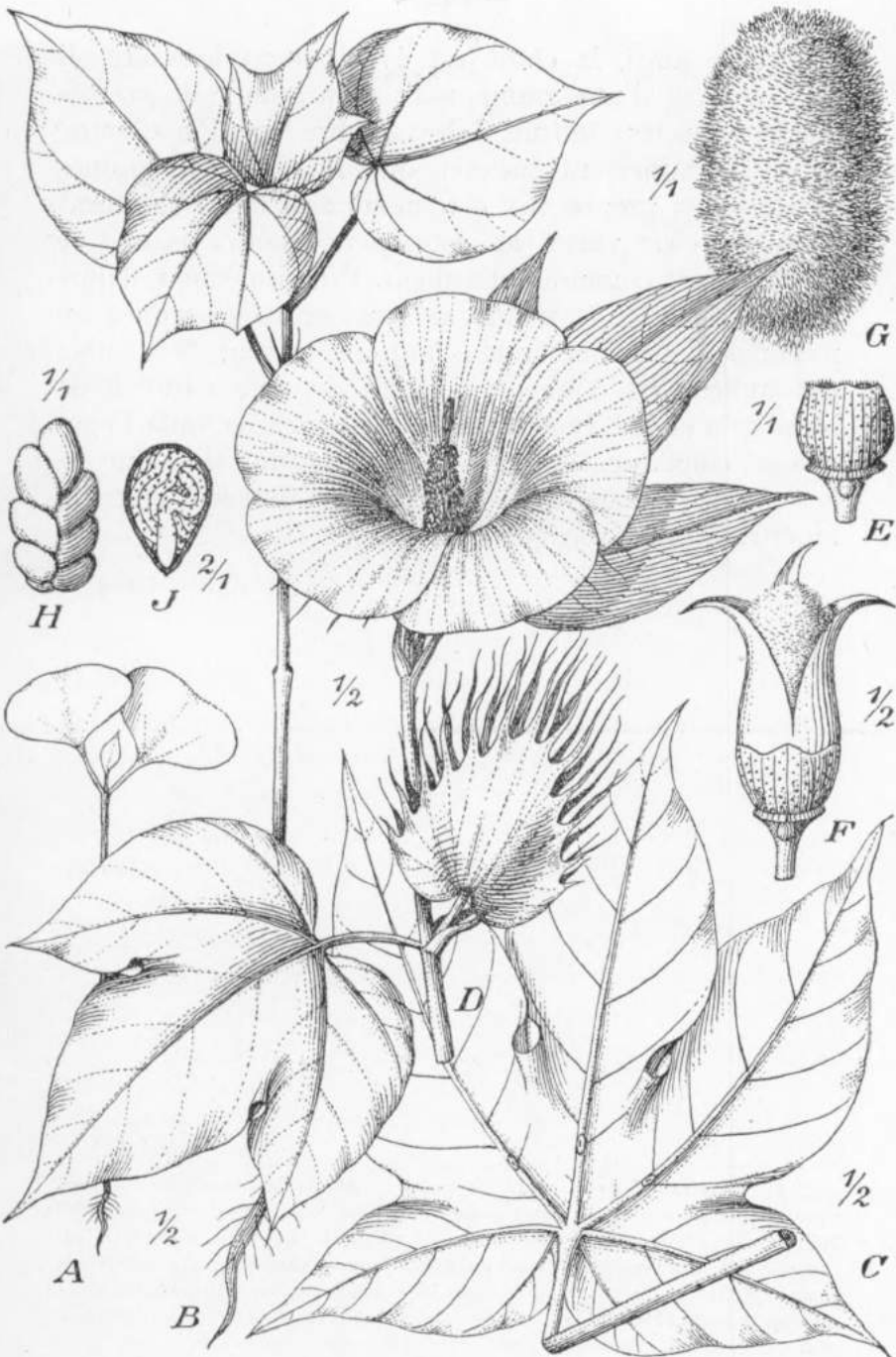


FIG. 5. — *Gossypium brasiliense* ou coton à rognon (d'après L. WITTMACK, Botanik und Kultur der Baumwolle. Berlin, Springer, 1928, fig. 39, p. 166).

Présentée ainsi, la chose est évidemment inexacte. Il ne s'agit pas d'une graine, mais d'un groupe de graines soudées ; au lieu de fruit il devrait dire loge. Par ailleurs, il est certainement inexact que le caractère graines soudées soit propre aux cotonniers asiatiques, d'autant plus que c'est parmi les cotonniers américains que ce caractère est connu actuellement. Prise isolément, l'affirmation de VAN RAVELINGEN peut sembler erronée ou ne constituer qu'une faute d'impression ; mais l'ensemble des indications données dans les diverses éditions de DODOENS et DE LOBEL permet de supposer qu'à l'époque on connaissait en Asie et dans le Midi de l'Europe des cotons « à rognon ». Il resterait à établir leur origine : américaine ou asiatique ⁽¹⁾.

20 mars 1954.

(1) Ceci pourrait poser un problème quant à l'origine des cotonniers à graines agglomérées qui se rencontrent parfois en Afrique. WOUTERS (*loco cit.*, pp. 192-197) signale l'existence de ces cotonniers dans l'est de la Colonie et attribue leur introduction aux Arabes. Il les considère comme d'origine américaine, étant donné qu'il est prouvé que des graines de coton à rognon ont été introduites aux Indes entre 1780 et 1790, en provenance de Pernambuco. Une introduction plus ancienne ou une origine paléotropicale est-elle inconcevable ?

**J. Schwetz. — Recherches malaco-schistosomiques
dans l'agglomération d'Albertville.
(Lac Tanganika, Congo belge) (*).**

INTRODUCTION.

Albertville est une agglomération riveraine du lac Tanganika, un peu au sud de son seul émissaire, la rivière Lukuga. Cette agglomération se développant de plus en plus, on pourra prochainement dire qu'il s'agit d'une ville située entre la rive du Tanganika et celle de la Lukuga — et, un peu plus tard, sur la rive du Tanganika et les deux rives de la Lukuga.

L'agglomération d'Albertville compte actuellement (c'est-à-dire en 1952, époque de notre mission) près de 1.000 Européens (une centaine d'Asiatiques y compris) et près de 20.000 indigènes. Le quartier européen comprend surtout la rive élevée du lac Tanganika. Quant à la cité indigène, ou, comme l'on dit actuellement, le centre extra-coutumier (C. E. C.), elle est éparpillée sur plusieurs dizaines de collines séparées par de profonds vallons herbeux et marécageux où coulent les divers ruisseaux, affluents directs et indirects du lac ou de la Lukuga. C'est ainsi que la cité indigène, se trouvant derrière le quartier européen, domine celui-ci. La colline « Belle vue », sur laquelle se trouve le groupement indigène Mateo, domine le lac de 150 mètres (altitude du lac : 778 mètres et celle de Mateo : 920 mètres).

* * *

(*) Étude effectuée sous les auspices du Gouvernement du Congo belge et du Comité Spécial du Katanga.

Au double point de vue malaco-schistosomique, Albertville est certes le centre le plus intéressant parmi ceux que nous avons eu l'occasion d'étudier jusqu'à présent au Congo.

Deux planorbes morphologiquement différents correspondant à une écologie différente (écologie fluviale et écologie lacustre) ; abondance de *Physopsis* et de *PyrGOPhysa* dans certains ruisseaux et assez nombreux minuscules *Bulinus* dans certains endroits riverains du lac.

Quant à la Schistosomiase, si nous n'y avons trouvé en fait de bilharziose humaine que la bilharziose intestinale, nous y avons découvert deux schistosomiasés dont une en relation avec la schistosomiase humaine. Quoi qu'il en soit, arrivé à Albertville avec l'intention de consacrer un ou deux mois à sa prospection, comme aux autres centres du Katanga, nous y avons fait plusieurs séjours à diverses époques de 1952, séjours totalisant environ 4 mois, et encore avons-nous quitté ce beau et poétique centre sans avoir exploré tous ses « trésors », malaco-schistosomiques, s'entend.

I. SUR LES MOLLUSQUES TRANSMETTEURS DE SCHISTOSOMES TROUVÉS DANS L'AGGLOMÉRATION D'ALBERTVILLE.

Le réseau fluviale d'Albertville, comprenant le lac, la Lukuga et surtout les très nombreux ruisseaux affluents du lac ou de la Lukuga, est extrêmement riche en divers Planorbidae, transmetteurs des Schistosomes : *Planorbes*, *Physopsis*, *Bulinus* et *PyrGOPhysa* ⁽¹⁾.

(¹) Non seulement nous faisons ici abstraction des célèbres mollusques thalassoïdes du lac Tanganika, mais même des Gastéropodes pulmonés ordinaires, nous ne retenons que les transmetteurs de Schistosomes. C'est ainsi que nous ne faisons que mentionner ici les Lymnées, d'une part, et les Gyraulus-Segmentina d'autre part, se trouvant aussi bien dans le lac que dans les diverses rivières-ruisseaux d'Albertville.

La répartition générale de ces divers Planorbidae est ici la suivante : les *planorbes* se trouvent aussi bien dans le lac que dans les rivières-ruisseaux ; les *Physopsis*, exclusivement dans les ruisseaux, de même que, pratiquement du moins, les *Pyrgophysa* ; les *Bulinus*, par contre, se trouvent uniquement sur les rives du lac. Mais ce qui complique notre schéma, c'est que les Planorbes d'Albertville appartiennent à deux types différents : grandes coquilles aplaties, celles du lac, et coquilles globuleuses beaucoup plus petites, celles des divers ruisseaux.

Les grands planorbes plats *caractéristiques* ⁽¹⁾ du lac Tanganika, sont connus sous le nom de *Pl. tanganikanus* (ou *Pl. tanganyicensis*). Les planorbes globuleux, de taille variée mais plus petite que celle des planorbes du lac sont les mêmes que l'on trouve dans tous les ruisseaux africains et qui sont connus sous un grand nombre de noms dont le plus ancien est *Pl. pfeifferi*.

Nous n'avons rien de spécial à dire concernant les *Physopsis* (*Ph. africana*) et les *Pyrgophysa* (*P. forskalii*), mais nous tenons à insister sur le fait que les *Bulinus* du lac Tanganika sont les mêmes que ceux des autres grands lacs africains : Albert, Édouard et Kivu, c'est-à-dire les très petits, connus sous les noms de *B. coulboisi* (ou *B. strigosus*).

Nous pouvons donc résumer à présent les divers Planorbidae d'Albertville d'après leur provenance.

- 1) *Pl. tanganikanus* : lac Tanganika ;
- 2) *Pl. pfeifferi* (*Pl. fluviatilis*) : les divers ruisseaux ;
- 3) *Bulinus coulboisi* : lac Tanganika ;
- 4) *Physopsis africana* : les divers ruisseaux ;
- 5) *Pyrgophysa forskalii* : les divers ruisseaux.

(1) Mais non pas « endémiques », se trouvant également dans certains grands marais et même quelquefois dans des ruisseaux très marécageux.

Mais ce schéma nécessite quelques renseignements complémentaires pour comprendre, d'une part, certaines contradictions apparentes, et pour faire comprendre, d'autre part, les diversités de taille et parfois même de forme, du même mollusque, du même planorbe fluvial, par exemple.

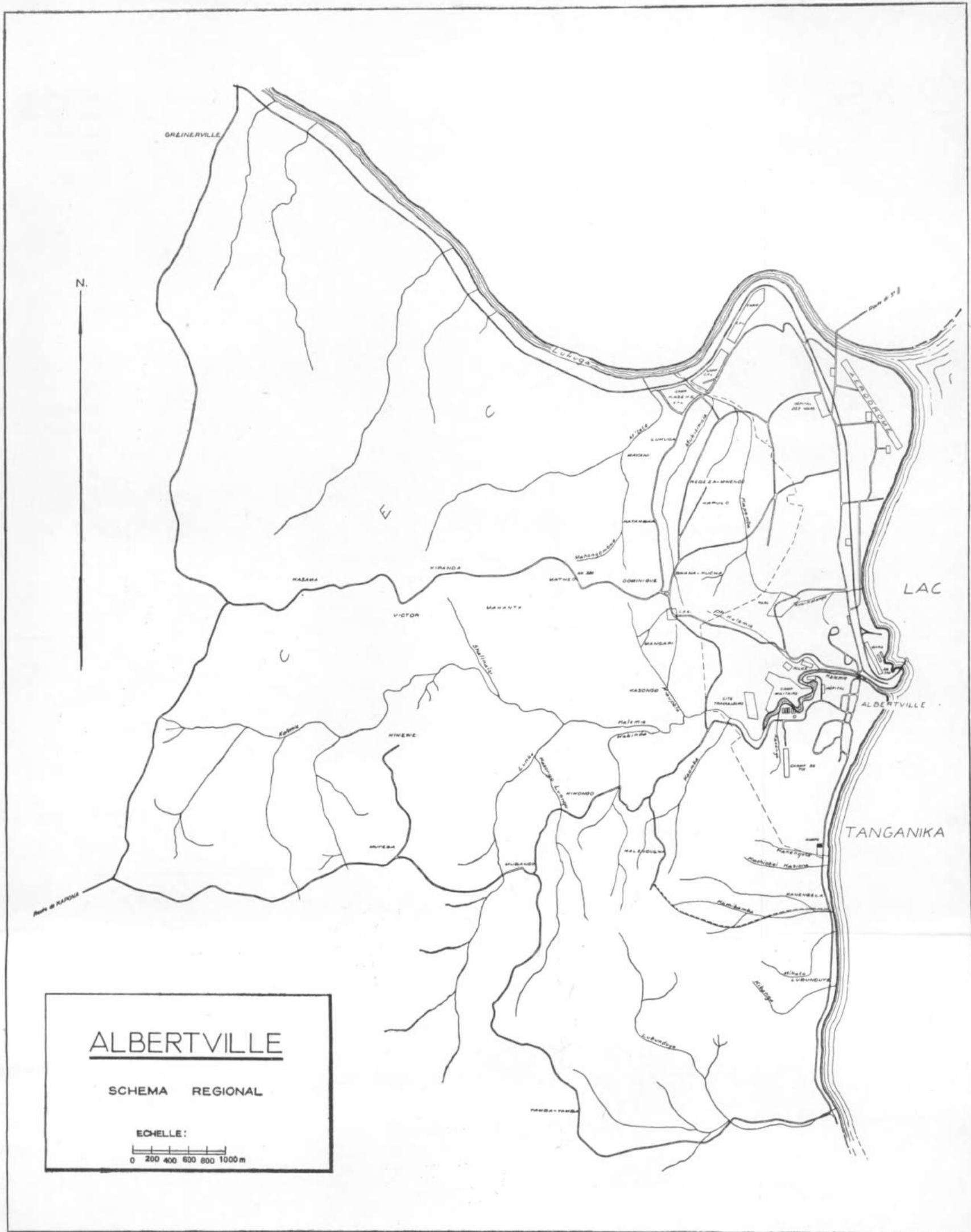
Primo : les planorbes de la rivière Lukuga, le grand et seul émissaire du lac Tanganika, ne sont pas les *Pl. pfeifferi* des rivières mais les *Pl. tanganikanus* du lac. C'est parce que l'eau de la Lukuga, à proximité de sa sortie du lac, et notamment à Albertville, n'est que l'eau du lac.

Secundo : la taille des planorbes des divers ruisseaux de l'agglomération d'Albertville est très variable mais constante pour quelques-uns d'entre eux. Les planorbes récoltés dans le ruisseau marécageux Kabinda (voir carte) ont été trouvés à plusieurs reprises être d'assez grande taille, tandis que ceux du ruisseau Ntete étaient beaucoup plus petits. C'est surtout le minuscule ruisseau Katanga-Kivu, se trouvant au milieu de l'agglomération européenne et qui s'écoule par un drain cimenté au lac, dont les planorbes furent trouvés à plusieurs reprises de très petite taille. Mais Kabinda est un ruisseau marécageux à une nourriture abondante, tandis que le Katanga-Kivu est un ruisseau pierreux avec quelques courtes herbes.

Le réseau fluvial d'Albertville explique certaines bizarreries et les nombreux noms fictifs de la malacologie routinière des musées.

Nous nous bornerons à deux exemples.

Primo : Les planorbes du Tanganika, de même d'ailleurs que ceux de tous les grands lacs, ne se trouvent que là où la rive est herbeuse et marécageuse. Sur les plages sablonneuses nues l'on ne trouve que des coquil-



GREINERVILLE

N

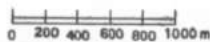
LAC

TANGANIKA

ALBERTVILLE

SCHEMA REGIONAL

ECHELLE:



les vides apportées par les vents. Or, ces endroits marécageux servent bien souvent de confluent de ruisseaux. Suivant que l'eau de ces marais riverains appartient à celle du lac ou à celle de l'affluent on y trouve ou uniquement *Pl. tanganykanus* ou uniquement *Pl. pfeifferi*.

Secundo: La petite rivière centrale d'Albertville, qui collecte l'eau d'un grand nombre de ses petits affluents, la Kalemie, se jette dans le lac par une espèce de lagune qui change de forme suivant les vents dominants du lac dont les vagues repoussent le courant de la rivière. Eh bien, dans cette lagune, que nous avons explorée à diverses reprises et à diverses époques, nous avons trouvé, suivant ces époques, tantôt la faunule planorbique du lac, tantôt celle des ruisseaux et tantôt une faunule mixte et même intermédiaire, que nous ne parvenons pas à déterminer et décider s'il s'était agi de *Pl. tanganykanus* ou de *Pl. pfeifferi*. De même des petits *Physopsis* qui ressemblaient à des *Bulinus* et vice versa, d'assez grands *Bulinus* qui ressemblaient à de jeunes *Physopsis*.

Or, le grand malacologiste-pionnier français, BOURGUIGNAT, a donné de nombreux noms aux planorbes provenant, d'après les renseignements lui fournis par les R.R. PP. Blancs, des « anses vaseuses » du lac Tanganyika, au confluent des ruisseaux. Ces coquilles affublées de ces divers noms et considérées comme « types » ou cotypes, vraies reliques ou icones, ornent le Museum de Paris... Or, ce sont tout simplement les diverses variétés des coquilles du lac, de ses affluents ou des confluent. Aux « types » signalés on peut y ajouter beaucoup d'autres.

Or, pratiquement tout cela a d'autant moins d'importance que tous ces planorbes, simples variétés écologiques ou même individuelles, sont transmetteurs de *S. mansoni*, du Schistosome de la bilharziose intestinale.

Voyons donc les relations des divers mollusques énumérés de l'agglomération d'Albertville avec la bilharziose en général et avec les bilharzioses d'Albertville en particulier.

II. LISTE DES PLANORBIDAE TROUVÉS DANS L'AGGLOMÉRATION D'ALBERTVILLE AVEC LE POURCENTAGE DES PLANORBES INFECTÉS PAR DES CERCAIRES DE SCHISTOSOMA. (Voir carte).

A. Ruisseaux et *Pl. pfeifferi*.

1) Ruisseau Kapemba (au pont).

a)	75 <i>Physopsis</i>	:	0
b)	100 <i>Pyrgophysa</i>	:	0
c)	72 <i>Pl. pfeifferi</i>	:	26 + = 36 %

2) Même R. Kapemba, plus en aval. Un autre jour.

a)	276 <i>Planorbes</i>	:	53 + = 19,3
b)	220 <i>Physopsis</i>	:	0

3) R. Kapemba, entre deux falaises, près de son confluent avec la Lukuga.

a)	84 <i>Pl. pfeifferi</i> , très petits	:	20 + = 24 %
----	---------------------------------------	---	-------------

4) R. Kalemie, près village Kasongo. Mare de retrait.

a)	26 <i>Pl. pfeifferi</i>	:	20 + = 77 %!!
----	-------------------------	---	---------------

5) R. Kapemba, en aval du pont. Petit étang à nénuphars.

a)	88 <i>Planorbes</i>	:	40 + = 45,5 %
b)	24 <i>Pyrgophysa</i>	:	0

6) Minuscule ruisseau Katanga-Kivu (Lac)

a)	132 <i>Pl. pfeifferi</i> (très petits)	:	3 + = 2,26 %
----	--	---	--------------

7) Confluent R. Kalemie et lac.

- a) 3 *Pl. pfeifferi* : 1 + = 33,3 %
b) 1 *Pl. tanganykanus* : 0
- 8) *R. Kaomba*, affluent Kalemie, près village Katanika.
- a) 276 *Pl. pfeifferi* : 155 + = 56 %
- 9) *Petit ruisseau Kasongo* (Kalemie), près camp militaire.
- a) 168 *Pl. pfeifferi* : 4 + = 2,4 %
- 10) *R. Kabinda* (Kalemie), près village Kikongo.
- a) 355 *Pl. pfeifferi* (grands) : 4 + = 1,27 %
- 11) *R. Mukishivakala* (affl. Kapemba)
- a) 15 *Physopsis* : 0
- 12) *R. Kakemie*, entre villages Kasongo et Katarika.
- a) 10 *Pl. pfeifferi* (petits) : 2 + = 20 %
- 13) *R. Kalemie*, en aval pont.
- a) 18 *Pl. pfeifferi* : 0
b) 13 *Physopsis* : 0
- 14) *Ruisseau Shalinaizi* (village Kiponda).
- a) 50 *Pl. pfeifferi* : 0
b) 20 *Physopsis* : 0
- 15) *R. Ntete* (affl. Lukuga). Très petits planorbes
- a) 134 *Pl. pfeifferi* : 2 + = 1,5 %
- 16) *R. Lunke*, affl. Kalemie, près village Kiwewe
- a) *R. Lunke* — Pont.
- 142 *Pl. pfeifferi* : 44 + = 31 %
b) *R. Lunke* — Plantations.
- 72 *Pl. pfeifferi* : 0
- 17) *Cours supérieur R. Ntete*
- a) 686 *Pl. pfeifferi* (très petits). : 5 + = 0,72 %
- 18) *Ruisseau Kapemba*.
- a) 84 *Physopsis* : 0

19) *Confluent R. Kalemie et lac.*

- a) 31 Planorbes Sp ? : 0
Tanganikanus ? Pfeifferi ?

B. *Lac et rivière Lukuga. Pl. tanganykanus.*

20) *Rive herbeuse et marécageuse du lac au Nord de la gare.*

- a) 268 *Pl. tanganykanus* : 0

21) *Rive gauche de la Lukuga. Entre le pont et la sortie de la rivière. Marais à nénuphars un peu séparé de la rivière.*

- a) 300 planorbes. : 0

22) *Angle Lukuga et lac. Marais herbeux.*

- a) 360 *Pl. tanganykanus* : 0

23) *Rive gauche Lukuga. Hauteur camp C. F. L.*

- a) 156 *Pl. tanganykanus* : 12 + = 7,7 %
b) 71 *Pl. tanganykanus* : 2 + = 2,8 %

24) *R. Lukuga, plus en aval, à hauteur de l'abattoir. Passage en pirogue.*

- a) 156 *Pl. tanganykanus* : 3 + = 1,92 %
b) 168 *Pl. tanganykanus* : 0

25) *Angle Lukuga (rive gauche et lac). Hautes herbes inondées.*

- a) 124 *Bulinus (coulboisi)* : 0

26) *Rive Lukuga, comme N° 23.*

- a) 248 *Pl. tanganykanus* : 16 + = 6,45 %

27) *Rive Lukuga, comme N° 24*

- a) 318 *Pl. tanganykanus* : 15 + = 4,8 %

28) *Marais-lagune Kanengela (De Kimp) du lac.*

- a) 410 *Pl. tanganykanus* : 0
b) 461 *Pl. tanganykanus* : 3 + = 0,65 %

C. *Varia.*

29) Confluent marécageux *rivière Lubunduye* dans le lac.

- a) 75 *Pl. pfeifferi* : 4 + = 7 %
b) 17 *Physopsis* : 0

30) Confluent *R. Lubunauye* et lac (Filtisaf).

- a) 2 *Pl. pfeikeri* : 1 + = 50 %

31) A proximité même ruisseau. Marais à papyrus.

- a) 138 *Pl. tanganikanus* : 0

32) *Rive droite Lukuga* près sa sortie.

- a) 127 *Pl. tanganikanus* : 0

33) *Confluent R. Lubunduye dans lac* (même que N° 29).

- a) 164 *Pl. pfeifferi* : 8 + = 5 %
b) 12 *Physopsis* : 0

34) *Marais-lagune Kanengela*. Rive lac (même que N° 28).

- a) 336 *Pl. tanganikanus* : 20 + = 6 %

35) *Angle lac et rive gauche Lukuga* (N° 25).

- a) 60 *Bulinus coulboisi* : 0

RÉSUMÉ.

Il résulte de cette énumération que les divers ruisseaux du centre extra-coutumier d'Albertville sont fortement infestés par divers mollusques transmetteurs de bilharziose et avant tout par des planorbes (*Pl. pfeifferi* = *Pl. fluviatilis*) qui sont dans la règle fortement infectés de cercaires de *Schistosoma*.

Les grands planorbes (*Pl. tanganikanus*) des marais riverains du lac ou de la Lukuga sont dans la règle in-

fectés dans une proportion moindre que celle des planorbes fluviatiles. Nous croyons que c'est dû, en partie du moins, à la grande abondance des premiers — là où ils existent, bien entendu. Si dans certains ruisseaux de l'agglomération on récolte facilement des dizaines et même des centaines de planorbes, on en récolte des centaines et même, si l'on veut, des milliers dans certains marais riverains du lac, dont nous signalerons, comme exemple, les deux suivants. *Primo*, celui de l'angle du lac et de la rive gauche de l'origine de la Lukuga et, *secundo*, le marais riverain de la baie de Katibiri, à 20 km au sud d'Albertville.

Pour des raisons que l'on va voir, nous croyons intéressant et utile d'insister sur le fait que les cercaires de *Schistosoma* furent trouvées aussi bien dans les Planorbes des ruisseaux que dans ceux du Tanganika. Qu'on veuille comparer les numéros 28 et 34 d'une part avec les numéros 29 et 33, d'autre part. Il s'agit de deux marais riverains du Tanganika : celui de Kanengela (Nos 28 et 34), se trouvant à moins d'un kilomètre de la r. Kalemie, centre d'Albertville, et où nous n'avons trouvé que *Pl. tanganikanus*. Le deuxième marais riverain du lac, celui de Lubunduye, (Nos 29 et 33), à quelques kilomètres au sud du précédent, sert en même temps de confluent de la rivière du même nom. Contrairement au précédent, il s'agit ici uniquement de *Pl. pfeifferi*. A deux reprises nous avons trouvé aussi bien les planorbes des ruisseaux que ceux du lac émettant des cercaires de *Schistosoma* (et plus tard provoquer une bilharziose intestinale chez des souris).

Or, voici ce que nous avons trouvé dans le Rapport de la Commission d'Hygiène d'Albertville du 10-1-50 :

« Plusieurs cas de Bilharziose ont été constatés en ville chez des Européens et leurs enfants. Ces cas ont provoqué une émotion assez compréhensible parmi la population. Le Service de l'Hygiène expose le problème de la Bilharziose au lac Tanganika, et explique qu'il

est difficile d'admettre que le lac puisse constituer un gîte et un facteur d'infestation. La proximité de l'embouchure de la rivière Kalemie et de la plage réservée aux Européens pourrait constituer un danger, ce qui n'est, du reste, pas prouvé à l'heure actuelle, par suite de l'absence des mollusques dangereux le long de la plage ».

Le Service de l'Hygiène d'Albertville pensait donc que les grands planorbes du lac Tanganika ne sont pas transmetteurs de bilharziose intestinale. Notre séjour à Albertville aura pu ainsi démontrer que tous les planorbes de l'agglomération sont transmetteurs de *S. mansoni* (*).

On aura évidemment remarqué que, contrairement aux planorbes, les autres mollusques examinés *ad hoc* (*Physopsis*, *Bulinus* et *Pyrgophysa*) ne furent jamais trouvés émetteurs de cercaires de *Schistosoma*.

Nous y reviendrons plus loin.

Ceci dit, passons à la bilharziose d'Albertville.

III. SUR LES BILHARZIOSES TROUVÉES À ALBERTVILLE.

Nous avons trouvé à Albertville deux bilharzioses animales et une bilharziose humaine. Notre plus grand effort avait été consacré à l'étude des deux schistosomiasés animales, dont une, peu connue, et l'autre tout à fait inconnue. D'autre part, nous y avons consacré une série d'études auxquelles nous renvoyons ceux que la chose intéresse. Ici, nous nous occuperons uniquement de la seule bilharziose humaine d'Albertville, de la bilharziose intestinale. Mais avant cela, nous croyons quand même utile, afin que notre étude ait le caractère d'un rapport d'ensemble, d'exposer bien brièvement les deux bilharzioses animales.

Ces deux furent d'ailleurs trouvées chez les mêmes

* Les chiffres entre parenthèses renvoient à la bibliographie, page 869.

espèces animales et notamment chez les rats et souris sauvages de l'agglomération et de ses environs.

1. La première bilharziose des rongeurs sauvages, celle à *S. rodhaini* BRUMPT, avait été redécouverte par nous, en 1950, à Élisabethville. Nous rappellerons que c'est un schistosome du groupe *S. mansoni*, mais dont les œufs ont une forme spéciale. *S. rodhaini* provoque une bilharziose virulente chez les rongeurs (1). Nous l'avons donc retrouvé en 1952 à Albertville et un peu plus tard également à Sakania.

De même que *S. mansoni*, de même *S. rodhaini* est transmis par les divers Planorbes dont *Pl. Pfeifferi* et *Pl. tanganykanus*. (2, 3, 4, et 5).

2. La deuxième bilharziose des rongeurs sauvages est provoquée par un schistosome dont les œufs à éperon latéral se distinguent en somme très peu de ceux de *S. mansoni*. Nous l'avons appelé *S. mansoni var. rodentorum*. C'est un schistosome très rare et semble être assez anodin pour ses porteurs. Ce rare et curieux schistosome semble être d'autant plus intéressant à étudier qu'on peut le considérer comme l'ancêtre de celui de la Bilharziose humaine (6 et 7).

Ceci dit, revenons à la bilharziose humaine.

IV. LA BILHARZIOSE INTESTINALE DE L'AGGLOMÉRATION D'ALBERTVILLE.

Nous rappellerons que dans les six agglomérations du Katanga examinées par nous au double point de vue malaco-schistosomique, nous avons trouvé le double tableau suivant, en allant du Sud vers le Nord.

(1) Dernièrement on l'a également signalé chez des chiens indigènes.

	<i>Mollusques</i>	<i>Bilharziose</i>
1) Sakania	Planorbes + Physopsis	B. intestinale + B. vésicale
2) Élisabethville	Planorbes + Physopsis	B. intestinale (surtout) + B. vésicale (peu)
3) Jadotville	Planorbes + Physopsis	B. intestinale + B. vésicale
4) Lubudi	Uniquement Planorbes	Uniquement B. intestinale
5) Kongolo	Pratiquement unique- ment Physopsis	Pratiquement uniquement B. vésicale
6) Albertville	Planorbes + Physopsis	Uniquement B. intestinale

Albertville constitue donc une exception à la règle, dans ce sens que, quoique possédant les deux transmetteurs des deux bilharzioses (*Planorbes* et *Physopsis*), il n'y existe que la seule bilharziose intestinale. Certes, de temps à autre on découvre un Noir avec une bilharziose vésicale, mais il s'agit toujours d'un individu venu d'ailleurs, notamment de Kongolo. D'ailleurs, les localités à *Physopsis* sans bilharziose vésicale sont communes dans l'Ituri (Mahagi, Nyarembe, Bunia, Irumu). Il est plus que probable que tôt ou tard la bilharziose vésicale s'introduira également à Albertville. Mais pour le moment ce n'est que de la bilharziose intestinale que nous devons nous occuper. D'ailleurs, on a vu plus haut que nous n'avons pas trouvé un seul *Physopsis* émettant des cercaires de *Schistosoma*, de sorte que, *a priori* déjà, il fallait s'attendre à l'absence de bilharziose vésicale.

* * *

Nous avons trouvé à Albertville un excellent agent sanitaire, M. DUQUENOY, qui s'occupait au C. E. C. de l'examen helminthologique des indigènes et qui a pu nous donner des renseignements très sérieux sur la répartition, la fréquence et l'intensité de la bilharziose intestinale dans les divers groupements du Centre.

De son tableau détaillé résumant l'examen de 6.443

indigènes répartis entre 27 « collines » (1), nous extrayons les renseignements suivants.

1) Le pourcentage de porteurs d'œufs de *S. mansoni* varie, suivant les 27 hameaux, entre 14,81 (Mayani), 21,13 (Bwana Kutcha) et 25,93 (Lubunduye), d'une part, et 56,41 (Moyeba), 68,91 (Kasongo) et 72,22 (Kiweve), d'autre part.

2) Le pourcentage général de 1.917 parasités sur 6.443 examinés = 29,75 % se répartit par groupe d'âge de la manière suivante :

a) Hommes examinés	: 1.766 ;	Parasités :	508 = 28,7 %
b) Femmes examinées	: 2.378 ;	Parasitées :	760 = 31,9 %
c) Enfants examinés (5 à 15 ans)	: 1.446 ;	Parasités :	502 = 43,9 %
d) Enfants en dessous de 5 ans	: 853 ;	Parasités :	147 = 17,2 %
	6.443		1.917 = 29,75%

Ce qui veut dire que ce sont les grands enfants, les adolescents, qui ne travaillent pas encore et qui patouillent surtout dans les ruisseaux et les marais, qui sont surtout infectés. La différence entre le degré de l'infection des hommes et des femmes n'est pas constante et varie d'un village à l'autre. Mais ce tableau ne nous donne pas de renseignements sur l'intensité de l'infection. S'agit-il de cas uniquement microscopiques, découverts à l'occasion d'un examen microscopique mais non soupçonnés sans cela ? Ou s'agit-il de cas cliniques dont les malades souffrent et viennent consulter ? Ou s'agit-il enfin des deux, de cas microscopiques et cliniques et surtout intermédiaires ?

Pour nous en rendre compte, nous avons décidé de réexaminer nous-même (aidé d'ailleurs de M. DUQUENOY)

(1) Nom convenant très bien à ces hameaux construits au sommet des collines aux pentes abruptes.

quatre groupements dont deux parmi les moins infectés et deux autres parmi les plus infectés.

Tableau I. — *Tableau d'examen en mars-avril 1952 de quatre groupements indigènes de l'agglomération d'Albertville au point de vue de la bilharziose intestinale.*

N ^o	Groupe	Hommes			Femmes			Enfants			Total			% M. Duq.
			+	%		+	%		+	%		+	%	
1	Bwana Kucha	27	11	40,8	80	31	40	40	6	15	147	46	31	21,13
2	Lubun- duye	35	8	24	67	30	44,8	23	11	47,8	125	49	39,2	25,93
3	Kasongo	19	7	37	76	53	70	40	32	80	135	92	68	58,8
4	Kiwewe	16	15	93,7	29	24	82,7	21	16	76,2	66	55	83,3	77,22
		97	41	42,3	252	138	62,3	124	65	52,1	473	242	51,1	

Renseignements complémentaires au tableau avec quelques commentaires.

Il résulte du tableau que dans tous les quatre villages nous avons trouvé un pourcentage de parasités plus élevé que, précédemment, M. DUQUENOY. Mais nous attribuons cette différence à celle des conditions de travail. M. DUQUENOY n'avait à sa disposition qu'un microscope — et encore pas très régulièrement — tandis que nous avons travaillé avec trois microscopes et deux microscopistes très expérimentés. Nous avons eu de plus recours pour l'examen de nos quatre hameaux à la concentration (méthode appelée incorrectement : enrichissement) et notamment à la solution salée hypertonique. D'autre part, nous n'avons pas examiné les tout petits enfants, les nourrissons, en dessous de l'âge de 3 ans, groupe d'âge dans la règle peu infecté.

Voyons à présent le résultat détaillé de notre examen village par village.

1) *Groupement Mwana-Kutcha.*

L'examen direct ne nous avait donné que 38 + au lieu de 46 + , soit un % de 26 au lieu de 31.

2) *Groupement Lubunduye.*

L'examen direct ne nous avait donné que 38 + au lieu de 49 + , soit 30 % au lieu de 39,2 %.

3) *Groupement Kasongo.*

L'examen direct a donné 86 + au lieu de 92 + , soit 66,7 % au lieu de 68 %.

4) En fin le *groupement Kiwewe* a donné à l'examen direct 47 + au lieu de 55 + avec la concentration, soit 71,2 % au lieu de 83,3 %.

La concentration a donc fait découvrir dans tous les quatre groupements plusieurs cas + parmi les cas considérés comme négatifs à l'examen direct. Toutefois, les chiffres obtenus par les deux systèmes ne sont pas très éloignés les uns des autres, surtout quand la proportion de parasites est forte. De sorte que quand il ne s'agit que d'un examen approximatif pour se faire une idée, on peut, pour gagner du temps, se contenter d'un examen direct. Cela pour le résultat quantitatif.

Voyons à présent de quelle bilharziose il s'était agi dans ces villages : microscopique ou clinique. Théoriquement il faut s'attendre à une bilharziose moins grave là où le pourcentage de parasites est également moins grand. Voyons ce que nous y avons trouvé en réalité.

1) *Groupement Bwana Kutcha : le moins parasité.*

En général il s'était agi de 1-2-3 œufs par préparation, à part une fille de 3 ans chez laquelle nous avons trouvé 9 œufs. De plus un homme adulte avec 9 œufs se plaignant de douleurs abdominales.

2) *Groupement Lubunduye*: faible pourcentage d'infectés.

En général 2-3 œufs par préparation. Plusieurs cas à 6-7 œufs. Mais personne ne se plaignait et aucun trouble ne fut signalé par les examinés.

3) *Groupement Kasongo*: fort pourcentage de parasités.

Trouvé parmi les hommes :

a) Un cas de dysenterie bilharzienne : selles diarrhéiques et sanglantes avec de nombreux œufs de *S. mansoni*. Vu même un miracidium libre ;

b) Chez un autre homme compté 25 œufs dans la même préparation.

Trouvé parmi les femmes :

a) 3 cas de diarrhée un peu sanguinolente avec de nombreux œufs ;

b) 5 cas avec 10-20 œufs par préparation.

Trouvé parmi les enfants :

5 à 10 œufs par préparation et chez quelques-uns même plus de 10.

4) *Groupement Kiwewe*: le plus fort pourcentage de parasités.

Trouvé 3 cas cliniques :

a) Un homme : coliques et 16 œufs ;

b) Un autre homme : diarrhée sanguinolente avec glaires et 20 œufs ;

c) Une femme : diarrhée avec une vingtaine d'œufs.

RÉSUMÉ.

Si le pourcentage global de porteurs d'œufs de *S. mansoni* des quatre groupements en question était de 51,1 % — proportion bien sérieuse — nous avons cons-

taté une grande différence entre les divers groupements, différence allant de 31 % (1/3) à 83,3 % (plus des 4/5). Comme il fallait s'y attendre, c'est dans les villages fortement parasités que nous avons trouvé des cas cliniques, dont quelques-uns assez graves.

Nous ajouterons que M. DUQUENOY s'occupait non seulement de l'examen helminthologique des habitants du C. E. C., mais aussi du traitement des malades, surtout des cas cliniques.

* * *

Il existe à Albertville, outre le C. E. C., le camp des travailleurs de la Compagnie du Chemin de fer (C. F. L.), échelonné dans la plaine de la Lukuga le long du centre commercial, avec une annexe, plus en aval, à la rive même (très marécageuse) de la Lukuga. Nous ajouterons que les travailleurs et leur famille sont périodiquement examinés — et les bilharziens traités — par le Service médical de la Compagnie.

Pour nous rendre compte du résultat de cet examen-traitement périodique, nous avons décidé d'examiner « l'annexe » du camp se trouvant sur la rive marécageuse de la Lukuga, infestée de planorbes infectés, en même temps qu'un autre camp de travailleurs, celui du « Fil-tisaf » (Filature de tissu africain), se trouvant à environ 10 kilomètres au nord d'Albertville, sur la rive gauche de la Lubuye, à proximité de son confluent avec le lac. Ce dernier camp est pourvu d'un dispensaire avec un infirmier noir sous la surveillance d'un médecin de l'État d'Albertville.

Voici le résultat de l'examen de ces deux camps.

Tableau II. — *Tableau d'examen de la population des camps de travailleurs du chemin de fer et de la filature africaine au point de vue de la bilharziose intestinale.*

N°	Nom	Hommes			Femmes			Enfants			Total		
			+	%		+	%		+	%		+	%
1	C.F.L.	52	10	19,2	53	20	37,7	17	5	30	122	35	28,7
2	Filtisaf	42	20	48	52	32	61	42	22	52	138	74	53,6

Quelques renseignements complémentaires au tableau.

Ici nous nous sommes borné à l'examen direct, mais il s'était agi de trois microscopes et l'examiné n'était déclaré négatif qu'après un résultat négatif de deux préparations.

Voyons à présent quelques détails.

A. Camp de la Compagnie du Chemin de fer.

On remarquera d'abord que chez les femmes la proportion de parasitées était deux fois plus grande que celle des hommes, ce qui était en l'occurrence facile à comprendre. Les hommes passaient toute leur journée au travail : à la gare, à l'atelier, etc., tandis que les femmes s'occupaient pendant ce temps de leurs plantations sur les rives marécageuses de la Lukuga.

En fait d'intensité de l'infection, nous n'avons trouvé qu'un cas clinique (troubles intestinaux) chez les hommes et deux cas analogues chez les femmes. A part cela il s'était agi de très rares œufs (1 à 2) découverts parfois après de longues recherches dans la deuxième ou troisième préparation.

B. Camp du Filtisaf (Filature tissus africains).

A part deux cas cliniques chez les hommes (troubles intestinaux et nombreux œufs) (16 à 20 œufs), il s'était

agi de cas très bénins : très rares œufs et pas de troubles intestinaux. Chez les femmes nous n'avons trouvé qu'un seul cas clinique, mais dans quatre cas nous avons trouvé des miracidiums libres. Pas trouvé de cas cliniques chez les enfants (filles et garçons de 4 à 12 ans), mais dans trois cas nous avons trouvé des miracidiums libres.

Résumé.

Dans le camp du C. F. L. où la source de l'infection est toute proche, la proportion de parasités fut trouvée presque deux fois moindre que dans le camp du Filtisaf, où la source de l'infection est plus éloignée et moins importante, grâce à l'examen-traitement systématique dans le premier camp.

V. QUE FAUT-IL FAIRE CONTRE LA BILHARZIOSE À ALBERTVILLE ?

Nous avons exprès limité l'en-tête de ce chapitre par la bilharziose d'*Albertville*.

En effet, nous n'avons nullement l'intention d'aborder ici la discussion sur la prophylaxie contre la bilharziose en général. C'est un sujet très important et très compliqué qui ne doit pas être traité en passant, à l'occasion de la bilharziose locale de tel ou tel autre endroit. Nous l'avons d'ailleurs exposé, en ce qui concerne tout particulièrement le Congo belge, dans une étude spéciale antérieure (8) et nous y reviendrons tout prochainement dans une autre étude spéciale *ad hoc*. Nous répétons qu'ici nous ne nous occuperons que d'Albertville.

Que faut-il donc faire pour y combattre les méfaits de la bilharziose ? Nous avons vu plus haut que cette dernière est très répandue dans le centre extra-coutumier (ainsi que dans les camps de travailleurs) et que,

si dans la grande majorité des cas il ne s'agit que d'une bilharziose peu alarmante, on y trouve pourtant (surtout dans les groupements à une forte proportion d'infectés) également des cas cliniques sérieux et même graves, sans parler de ce qu'une bilharziose banale abandonnée à elle-même peut devenir grave. Il faut donc intervenir. Mais comment ? Voilà la question.

La commission d'Hygiène s'est également posée la même question et nous allons voir la réponse que donne le médecin hygiéniste.

« Extrait du Procès verbal de la Commission d'Hygiène du 5-6-51.

1. *Mesures d'assainissement au C. E. C.*

La commission reconnaît que beaucoup reste à faire dans ce domaine : lutte anti-bilharziose, lutte contre l'érosion et le déboisement, amélioration de l'alimentation en eau, etc.

Le Médecin hygiéniste met l'accent sur le pourcentage élevé de la bilharziose parmi la population indigène, en donne les causes et suggère quelques mesures prophylactiques. Au cours d'une inspection en février-mars, le Service de l'Hygiène a constaté une totale négligence dans l'entretien des sources et cours d'eau du centre. Les marais sont recouverts de hautes herbes et de roseaux, les cours d'eau sont le plus souvent invisibles sous un rideau de végétation luxuriante, ou, de place en place, des percées permettent, pêle-mêle, le gué, les baignades, le rouissage du manioc ou l'exonération. Et en aval on peut voir puiser l'eau nécessaire aux besoins du ménage. Il dit que les mesures devraient être envisagées pour assurer leur protection et pour éviter leur pollution et leur contamination, que leurs rives devraient être tenues dans un parfait état de propreté, sans végétation aucune et déclarées zone de protection,

de part et d'autre, sur une largeur d'une dizaine de mètre.

Le Service médical se plaint parfois à juste titre que ses propositions ne sont pas exécutées. En l'occurrence nous ne pouvons qu'approuver ceux que cela concerne pour ne pas avoir exécuté les suggestions du Médecin hygiéniste, suggestions ou propositions, d'ailleurs pratiquement irréalisables.

Nous avons dit plus haut que le centre extra-coutumier consiste en plusieurs dizaines de hameaux construits sur les sommets des collines aux pentes abruptes et séparés par de profonds vallons donnant passage aux ruisseaux herbeux et marécageux infestés de nombreux et variés mollusques dont certains infectés de cercaires de *Schistosoma*.

Certes, si on nettoyait et désherbait le fond des vallons, les mollusques ne manqueraient pas de disparaître, mais en même temps que les ruisseaux et les pentes et, un peu plus tard, les collines également. La Commission d'Hygiène signalait en effet l'érosion suite aux déboisements de ces collines. Cette érosion des sommets et des pentes des collines nous a frappé dès la première visite du C. E. C.... Nous avons même conseillé, en fait de propreté, de couper autour des maisonnettes les herbes à ras du sol, mais non pas les faucarder à la houe comme c'est l'habitude et ce qui augmente l'érosion à chaque forte pluie.

Certes, l'emplacement a été mal choisi, mais il s'agit d'une région accidentée et la seule bande plate de la partie supérieure de la vallée de la Lukuga est réservée aux Européens...

Situation donc très compliquée, non prévue par les Traités et Manuels d'Hygiène.

Quant à l'alimentation en eau potable, demandée par la Commission d'Hygiène, l'Administration s'en occupait en faisant arriver au centre, à grands frais, l'eau

du lac. C'est certes un bon point. Mais ce n'est évidemment pas cela qui empêchera les gens d'aller dans les bas fonds.

La prophylaxie mécanique efficace est donc ici difficilement applicable. Reste la prophylaxie médicamenteuse qui doit consister en l'examen périodique de la population et en traitement des parasites. Ce sera donc en même temps qu'une prophylaxie également un traitement des malades, un soulagement des patients.

Le grand ennui, peut-on dire, de la prophylaxie médicamenteuse de la bilharziose provient de ce que le seul médicament efficace (l'émétique en injections) est cordialement détesté par les indigènes — et pour cause. Nous avons signalé à plusieurs reprises des cas où les malades préféraient leur maladie à son traitement, — et se cachaient. Mais les mêmes malades venaient se déclarer en apprenant qu'on appliquait un nouveau traitement qui consistait à avaler plusieurs jours de suite quelques comprimés. Il semble, d'autre part, un peu difficile et même étrange de soumettre à une série d'injections les gens bien portants et ne se plaignant de rien, uniquement parce qu'un examen microscopique a révélé la présence de 1 ou 2 œufs de *S. mansoni*. Il faut par conséquent simplifier autant que possible la cure et la rendre moins inacceptable.

On n'est pas encore d'accord sur l'efficacité du Miracil (et de ses synonymes). Mais ce que nous pouvons assurer, c'est qu'il fait vite disparaître les symptômes cliniques et, plus tard, diminuer peu à peu le nombre d'œufs. Dans une étude qui vient de paraître (9) nous avons signalé le résultat du Miracil dans plusieurs cas graves de bilharziose vésicale (de Kongolo). Ci-joint, le résultat du même traitement dans plusieurs cas graves de bilharziose intestinale d'Albertville, choisis par

nous et traités suivant nos indications par l'agent sanitaire DUQUENOY.

C. E. C. D'Albertville. — *Traitement au miracil a 0,20 g dans 8 cas de bilharziose intestinale grave.*

Village Kasongo.

(Groupement à fortes possibilités de réinfection).

	7 — 4	8 — 4	9 — 4	11 — 4	12 — 4	24 — 5	
Dilamuna Homme 65 kg							
25 œufs	M. 4 c.	M. 4 c.	M. 3 c.	M. 4 c.	M. 4 c.	Contrôle	
Sans symptômes	S. 4 c.	S. 4 c.	S. 3 c. Vertige	S. 4 c.	S. 4 c.	5 œufs	
Banza	M. 4 c.	M. 3 c.	M. 3 c.	M. 4 c.	M. 4 c.	Contrôle	Symptômes
Homme 60kg	S. 4 c.	S. 3 c.	S. 3 c.	S. 4 c.	S. 4 c.	Négatif	disparus
14 œufs							
Diarrhée + sang	Vom.	Vom.					
Kimpinde Fem. 45 kg	M. 2 c.	M. 2 c.	M. 2 c.	M. 2 c.	M. 2 c.	Contrôle	Symptômes
12 œufs	S. 2 c.	S. 2 c.	S. 2 c.	S. 2 c.	S. 2 c.	10 œufs	
Diarrhée + sang						Concentration	disparus
Muoli Fem. 55 kg	M. 3 c.	M. 3 c.	M. 2 c.	M. 3 c.	M. 3 c.	Contrôle	Symptômes
30 œufs	S. 3 c.	Absente	S. 2 c.	S. 3 c.	S. 3 c.	2 œufs	
Diarrhée		malade	Vom.				disparus
Yumba Femme 50 kg	M. 3 c.	M. 2 c.	M. 2 c.	M. 3 c.	M. 3 c.		
25 œufs	S. 3 c.		S. 2 c.	S. 3 c.	S. 3 c.	Absente	
Diarrhée + sang							

Village Kiwewe.

	15—4	16—4	17—4	18—4	19—4	21—4	24 — 5	
<i>Mukengle</i>	M. 4 c.	M. 4 c.	M. 4 c.	M. 4 c.	M. 4 c.		Contrôle	Symptômes disparus
Homme 60 kg							Négatif	
16 œufs	S. 4 c.	S. 4 c.	S. 4 c.	S. 4 c.	S. 4 c.			
Coliques								
<i>Ngongo</i>	M. 1 c.	M. 1 c.	Ma-	M. 1 c.	M. 2 c.	M. 1 c.	Contrôle	Symptômes disparus
Homme 35 kg			lade				Négatif	
20 œufs	S. 2 c.	S. 2 c.		S. 2 c.	S. 1 c.	S. 2 c.		
Diarrhée + sang								
<i>Kayambi</i>	M. 3 c.	M. 3 c.	M. 2 c.	M. 3 c.	M. 3 c.		Contrôle	Symptômes disparus
Femme 50kg							5 œufs	
16 œufs	S. 3 c.	S. 3 c.	S. 3 c.	S. 3 c.	S. 3 c.	S. 3 c.		
Diarrhée		Vom.						

Vom. = Vomissements

Certes, même le traitement au Miracil n'est pas si simple. Il exige un traitement bi-quotidien durant cinq jours et doit être surveillé. Mais tout est relatif. Nous possédons au Congo un personnel médical auxiliaire qui est tout indiqué pour l'exécution de ce genre de travail.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

La poétique agglomération du Tanganika est en même temps une station de grand choix pour les investigations du double problème malaco-schistosomique. D'une part, on y trouve tous les mollusques — hôtes intermédiaires des Schistosomes africains, humains et animaux : *Planorbis*, *Bulinus*, *Physopsis* et *Pyrgophysa*, dont deux Planorbis morphologiquement différents : un du lac — *Pl. tanganikanus* et un des ruisseaux — *Pl. pfeifferi*. D'autre part, on y trouve trois schistosomiasis différentes, toutes les trois transmises par des Planorbis, dont

une schistosomiase humaine, la bilharziose intestinale provoquée par *S. mansoni* et deux schistosomiasés animales, des rats et souris sauvages. La première, due à un schistosome spécial, appelé *S. rodhaini*, provoque une forte infection assez aiguë. La deuxième, provoquée par un schistosome spécial, appelé *S. mansoni var. rodentorum* et ressemblant beaucoup à celui de la bilharziose intestinale humaine, provoque des lésions très discrètes.

Malgré la présence dans les ruisseaux de l'agglomération d'Albertville de nombreux *Physopsis*, transmetteurs classiques de la bilharziose vésicale, cette dernière n'y existe pas, pour le moment du moins.

Par contre, la bilharziose intestinale y est commune et atteint la proportion générale de 50 % de la population noire. Cette dernière est répartie dans plusieurs dizaines de hameaux construits sur des collines abruptes, séparées par de profonds vallons à ruisseaux marécageux.

Suivant les hameaux, la bilharziose varie entre 20 et 80 %. Si dans la plupart des cas il ne s'agit que de quelques rares œufs découverts à l'examen microscopique et qui n'ont pas l'air de gêner leurs porteurs, on rencontre pourtant et surtout dans les groupements à fort pourcentage d'infectés, des cas plus sérieux et même graves, nécessitant un traitement immédiat.

La prophylaxie mécanique s'annonçant très difficile à cause des menaces d'érosion, il faut surtout avoir recours à la prophylaxie médicamenteuse. Pour cela il faut examiner périodiquement la population et traiter les bilharziens.

Le Miracil-Nilodin-Thixantone est spécialement indiqué pour cette prophylaxie médicamenteuse.

Bruxelles, février 1954.

Résumé succinct.

Albertville est un centre unique comme station de recherches bilharziennes. D'une part, on y trouve divers mollusques transmetteurs de schistosomes humains et animaux : *Planorbis*, *Bulinus*, *Physopsis* et *Pyrgophysa* ; d'autre part, on y trouve, à côté de la bilharziose humaine intestinale deux bilharzioses spéciales des rats et souris sauvages, deux affections décrites ailleurs.

Il existe à Albertville deux *Planorbis* différents, transmetteurs tous les deux de la bilharziose intestinale humaine : les *Planorbis* du lac : *Pl. tanganykanus*, et les *Planorbis* des ruisseaux : *Pl. pfeifferi*.

Malgré la présence de nombreux *Physopsis*, hôtes intermédiaires de la bilharziose vésicale humaine, cette dernière n'existe pas — pour le moment du moins — à Albertville. La bilharziose intestinale par contre atteint la proportion générale de 50 % des Noirs de l'agglomération. Si, en général, il ne s'agit — pour le moment du moins — que de simples porteurs de rares œufs, on y rencontre pourtant des cas sérieux et même graves, nécessitant un traitement immédiat.

BIBLIOGRAPHIE

1. J. SCHWETZ. *Planorbis tanganykanus* du lac Tanganika est transmetteur de *Schistosoma mansoni*. (*Annales Soc. Belge Méd. Trop.*, t. XXXII, n° 6, 1952).
2. J. SCHWETZ. Note préliminaire sur *S. rodhaini* BRUMPT. (*Ibidem*, t. XXX n° 6, 1950).
3. J. SCHWETZ et J. STIJNS. Sur la redécouverte de *S. rodhaini* BRUMPT et la découverte de son hôte définitif. (*C. R. Soc. Biol.*, t. CXLV, 1951, p. 1255).
4. J. SCHWETZ. Sur un nouveau foyer de *S. rodhaini* avec un nouveau transmetteur. (*Ann. Soc. Belge Méd. Trop.*, t. XXXII, n° 5, 1952).
5. J. SCHWETZ. Sur un troisième foyer de *S. rodhaini*. (*Ibidem*, t. XXXII, n° 6, 1952).
6. J. SCHWETZ. On a new Schistosome of wild rodents found in the Belgian Congo, *S. mansoni* var. *rodentorum* var. n. (*Annals Trop. Med. and Paras.*, vol. 47, n° 2, June 1953).
7. J. SCHWETZ. On two Schistosomes of wild rodents of the Belgian Congo. (*Transactions R. Soc. Trop. Med. and Hyg.*, vol. 48, n° 1-1954).
8. J. SCHWETZ. Sur le problème actuel des Bilharzioses humaines au Congo belge. (*Bull. Soc. Path. ex.*, t. 44, n° 3-4, 1951).
9. J. SCHWETZ. Sur la Bilharziose vésicale de l'agglomération de Kongo. (Institut Royal Colonial Belge, *Bulletin des Séances*, XXIV-1953-4).

S. De Backer. — Rapport sur le travail de
M. Walter Schüepp : « Le rayonnement solaire
à Léopoldville ».

M. W. SCHÜEPP expose les résultats de l'étude du climat solaire à Léopoldville pour l'année 1951, en relation avec les facteurs température, durée d'insolation et nébulosité.

Le rayonnement global a été enregistré par un pyranomètre Eppley à pile thermoélectrique relié à un potentiomètre électronique Brown. Le rayonnement du ciel a été enregistré par un dispositif analogue, le pyranomètre étant muni d'une bande cache-soleil. La durée d'insolation est donnée par un héliographe Campbell-Stokes. La nébulosité a été observée par M. W. SCHÜEPP pour les trois niveaux principaux des nuages. L'auteur constate que la nébulosité totale sans cirrus est liée plus étroitement au rayonnement que la nébulosité totale avec cirrus.

Les résultats concernant le rayonnement sont donnés en petites calories par centimètre carré en se basant sur l'échelle pyréliométrique standard Smithsonian scale 1913, représentée par l'Angström scale + 3,5 %.

Les mesures sont aussi précises que possible, grâce à des étalonnages soignés et à l'application des facteurs de correction.

Outre 4 photographies, le travail comprend 11 tableaux et 14 figures qui donnent une bonne description du rayonnement solaire à Léopoldville pour 1951.

20 mars 1954.

Séance du 10 avril 1954.

Zitting van 10 April 1954.

Séance du 10 avril 1954.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. *J. Rodhain*, président.

Sont en outre présents : MM. R. Bruynoghe, H. Buttgenbach, A. Dubois, F. Fourmarier, P. Gérard, M. Motoulle, R. Mouchet, G. Passau, W. Robijns, membres titulaires ; MM. R. Bouillenne, A. Castille, A. Duren, J. Gillain, L. Hauman, J. Opsomer, J. Thoreau, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, membres associés, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire général.

Excusés : MM. P. Brutsaert, E. Marchal, M. Robert, J. Schwetz.

Décès de M. Wanson.

Devant l'assemblée debout, M. *le Président* annonce le décès, survenu à Berchem (Anvers) le 9 avril 1954, de M. *Marcel Wanson*, membre associé.

M. *A. Dubois* est désigné pour rédiger la notice nécrologique destinée à l'Annuaire.

Représentation à l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale (I. R. S. A. C.).

Sur présentation de notre Institut (voir p. 296), M. *Paul Brien*, membre associé, a été nommé membre du Conseil d'Administration de l'I. R. S. A. C., par arrêté royal du 15 mars 1954.

Zitting van 10 April 1954.

De zitting wordt geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. *J. Rodhain*, voorzitter.

Zijn insgelijks aanwezig: de HH. R. Bruynoghe, H. Buttgenbach, A. Dubois, F. Fourmarier, P. Gerard, L. Mottouille, R. Mouchet, G. Passau, W. Robijns, titelvoerende leden; de HH. R. Bouillenne, A. Castille, A. Duren, H. Gillain, L. Hauman, J. Opsomer, J. Thoreau, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, buitengewone leden; alsook de H. E.-J. Devroey, secretaris-generaal.

Verontschuldigd: de HH. P. Brutsaert, E. Marchal, M. Robert, J. Schwetz.

Overlijden van M. Wanson.

Voor de rechtstaande vergadering meldt de H. *Voorzitter* het overlijden van de H. *Marcel Wanson*, buitengewoon lid, overkomen te Berchem (Antwerpen) op 9 April 1954.

De H. *A. Dubois* wordt aangeduid om de necrologische nota, bestemd voor het Jaarboek, op te stellen.

Vertegenwoordiging bij het Instituut voor Wetenschappelijk Onderzoek in Centraal-Afrika (I. W. O. C. A.).

Op voorstel van ons Instituut (zie blz. 297) werd de H. *Paul Brien*, buitengewoon lid, benoemd tot lid van de Raad van Beheer van het I. W. O. C. A., bij koninklijk besluit van 15 Maart 1954.

Concours 1956.

Sur proposition de MM. R. Bruynoghe et A. Dubois d'une part, et de MM. J. Opsomer et P. Staner d'autre part, la Section arrête comme suit le texte des questions dudit concours :

1. On demande de nouvelles recherches sur les constituants des érythrocytes des Congolais ;

2. On demande des recherches sur les viroses d'une ou de plusieurs plantes tropicales d'intérêt économique.

Hommage d'ouvrages.

Aangeboden werken.

M. W. Robijns ⁽¹⁾ présente

De H. W. Robijns ⁽²⁾ legt voor :

La Flore Iconographique des Champignons du Congo, illustrée en couleurs par M^{me} M. GOOSSENS-FONTANA, 3^e fascicule : Boletineae par P. HEINEMANN (Bruxelles, mars 1954) publiée par le Jardin botanique de l'État. Cette publication sera dorénavant continuée régulièrement sous la direction du Directeur du Jardin botanique de l'État.

Le Secrétaire général dépose ensuite sur le bureau les ouvrages suivants :

De Secretaris-Generaal legt daarna op het bureau de volgende werken neer :

BELGIQUE — BELGIË :

DARGENT, J. L., Bibliographie des thèses et mémoires géographiques belges, 1904-1953 (Commission belge de Bibliographie, Bruxelles, 1953, 35 p. = *Bibliographia Belgica*, 3).

Atlas du Katanga, fascicule 5, Mokabe-Sampwe (Comité Spécial du Katanga, Bruxelles, 1952).

Jaarboek en Verslagen (Koninklijke Vlaamse Academie voor Geneeskunde van België, Brussel, XV, 1953, 202 blz).

⁽¹⁾ M. W. Robijns est directeur du Jardin botanique de l'État de Bruxelles.

⁽²⁾ De H. W. ROBIJNS is directeur van de Staatskruidtuin van Brussel.

Wedstrijd 1956.

Op voorstel van de HH. *R. Bruynoghe* en *A. Dubois* enerzijds, en de HH. *J. Opsomer* en *P. Staner* anderzijds, weerhoudt de Sectie de tekst der vragen van voornoemde wedstrijd als volgt :

1. *Men vraagt nieuwe opzoeken over de bestanddelen van de erythrocyten der Kongolezen ;*
2. *Men vraagt opzoeken over de virosen van één of meer tropische planten met economische waarde.*

De zitting wordt te 15 u opgeheven.

EUROPE — EUROPA.

ALLEMAGNE — DUITSLAND :

- KREMER, E., Die Terrassenlandschaft der mittleren Mosel als Beitrag zur Quartärgeschichte (Geographisches Institut der Universität Bonn, Bonn, 1954, 100 pp. = *Arbeiten zur Rheinischen Landeskunde*, 6).
- BINTIG, P. und MARKGRAF, H. (Dr), Die Nebelverhältnisse im Küstengebiet der Weser- und Emsmündung (Deutscher Wetterdienst, Seewetteramt, Hambourg, 1954, 6 pp., 10 tableaux = *Einzelveröffentlichungen*, 3).

FRANCE — FRANKRIJK :

- Océanographie méditerranéenne, Journées d'Études du Laboratoire Arago, mai 1951 (Laboratoire Arago, Banyuls-sur-Mer, 1952, 300 pp. = Supplément 2 à *Vie et Milieu*).

PAYS-BAS — NEDERLAND :

- BOTS, J. P. L., Vitamine D₃ 3 C¹⁴, een onderzoek naar het verdwijnen van Vitamine D₃ uit een door intramusculaire injectie depot (Proefschrift, Universiteit te Leiden, 1952, 122 blz.).
- HUECK, H. J., The Population-dynamics of the Fruit Tree Red Spider, with special Reference to the Influence of DDT (Proefschrift, Universiteit te Leiden, 1953, 148 blz.).
- LELY, C., De toepassing van het psychodiagnostisch onderzoek volgens Rorschach bij de geneeskundige keuring van het Marinepersoneel (Proefschrift, Universiteit te Leiden, 1952, 112 blz.).
- VAN DER VAART, H. R., Adult Age, an Investigation based on Certain Aspects of Growth Curves (Proefschrift, Universiteit te Leiden, 1953, 212 blz.).
- WESTMIJZE, W. K., Studies on Magnetic Recording (Proefschrift, Universiteit te Leiden, 1953, 90 blz.).
- WIJN, H. P. J., Magnetic Relaxation and Resonance Phenomena in Ferrites (Proefschrift, Universiteit te Leiden, 1953, 84 blz.).

TCHÉCOSLOVAQUIE — TSJECHO-SLOWAKIJE :

- Politicko-hospodarsky Atlas Světa (Orbis, Prague, 1953, fasc. 11 = Monde, Amérique du Sud, Brésil, Océan Glacial arctique, Pôle Sud).

AFRIQUE — AFRIKA

KENYA :

Department of Agriculture Annual Report 1951, Vol. II. — Record of Investigations (Colony and Protectorate of Kenya, Government Printer, Nairobi, 170 pp.).

TANGANYIKA :

Annual Report of the Geological Survey Department 1952 (Government Printer, Dar es Salaam, 1953, 40 pp.— Don du Geological Survey, Dodoma, Tanganyika).

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden de
sont adressés aux donateurs. gebruikelijke dankbetuigingen
toegezonden.

La séance est levée à 15 h.

Séance du 15 Mai 1954.

Zitting van 15 Mei 1954.

Séance du 15 mai 1954.

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. H. *Buttgenbach*, doyen d'âge.

Sont en outre présents : MM. A. Dubois, R. Mouchet, G. Passau, M. Robert, W. Robijns, M. Van den Abeele, membres titulaires ; MM. J. Gillain, L. Hauman, J. Opsomer, J. Schwetz, J. Thoreau, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, membres associés ; MM. G. Sladden, J. Jardin, membres correspondants ; ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire général.

Excusés : MM. P. Brutsaert, A. Duren, P. Gerard, J. Lepersonne, E. Marchal, G. Mortelmans, L. Mottoulle, J. Rodhain.

Désignation d'un secrétaire assistant.

Voir p. 968.

Modifications au règlement des concours.

Voir p. 968.

Commémoration du XXV^e anniversaire de l'I. R. C. B.

Notre Commission administrative a décidé de conférer une solennité particulière à la commémoration du XXV^e anniversaire de la fondation de notre Compagnie.

Une séance académique est prévue à la date tradition-

Zitting van 15 Mei 1954.

De zitting werd geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de H. H. *Buttgenbach*, ouderdomsdeken,

Zijn insgelijks aanwezig : de HH. A. Dubois, R. Mouchet, G. Passau, M. Robert, W. Robijns, M. Van den Abeele, titelvoerende leden ; de HH. J. Gillain, L. Hausman, J. Opsomer, J. Schwetz, J. Thoreau, Ch. Van Goidsenhoven, J. Van Riel, buitengewone leden ; de HH. G. Sladden, J. Jadin, corresponderende leden, alsook de H. E.-J. Devroey, secretaris-generaal.

Verontschuldigd : de HH. P. Brutsaert, A. Duren, P. Gerard, J. Lepersonne, E. Marchal, G. Mortelmans L. Mottoule, J. Rodhain.

Aanduiding van een assistent-secretaris.

Zie blz. 969.

Wijzigingen aan het reglement der Wedstrijden.

Zie blz. 969.

Herdenking van de XXV^e verjaring der oprichting van het K. B. K. I.

Onze Bestuurscommissie heeft besloten een bijzondere plechtigheid te verlenen aan de herdenking van de XXV^e verjaring der stichting van onze Vereniging.

Een academische zitting wordt voorzien op de tradi-

nelle de notre assemblée plénière annuelle, soit le mercredi 27 octobre 1954.

L'auguste présence de LL. MM. le roi BAUDOIN et la reine ÉLISABETH a été sollicitée.

Une médaille dont l'exécution a été confiée au statuaire *Willy Kreitz* sera frappée à cette occasion et M. le Ministre a bien voulu décider de son côté l'émission de deux timbres-poste commémoratifs au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

L'ordonnance de la séance académique a été fixée comme suit :

15 h : Accueil des personnalités.

15 h 15 : Discours de M. *J. Rodhain*, président de l'I. R. C. B. : Hommage au roi ALBERT ; Évocation du rôle éminent joué par le Souverain dans le développement des études scientifiques au Congo belge.

15 h 30 : Remise de la Médaille (exemplaires de luxe) à LL. MM. le roi BAUDOIN et la reine ÉLISABETH.

15 h 35 : Rapport du *Secrétaire général* sur l'activité de l'I. R. C. B. de 1929 à 1954.

15 h 45 : Allocution de M. *G. Smets*, directeur de la Section des Sciences morales et politiques : « Les études sociales au Congo belge durant les vingt-cinq dernières années ».

16 h : Allocution de M. *R. Cambier*, directeur de la Section des Sciences techniques : « Le développement minier du Congo belge durant les vingt-cinq dernières années ».

16 h 15 : Discours de M. le Ministre des Colonies.

16 h 30 : Fin de la cérémonie.

tionele datum van onze jaarlijkse algemene vergadering, namelijk op Woensdag, 27 October 1954.

Aanzoek werd gedaan om de verheven aanwezigheid van HH. HH. koning BAUDOUIN en koningin ÉLISABETH.

Een medaille, waarvan de uitvoering toevertrouwd werd aan de beeldhouwer *Willy Kreitz*, zal te dezer gelegenheid geslagen worden en de H. *Minister* heeft langs zijn kant wel willen besluiten twee herdenkingspostzegels uit te geven in Kongo en Ruanda-Urundi.

De regeling van de academische zitting werd als volgt vastgesteld :

15 u : Ontvangst der personaliteiten.

15 u 15 : Redevoering van de H. J. *Rodhain*, voorzitter van het K. B. K. I. : Hulde aan koning ALBERT — oproeping van de hoogstaande rol gespeeld door de Souverein in de ontwikkeling der wetenschappelijke studies in Belgisch-Kongo.

15 u 30 : Overhandiging van de Medaille (prachtexemplaren) aan HH. HH. koning BAUDOUIN en koningin ÉLISABETH.

15 u 35 : Verslag van de *Secretaris-Generaal* over de werkzaamheid van het K. B. K. I. van 1929 tot 1954.

15 u 45 : Toespraak van de H. G. *Smets*, directeur van de Sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen : De sociale studies in Belgisch-Kongo gedurende de vijf en twintig laatste jaren.

16 u : Toespraak van de H. R. *Cambier*, directeur van de Sectie voor Technische Wetenschappen : De mijnontwikkeling van Belgisch-Kongo gedurende de vijf en twintig laatste jaren.